

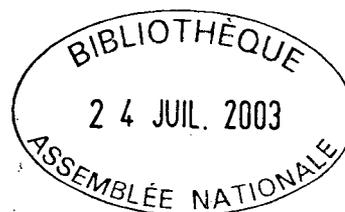
Ministère de l'Emploi,
de la Solidarité sociale
et de la Famille

Québec 

E46A1
E88
2003/04
3,1
QL
P. gov.

Étude des crédits 2003 - 2004

Demandes de renseignements **particuliers**
(volet **aide financière**) de l'opposition
officielle adressées au Ministre de l'Emploi,
de la Solidarité sociale et de la Famille



Ministère de l'Emploi,
de la Solidarité sociale
et de la Famille

Québec 

Étude des crédits 2003 – 2004

Demandes de renseignements **particuliers**
(volet **aide financière**) de l'opposition
officielle adressées au Ministre de l'Emploi,
de la Solidarité sociale et de la Famille

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

Demandes de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

#	Demandes de renseignements particuliers	Page
Volet SOLIDARITÉ SOCIALE (Aide financière)		
1.	Effectifs selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers par agent, pour chacun des centres locaux d'emploi en 2001-2002, 2002-2003 et prévisions pour 2003-2004.	1
2.	État de la situation du Programme de l'assistance-emploi en 2001-2002 et 2002-2003 avec :	2
	a) répartition des bénéficiaires du Programme de soutien financier selon les diagnostics de nature invalidante pour incapacité supérieure ou égale à douze mois;	
	b) évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscription au Programme d'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant le délai moyen pour chacune de ces étapes;	
	c) répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaire, locataires, chambreurs, en logements subventionnés: HLM, coopérative d'habitation), en indiquant la catégorie de ménage;	
	d) nombre d'enfants (moins de 18 ans) vivant au sein d'un ménage bénéficiaire de la sécurité du revenu, selon qu'ils fréquentent l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, l'université ou qu'ils ne fréquentent pas l'école;	
	e) nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une;	
	f) économies que ces contributions parentales représentent pour le régime de sécurité du revenu;	
	g) nombre de dossiers en subrogation qui attendent d'être traités par le ministre et évaluation des coûts des paiements rétroactifs qui devront être versés aux prestataires ou aux parents des prestataires, en raison de la contribution parentale;	
	h) nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 12 ans qui reçoivent une pension alimentaire;	
	i) économies que ces pensions alimentaires représentent pour le régime de sécurité du revenu;	
	j) nombre d'enfants handicapés vivant au sein d'un ménage bénéficiaire de la sécurité du revenu;	
	k) évolution mensuelle de la répartition des adultes non disponibles selon les critères suivants :	
	<ul style="list-style-type: none">• état physique ou mental qui empêche de participer à une mesure;• état de grossesse;• garde d'enfants d'âge préscolaire ou la garde d'enfants handicapés;• critère de 55 ans;• partage du logement avec une personne qui requiert des soins constants;• attente de traitement d'une demande d'admission au Programme de soutien financier.	
	l) nombre de ménages déclarant des revenus, selon les catégories de barème et le revenu moyen déclaré;	
	m) nombre de ménages déclarant des biens, selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés;	
	n) nombre de ménages qui ont reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci, y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle;	

#	Demandes de renseignements particuliers	Page
	<ul style="list-style-type: none"> o) nombre de révisions et d'appels selon le motif et la décision; p) nombre de personnes qui ont demandé de l'aide en raison d'un dénuement total, en spécifiant le motif de la demande, le montant moyen de l'aide accordée et le motif de la décision; q) nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide complémentaire à l'assurance-emploi; r) ventilation détaillée des impacts pour le Québec des bonifications annoncées à l'assurance-emploi sur le Régime de sécurité du revenu; s) liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance-médicaments, pour 2002-2003; t) nombre de prestataires référés aux mesures actives d'Emploi-Québec; u) nombre de prestataires admissibles à une rente d'invalidité de la Régie des rentes du Québec et l'économie générée en 2002-2003; v) nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2002-2003; w) bilan du budget et des dépenses pour le programme de l'allocation- logement et nombre de ménages qui en ont bénéficié pour l'année 2002-2003. 	
3.	État de situation sur les mesures relatives à l'allaitement et aux préparations lactées pour nourrissons pour l'année 2002-2003.	25
4.	<p>État de la situation du programme APPORT en 2001-2002 et 2002-2003 avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) nombre de ménages qui ont reçu des prestations et prestation mensuelle moyenne, selon la catégorie de ménage; b) nombre de prestataires qui ont reçu un supplément de prestation à la fin de l'année fiscale; c) nombre de prestataires ayant un trop versé à la fin de l'année fiscale, en spécifiant le montant moyen du trop versé; d) nombre de prestataires ayant un trop versé et une dette fiscale à la fin de l'année fiscale en spécifiant le montant moyen du trop versé et celui de la dette fiscale; e) nombre de prestataires ayant un trop versé sans dette fiscale ni remboursement d'impôt en spécifiant le montant moyen du trop versé; f) nombre de ménages ayant un trop versé et un remboursement d'impôt, en spécifiant le montant moyen du trop versé et du remboursement d'impôt; g) nombre de ménages qui ont bénéficié du volet « exemption pour frais de garde » du programme APPORT et dépenses totales pour cette mesure; h) budget total du programme APPORT pour les quatre dernières années. 	26
5.	Bilan détaillé des activités d'assurance-conformité pour l'année 2002-2003 et de l'application éventuelle des pénalités administratives.	29
6.	<p>Bilan et résultats du programme Solidarité jeunesse par région et pour les années 2001-2002 et 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) budget disponible/budget dépensé; b) nombre d'entreprises participantes; c) nombre de participants-es; d) durée moyenne de la participation; e) nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable. 	30
7.	Bilan et résultats du programme «Destination Emploi» en matière de budget et de participants-es par région.	34

#	Demandes de renseignements particuliers	Page
8	Bilan et résultats du programme « Ma place au soleil » avec : <ul style="list-style-type: none"> a) budget disponible/budget dépensé; b) nombre de participants-es par région; c) durée moyenne de participation; d) pourcentage de réussite; e) prévisions pour 2003-2004. 	36
9.	Bilan et résultats du programme « J'ai un emploi pour vous » avec : <ul style="list-style-type: none"> a) budget disponible/budget dépensé; b) nombre de participants-es par région; c) urée moyenne de participation; d) pourcentage de réussite; e) prévisions pour 2003-2004. 	37
10.	Concernant le CAMO : <ul style="list-style-type: none"> a) ventilation du budget du CAMO au 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice financier 2001-2002; b) bilan des principales activités du CAMO en 2002-2003; c) montant reçu du gouvernement fédéral pour ce programme pour les années 2001-2002 et 2002-2003; d) liste des subventions accordées par le CAMO. 	38
	Stratégie nationale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale	
11.	État d'avancement des travaux concernant la mise en oeuvre du Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> a) budget alloué; b) la liste des personnes consultées; c) processus de nomination; d) date prévue pour sa création. 	39
12.	État d'avancement des travaux concernant la mise en oeuvre de l'Observatoire sur la pauvreté et l'exclusion sociale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> a) budget alloué; b) la liste des personnes consultées; c) processus de nomination; d) date prévue pour sa création. 	43
13.	État d'avancement des travaux concernant la mise en oeuvre du Fonds québécois d'initiatives sociales, incluant : <ul style="list-style-type: none"> a) budget alloué; b) date prévue pour sa création; c) fonctionnement prévu et type d'activités qui seront supportées. 	44

#	Demandes de renseignements particuliers	Page
	Secrétariat à l'action communautaire autonome	
14.	Dans chacun des programmes : <ul style="list-style-type: none"> a) liste des organismes subventionnés (avec noms et adresses de ces organismes) ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2001-2002, 2002-2003 et prévisions pour 2003-2004; b) politique et critères d'attribution des subventions; c) liste des organismes qui ont demandé une subvention qui leur a été refusée. 	45
15.	Copie des avis transmis au ministre ou au secrétariat par le comité aviseur de l'Action communautaire autonome en date du 31 mars 2003.	95
16.	Actions posées et crédits alloués pour donner suite au dépôt de la politique sur l'action communautaire autonome et prévisions pour 2003-2004.	160
	Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail	
17.	Bilan du budget et des dépenses, de même que la répartition des crédits alloués dans chacune des régions pour les années 2001-2002 et 2002-2003.	162
18.	Liste et les montants alloués à chacun des organismes pour les années 2001-2002 et 2002-2003.	164
19.	État de situation des projets en cours de réalisation pour l'année 2002-2003.	189
20.	Liste des demandes acceptées ou refusées par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail ainsi que le détail, par région, du projet et le montant accordé.	190
	Autres	
21.	La liste de toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministre et ses organismes ou par un ou des employés du ministre ou de l'organisme pour les cinq dernières années.	194
22.	Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles dans votre ministère ou organisme tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).	195
23.	État de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003 ainsi que les prévisions pour 2003-2004.	196

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

1

Titre

Effectifs selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers par agent pour le réseau de la Sécurité du revenu en 2002-2003

Fonctions	2002-2003
• Attribution initiale	329
• Gestion des dossiers actifs	1240
• Recouvrement ¹	90
• Garants défaillants ¹	38
• Chefs d'équipe	260
• Personnel en soutien opérationnel et administratif local (incluant le personnel accueil et réception)	862
• APPORT et agents de révision Montréal	83
• Structure régionale	260
• Direction des CLE	163
• Nord du Québec	13
Total	3338
<p>Le nombre moyen de dossiers par agent pour l'ensemble des CLE :</p> <p>En 2002-2003, le nombre de dossiers opérationnels confiés à un agent de gestion des cas actifs fut en moyenne de 280.</p>	

⁽¹⁾ Une partie de ces ressources ont été transférées au Centre de recouvrement en cours d'année

SOURCE : Claude Blouin, Sécurité du revenu, DGAOM, le 16 juin 2003.

VALIDATION : Direction du budget et des opérations financières, le 16 juin 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2a

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

- a) Répartition des adultes avec contraintes sévères à l'emploi (auparavant *Programme de soutien financier*) selon les diagnostics de nature invalidante pour incapacité supérieure ou égale à douze mois

DIAGNOSTICS	NOMBRE D'ADULTES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES
	Mars 2003
Retard mental, déficience mentale ou intellectuelle (code 3170)	15 740
Psychoses (code 2900)	15 180
Schizophrénie paranoïde (code 2953)	10 284
Troubles névrotiques, de la personnalité et autres (code 3000)	19 145
Déficience mentale ou intellectuelle sévère (code 3182)	6 574
Autres maladies et syndrome du système nerveux (code 3400)	5 482
Cardiopathies ischémiques (code 4100)	3 245
Rentes d'invalidité RRQ, Régime de pensions du Canada, etc.	4 942
Arthropathies et affections apparentées (code 7100)	3 871
Maladies pulmonaires obstructives (code 4900)	2 276
Maladies endocriniennes, etc. (code 2400)	3 507
Trisomie 13, 18, 21 (code 7589)	2 755
Affections des régions du plan dorsal (code 7200)	3 970
Tumeurs malignes (code 1400)	2 170
Autres diagnostics	27 460
TOTAL	126 601

SOURCE : MESSF, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2003.06.17

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : 2b

Titre

État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

- b) Évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscriptions à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant pour chacune de ces étapes, le délai moyen**

A) Nombre de personnes à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en mars 2003 selon l'étape de traitement du dossier

Admission	Nombre	%
▪ Parce que bénéficiaires de rentes d'invalidité ¹	4 934	3,90
▪ Par un agent d'aide socio-économique	30 976	24,47
▪ Par un comité d'évaluation médicale et socioprofessionnelle	80 725	63,76
▪ Par un comité de révision	8 242	6,51
▪ Par le Tribunal administratif du Québec (TAQ)	539	0,43
▪ Autres	1 185	0,93
Total	126 601	100,0

¹ Les bénéficiaires de rentes d'invalidité d'un autre régime sont automatiquement admis à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi.

B) Nombre de demandes traitées par l'ensemble des comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle et des comités de révision du 21 mars 2002 au 21 mars 2003

Comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle

▪ Demandes reçues	14 263	
▪ Demandes traitées	13 995	100,0 %
▪ Demandes acceptées	7 044	50,3 %
▪ Demandes refusées avec allocation pour contraintes temporaires	4 676	33,4 %
▪ Demandes refusées sans allocation pour contraintes temporaires	2 275	16,3 %

Comités de révision

▪ Demandes reçues	2 172	
▪ Demandes traitées	2 288	100,0 %
▪ Demandes acceptées	1 314	57,4 %
▪ Demandes refusées avec allocation pour contraintes temporaires	382	16,7 %
▪ Demandes refusées sans allocation pour contraintes temporaires	465	20,3 %
Autres (ex. : désistements ou non récurrents)	127	5,6 %

SOURCE : SR, DCEMS; DGPSC, Service de révision médicale et socioprofessionnelle; Tribunal administratif du Québec.

DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2003.06.18

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2b (suite)

Titre

État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

- b) Évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscriptions à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant pour chacune de ces étapes, le délai moyen

C) Nombre de demandes en appel, traitées par le Tribunal administratif du Québec du 21 février 2002 au 20 février 2003

▪ Décisions sur le fond ¹	313
• Désistements	138
• Conciliations	114
• Règlements horstribunal	128

Total	693
--------------	------------

¹ Les pourcentages de décisions sur le fond se présentent de la façon suivante : 32% de demandes accueillies en totalité, 35% de demandes rejetées en totalité et 33% de demandes rejetées avec octroi d'une durée pour contraintes temporaires à l'emploi.

D) Délai de traitement (1^{er} avril 2002 au 30 mars 2003)

Demandes d'admissibilité au programme	Délai total moyen
---------------------------------------	-------------------

- | | |
|---|-----------|
| • Admis par l'agent avec rapport médical (si diagnostic de nature invalidante) | Immédiat |
| • Recommandation des comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle ¹ | 9,3 jours |

¹ Le délai total moyen de traitement en admission est le délai entre le moment où le dossier entre à la Direction de la conformité et de l'évaluation médicale et socioprofessionnelle et celui où il est transmis au CLE.

Demandes de révision¹

- | | |
|--|----------|
| • Recommandation des comités de révision | 40 jours |
|--|----------|

¹ Le délai total moyen de traitement en révision est le délai entre le moment du dépôt de la demande (habituellement le CLE) et la date d'expédition de la décision du Service de révision médicale et socioprofessionnelle.

SOURCE : SR, DCEMS; service de révision médicale et socioprofessionnelle; Tribunal administratif du Québec
DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2003.06.18

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2c

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

- c) Répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaires, locataires, chambreurs, en logement subventionné : HLM, coopérative d'habitation) en indiquant la catégorie de ménages

MARS 2003

CATEGORIES DE MENAGES

MODES DE LOGEMENT	Personnes seules ¹	Couples sans enfants	Familles monoparentales	Couples avec enfants	TOTAL
Propriétaires	10 255	5 386	2 201	2 725	20 567
Propriétaires à logements multiples	403	155	98	99	755
Locataires	110 645	12 012	36 041	18 096	176 794
Locataires H.L.M.	16 205	1 457	6 319	2 340	26 321
Chambreurs	35 892	309	2 325	275	38 801
Pensionnaires	34 192	126	1 817	145	36 280
Chambreurs chez un parent	4 390	99	623	61	5 173
Pensionnaires chez un parent	36 518	267	2 712	215	39 712
Logement subventionné	6 146	524	2 609	762	10 041
Temporairement sans adresse ²	775	2	2	-	779
En hébergement	4 082	-	-	-	4 082
TOTAL	259 503	20 337	54 747	24 718	359 305

1. Inclut les conjoints d'étudiants.

2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

SOURCE : MESSF, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2003.06.17

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2d et j

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

- d) Nombre d'enfants (moins de dix-huit ans) vivant au sein d'un ménage prestataire du programme d'assistance-emploi selon qu'ils fréquentent l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, l'université, ou qu'ils ne fréquentent pas l'école
- j) Nombre d'enfants handicapés vivant au sein d'un ménage prestataire du programme d'assistance-emploi

DESCRIPTION	Nombre d'enfants de moins de 18 ans
	Mars 2003
Âge préscolaire	55 327
Études primaires	46 545
Études secondaires	26 473
Études postsecondaires	402
Sans occupation	2 621
TOTAL	131 368
Handicapé	1 342

SOURCE : MESSF, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique,
2003.06.17

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2e

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

e) **Nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une**

En mars 2003, le nombre d'adultes de 18 ans et plus soumis à la contribution parentale était de 2 581 dont 1 399 sans diminution de prestation et 1 182 avec diminution de prestation.

SOURCE : MESSF, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique,
2003.06.20

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2f

Titre

État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2003-2004 avec :

- f) **Les économies que ces contributions parentales représentent pour le régime de sécurité du revenu**

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Depuis l'instauration de la contribution parentale en 1989, un adulte prestataire qui ne répond pas à certains critères d'indépendance fixés par la Loi est réputé recevoir une contribution financière de ses parents. Le Règlement établit à partir de quel niveau de revenus des parents une contribution doit être imputée et quel est le montant de cette contribution.

Les économies générées par la contribution parentale sont de l'ordre de **14,8 M\$**. Ces économies proviennent de la réduction de la prestation des adultes qui y sont soumis (**2,3 M\$**) et de la baisse du taux d'assistance des jeunes adultes qui est générée par la contribution parentale (**12,5 M\$**).

En mars 2003, 2 581 prestataires adultes étaient soumis à la contribution parentale. Parmi ceux-ci, 1 182 voyaient leurs prestations réduites, tandis que pour les 1 399 autres, le revenu des parents était insuffisant pour que leurs prestations soient affectées par la contribution parentale. Le montant mensuel moyen de diminution de la prestation était de 162 \$ par prestataire. Sur une base annuelle, les diminutions des dépenses générées par ces réductions représentaient donc **2,3 M\$**.

Sur base annuelle, on estime que la contribution parentale permet d'éviter l'arrivée à l'assistance-emploi de quelque 2 064 jeunes adultes. Pour une prestation moyenne de 505 \$ par mois, cela représente une économie annuelle de **12,5 M\$**.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu
Le 19 juin 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2g

Titre

État de situation du programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

g) nombre de dossiers en subrogation qui attendent d'être traités par le ministre et évaluation des coûts des paiements rétroactifs qui devront être versés aux prestataires ou aux parents des prestataires, en raison de la contribution parentale.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Ministère n'exerce jamais son recours lorsque les parents refusent de contribuer pour leur enfant ou lorsque les parents sont introuvables. Le Ministère paie toujours la pleine prestation à l'enfant dans ces cas-là. La contribution des parents est donc toujours volontaire.

SOURCE : Guy Roy
Centre de recouvrement – 5 mars 2003
VALIDATION: DGSG – 29 avril 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2h et i

Titre

État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

- h) Nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 12 ans qui reçoivent une pension alimentaire
- i) Économies que ces pensions alimentaires représentent pour le régime de sécurité du revenu

Pour l'année 2002-2003, une moyenne de 8 232 familles monoparentales avec enfants de moins de 12 ans déclarent recevoir une pension alimentaire.

Le total annuel des revenus de pension alimentaire **reçus** par ces familles monoparentales est d'environ 23 M\$ et est calculé en tenant compte d'un montant mensuel moyen de pension alimentaire de 233 \$.

Par contre, le revenu de pension alimentaire est exclu jusqu'à concurrence de 100 \$ par mois et l'exclusion est accordée à toutes les familles tant biparentales que monoparentales **ayant un enfant de moins de cinq ans**. Le coût de cette exclusion pour les familles monoparentales seulement, qui reçoivent une pension alimentaire, est estimé à 6,4 M\$, considérant que celles-ci représentaient, en mars 2003, 95 % de toutes les familles visées par la mesure. On estime que l'économie que ces pensions alimentaires engendrent s'élève à 16,6 M\$.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu
Le 17 juin 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

11

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2k

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

k) Évolution mensuelle de la répartition des adultes avec contraintes temporaires à l'emploi selon le motif

MOTIFS POUR CONTRAINTE TEMPORAIRE

Mois et année	État de santé	État de grossesse	Enfants à charge	55 ans et plus	Attente décision contraintes sévères	Prend soin d'une personne	Autres	TOTAL
2002								
Avril	15 137	1 759	37 266	47 422	440	2 601	147	104 772
Mai	15 101	1 782	37 486	47 454	404	2 606	142	104 975
Juin	14 854	1 837	37 456	47 417	424	2 599	141	104 728
Juillet	14 477	1 787	37 747	47 408	441	2 590	135	104 585
Août	14 200	1 735	37 876	47 355	437	2 560	138	104 301
Septembre	14 052	1 698	37 803	47 314	387	2 570	144	103 968
Octobre	14 474	1 677	33 139	47 350	447	2 584	152	99 823
Novembre	14 921	1 733	33 180	47 258	500	2 585	139	100 316
Décembre	15 294	1 645	33 463	47 276	431	2 566	130	100 805
2003								
Janvier	15 258	1 653	33 969	47 383	398	2 556	128	101 345
Février	15 516	1 606	34 370	47 484	417	2 575	141	102 109
Mars	15 920	1 617	34 787	47 532	436	2 577	151	103 020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 21

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

1) Nombre de ménages déclarant des revenus selon les catégories de barèmes et le revenu moyen déclaré

SELON LE TYPE D'ALLOCATION	REVENUS COMPTABILISABLES ¹	
	Mars 2003	
	Nombre de ménages	Revenu comptabilisable moyen
De base seulement ²	17 127	222,38 \$
Contraintes temporaires ³	23 746	222,09 \$
Contraintes sévères ⁴	20 519	348,69 \$
Mixte sévère ⁵	3 901	483,66 \$
Mixte temporaire ⁶	2 391	331,49 \$
De base hébergé ⁷	194	55,54 \$
TOTAL	67 878	278,84 \$

1. Les revenus comptabilisables sont tous les revenus de travail et les revenus provenant d'autres sources (assurance-emploi, RRQ, CSST, pensions alimentaires, etc.) ayant un impact sur le montant de la prestation d'assistance-emploi. La partie comptabilisée des revenus déclarés (revenu comptabilisable) est celle qui dépasse les exemptions permises (dans le cas des revenus de travail, des pensions alimentaires et des allocations d'aide à l'emploi), diminuant d'autant le montant de l'aide financière accordée.
2. Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple ne présentant aucune contrainte à l'emploi.
3. Allocation versée à un adulte seul présentant une contrainte temporaire à l'emploi. Dans le cas de ménages avec deux adultes, seulement un des adultes présente une contrainte temporaire, l'autre adulte étant sans contraintes à l'emploi.
4. Allocation versée à un adulte seul présentant une contrainte sévère à l'emploi. Dans le cas de ménages avec deux adultes, seulement un des adultes présente une contrainte sévère, l'autre adulte étant sans contraintes à l'emploi.
5. Allocation versée à un ménage composé de deux adultes lorsqu'au moins un des adultes présente des contraintes sévères et l'autre présente une contrainte temporaire ou sévère à l'emploi.
6. Allocation versée à un ménage composé de deux adultes lorsque les deux adultes présentent des contraintes temporaires à l'emploi.
7. Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale.

SOURCE : MESSF, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2003.06.18

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2m

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

m) Nombre de ménages déclarant des biens selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés

TYPES DE BIENS	BIENS DÉCLARÉS ¹	
	Mars 2003	
	Nombre de ménages	Valeur moyenne
Avoir liquide	263 107	687,84 \$
Biens mobiliers	87 125	1 600,52 \$
Biens immobiliers	23 390	40 415,50 \$
Biens immobiliers pour travailleurs autonomes	2 584	7 384,74 \$
Dettes hypothécaires	10 694	26 630,50 \$
Autres ²	5 447	27 631,49 \$

1. Les prestataires détenteurs d'un ou de plusieurs biens sont dénombrés lorsque la valeur des biens est supérieure à 1 \$.
2. Comprend les bénéfices payables au décès (incluant l'assurance-vie payable à la succession), les subventions ou emprunts pour réparations de la résidence ou pour le démarrage d'une entreprise, les indemnités versées pour sinistre ou expropriation, le capital provenant de la vente d'une résidence, la valeur résiduelle des biens et avoirs liquides cédés, les sommes dont l'enfant est propriétaire, etc.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2 n

Titre

État de situation du programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

Nombre de ménages ayant reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Prestations versées en trop

L'assistance-emploi doit être remboursée lorsqu'elle a été accordée en trop ou lorsqu'elle a été versée en attente de la réalisation d'un droit et que ce droit a été réalisé.

Règle générale, les sommes versées en trop à la suite d'une erreur administrative ne font pas l'objet d'une réclamation.

La nature des réclamations et les montants correspondants pour l'année financière 2002-2003 au 31 mars 2003 sont :

- Aide reçue à la suite de fausses déclarations, principalement liées à la vie maritale non déclarée et aux revenus non déclarés:

<u>Nombre de Réclamations</u>	<u>Montant total</u>	<u>Montant Moyen</u>
20 493	52,8 M \$	2 577 \$

- aide reçue sans droit :

<u>Nombre de Réclamations</u>	<u>Montant total</u>	<u>Montant Moyen</u>
129 932	42,3 M \$	326 \$

- aide remboursable à la suite de la réalisation d'un droit :

	<u>Nombre de Réclamations</u>	<u>Montant total</u>	<u>Montant Moyen</u>
Excluant la NAF ⁽¹⁾	32 129	25,6 M \$	796 \$
Relatif à la NAF	<u>21 735</u>	<u>7,1 M \$</u>	<u>328 \$</u>
Total	53 864	32,7 M \$	607 \$

⁽¹⁾ NAF : nouvelle allocation familiale payée par la RRQ.

SOURCE : Direction de la conformité et de l'évaluation médicale et socioprofessionnelle
7 avril 2003
Responsable : Jocelyn Villeneuve

VALIDATION: Direction de la conformité et de l'évaluation médicale et socioprofessionnelle

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 20

Titre : Nombre de révisions et d'appels selon le motif et la décision.

Motifs	Décisions rendues par les Bureaux de révision	
	2002-2003	
	Décisions rendues	Décisions accueillies
Statut	3 377	750
Prestations de base	388	36
Prestations spéciales	831	129
Revenus, gains, avantages, pensions alimentaires	3 809	807
Biens	541	174
Avoir liquide	1 173	287
Contribution parentale	264	48
Partage de logement	613	102
Obligations	2 477	646
Versement de l'aide	599	89
Recouvrement	8 078	1 882
APPORT	60	4
Garant défaillant	457	110
Hors délai	477	28
<i>Non recevables</i>	314	--
TOTAL	23 144	5 092
Acc./rendus		22%

Décisions rendues Nombre de dossiers traités en révision à la demande de la clientèle.

Décisions accueillies Nombre de demandes pour lesquelles l'agent réviseur a rendu une décision favorable à la clientèle.

Période de référence 21 mars 2002 au 21 mars 2003

SOURCE : Direction du service de révision

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

16

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2P

Titre : Nombre de personnes ayant demandé de l'aide en raison d'un dénuement total, en spécifiant le motif de la demande, le montant moyen de l'aide accordée et le motif de la décision

Données générales pour l'année 2002-2003

Le nombre total de demandes reçues a été de 845. De ce nombre, il y eut :

- 466 demandes acceptées;
- 368 demandes refusées;
- 11 désistements.

L'aide totale accordée fut de 472 673 \$, répartie en aide remboursable et en aide gratuite :

- Aide remboursable : 334 844 \$
- Aide gratuite : 137 829 \$

Le montant d'aide moyenne versée s'établit quant à lui à 1 014 \$.

Faits saillants 2002-2003

Motifs invoqués pour l'obtention de prestations en vertu de l'article 16 :	Nombre de demandes acceptées	Montant par Catégorie	Répartition par catégorie	Montant moyen accordé
Ces personnes seules ou ces familles étaient inadmissibles selon les règles régulières d'attribution d'une aide de dernier recours en raison de :	2002-2003	2002-2003 (\$)	2002-2003 (%) *	2002-2003 (\$)
Composition familiale	31	18 823	4,0	607
Contribution parentale	1	355	0,1	355
Bien ou avoir liquide cédé	68	81 279	17,2	1 195
Étudiant (statut, conjoint)	3	4 782	1,0	1 594
Excédent de biens	123	189 298	40,0	1 539
Grève ou lock-out	2	1 074	0,2	537
Perte d'argent	35	11 198	2,4	320
Personne seule mineure	1	599	0,1	599
Prestation spéciale	90	44 913	9,5	499
Revenu (incluant : antériorité du déficit, saisie, etc.)	27	19 710	4,2	730
Refus de faire valoir un droit	1	437	0,1	437
Sans statut légal	78	92 724	19,6	1 189
Travailleur autonome	5	7 481	1,6	1 496
Carnet de réclamation	1	-	-	-
TOTAL	466	472 673	100,0%	1 014

* Pourcentage du montant total accordé.

SOURCE : Linda Laforte
VALIDATION: Direction du service à la clientèle – Sécurité du revenu
 Le 2 avril 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2q

Titre

État de situation du Programme de l'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

q) Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide complémentaire à l'assurance-emploi

COMPOSITION FAMILIALE	REVENUS D'ASSURANCE-EMPLOI ¹
	Mars 2003
	Nombre d'adultes
Personnes seules	1 521
Couples sans enfants	314
Familles monoparentales	414
Couples avec enfants	523
TOTAL	2 772

1. Correspond à tout montant déclaré supérieur à 2 \$.

SOURCE : MESSF, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 2003.06.18

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2r

Titre :

s) Ventilation détaillée des impacts pour le Québec des bonifications annoncées à l'assurance-emploi sur le Régime de la sécurité du revenu

Exposé et statistiques (s'il y a lieu) :

Depuis le 31 décembre 2000, le gouvernement du Canada a prolongé la durée des prestations parentales de l'assurance-emploi (de six mois à un an), donnant ainsi aux parents qui le désirent la possibilité de passer plus de temps avec leurs jeunes enfants pendant la première année de leur vie. Le nombre d'heures requis pour être admissible aux prestations de maternité, parentales et de maladie dans le cas des pêcheurs qui ne sont pas travailleurs indépendants est passé de 700 à 600 heures.

De plus, le 2 février 2001, l'honorable Jane Stewart, ministre de Développement des ressources humaines Canada, a présenté le projet de loi C-2 visant à modifier la *Loi sur l'assurance-emploi*. Les modifications projetées visent à :

- supprimer la règle de l'intensité; cette règle de l'intensité a été adoptée dans le but de dissuader les gens de recourir de façon répétée à l'assurance-emploi, en réduisant le taux de prestation des prestataires fréquents; le taux de prestation de 55 % est diminué de 1 % pour chaque tranche de 20 semaines de prestations reçues au cours des 5 dernières années, sans toutefois être inférieur à 50 %;
- remanier la clause de remboursement des prestations (récupération);
- modifier les règles visant les parents qui réintègrent la population active; la condition d'admissibilité de 910 heures pour les personnes qui arrivent ou qui reviennent sur le marché du travail ne s'appliquera plus dans le cas des parents qui se sont absentés du marché du travail pendant un an ou plus pour élever leurs enfants;
- continuer de contrôler et d'évaluer les répercussions du régime d'assurance-emploi jusqu'en 2006;
- permettre au gouverneur en conseil d'établir le taux de cotisation minimal pour deux ans;
- maintenir le maximum de la rémunération assurable (MRA) à 39 000 \$;
- harmoniser le Règlement sur l'assurance-emploi (pêche) avec les prestations de maternité, parentales et de maladie bonifiées.

Ce projet de loi a été sanctionné le 10 mai 2001. L'élimination de la règle d'intensité et les nouvelles règles visant les parents ont eu un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000. Le remaniement de la modalité de remboursement des prestations a eu un effet rétroactif à l'année d'imposition 2000. L'harmonisation du Règlement sur l'assurance-emploi (pêche) a eu un effet rétroactif au 31 décembre 2000.

Par la suite, le 15 août 2001, le Règlement sur l'assurance-emploi a été modifié en ce qui concerne les gains non déclarés. Auparavant, le remboursement des prestations exigé en cas de rémunération non déclarée était calculé sur toute la période d'emploi du prestataire pendant laquelle il touchait des prestations d'assurance-emploi. En conséquence, le prestataire devait parfois rembourser des prestations, même pour des semaines où il avait déclaré ses gains correctement. Pour corriger la situation, la modification permettra d'appliquer les gains seulement aux semaines où ils ont réellement été gagnés.

Le 18 novembre 2001, le Règlement sur l'assurance-emploi a été de nouveau modifié de telle sorte que les prestataires d'assurance-emploi pourront exclure les semaines à faible rémunération (moins de 150 \$) du calcul de leurs prestations. Cette modification a été faite afin d'encourager les travailleurs à accepter tout emploi disponible.

Depuis le 21 juillet 2002, les apprentis, inscrits à des programmes de formation agréés, n'ont à observer qu'un délai de carence de deux semaines pour un même apprentissage quand ils font une demande de prestation d'assurance-emploi.

Le budget fédéral du 18 février 2003 prévoit six semaines de prestation pour soins prodigués par compassion en vue de prendre soin d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint gravement malade ou mourant.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003 - 2004

20

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 2s

Titre :**État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2002-2003 avec :**

- s) **Liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance médicaments, pour 2002-2003**

À noter:

L'assurance médicaments ne fait plus partie des besoins spéciaux couverts par l'assistance-emploi et relève maintenant du MSSS

Coût des prestations spéciales (en 000 \$)**2002-2003
(dépenses réelles)****I. Prestations spéciales pour préserver la santé**

A. Préparations lactées	1 637,0
B. Biens et services administrés par le MESS	
- Lunettes et lentilles	5 311,9
- Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires	2 502,9
- Prothèses, orthèses et accessoires prescrits	9 810,3
- Suppléments (suppléments mensuels pour diabète, hémodialyse, grossesse, allaitement, paraplégie et stomie temporaire)	8 530,5
- Transports pour fins médicales	24 893,5
- Autres	741,1
Sous-total B	51 790,2
Sous-total de la partie I	53 427,2

II. Prestations spéciales relatives à la compensation de certaines pertes ou en considération de situations particulières

- Rechercher ou postuler un emploi ou retourner dans son milieu d'origine	12,4
- Enfant à charge fréquentant l'école	8 829,9
- Frais funéraires	2 164,0
- Compenser les pertes lors d'un incendie ou d'un sinistre	840,0
- Compenser les effets d'une séparation	74,7
- Aide au logement (en dénuement)	7 435,9
- Loyer pour une personne seule hébergée	17,8
Sous-total de la partie II	19 374,7

III. Prestations spéciales pour le développement de l'employabilité

Le transfert, vers Emploi-Québec, des responsabilités en matière de développement de l'employabilité et des budgets qui y sont liés a été complété en 1999-2000.

TOTAL 72 801,9

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu : 2003.06.17

VALIDATION : DBOF, secteur du budget :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Fiche : 2 t

Titre :

Nombre de prestataires référés aux mesures actives d'Emploi-Québec

Nombre de prestataires référés aux mesures actives d'Emploi-Québec :

Au cours de l'année financière 2002-2003, un total de 69 111 prestataires de l'assistance-emploi ont été référés à Emploi-Québec.

SOURCE : Direction générale des politiques
Collaboration : Direction du suivi financier et de l'information de gestion
19 juin 2003

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2u

Titre

État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

- u) Nombre de prestataires admissibles à une rente d'invalidité de la Régie des rentes et l'économie générée en 2002-2003

Exposé de la situation

La *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* prévoit à l'article 41 que le prestataire doit exercer ses droits ou se prévaloir des avantages dont il peut bénéficier en vertu d'une autre loi si la réalisation de ces droits et avantages a un effet sur son admissibilité à un programme ou réduit ses prestations.

Cette obligation, qui a toujours fait partie du régime québécois de sécurité du revenu puisqu'on la retrouve à l'article 12 de l'ancienne *Loi de l'aide sociale* ainsi qu'à l'article 30 de l'ancienne *Loi sur la sécurité du revenu*, oblige les personnes admissibles à une rente d'invalidité de demander celle-ci à la Régie des rentes du Québec.

En décembre 2002, ils étaient 7 174 ménages prestataires à recevoir une rente moyenne de 604 \$ et 7 354 ménages prestataires à recevoir une rente moyenne de 610 \$ en mars 2003. L'économie annuelle générée par la comptabilisation de ce revenu peut donc s'estimer à 53,8 M\$.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 2v

Titre

État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

v) Nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2002-2003

Exposé de la situation

La *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* prévoit à l'article 41 que l'adulte seul ou les membres de la famille doivent exercer leurs droits ou se prévaloir des avantages dont ils peuvent bénéficier en vertu d'une autre loi lorsque la réalisation de ces droits et avantages aurait un effet sur l'admissibilité de l'adulte ou de la famille au programme ou réduirait leur prestation.

Cette obligation a toujours fait partie du régime québécois de sécurité du revenu puisqu'on la retrouve dans l'article 12 de l'ancienne *Loi de l'aide sociale* ainsi que dans l'article 30 de l'ancienne *Loi sur la sécurité du revenu*.

En décembre 2002, 23 822 ménages prestataires recevaient une rente de retraite moyenne de 163 \$ et 24 123 ménages prestataires recevaient une rente de retraite moyenne de 165 \$ en mars 2003. On peut donc estimer l'économie générée par cette mesure à , 47,8 M\$ annuellement.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu
Le 19 juin 2003

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 2w

Titre :

État de situation du Programme d'assistance-emploi en 2002-2003 avec :

w) Bilan du budget et des dépenses pour le Programme d'allocation-logement et nombre de ménages qui en ont bénéficié pour l'année 2002-2003

- Cette mesure a été adoptée par le Conseil des ministres, en octobre 1997, lors de la mise en application du Programme allocation-logement, sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et dont la gestion relève du ministère du Revenu du Québec (MRQ). Cette mesure s'adresse aux familles qui devaient subir des pertes financières, étant donné les critères du programme de la SHQ.
- La prestation spéciale d'aide au logement du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) s'adresse aux familles prestataires de la sécurité du revenu ayant des enfants mineurs et / ou majeurs aux études à temps plein.
- Cette prestation permet au MESSF de soutenir de façon complémentaire et temporaire les familles démunies attendant la révision par le MRQ, au mois d'octobre de chaque année, de leur demande ou de leur adhésion au programme.
- Précisons que la clause de dénuement est versée pour deux raisons; la première résulte du fait que le programme de la SHQ est administré sur une base annuelle et que les prestations de la sécurité du revenu le sont sur une base mensuelle, le tout conformément à l'esprit de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Comme le programme de la SHQ est moins souple pour s'ajuster rapidement aux changements de situation qui se produisent en cours d'année, à l'exception de quelques-uns (ex. : séparation, naissance d'un premier enfant...), le MESSF couvre toutes les autres situations qui peuvent amener une révision à la hausse de l'allocation-logement en cours d'année, au moyen de cette clause dite de dénuement.
- Le MESSF verse donc aux prestataires de l'assistance-emploi la différence entre l'aide réellement reçue et celle à laquelle ils auraient droit si l'aide était mensuelle, sous forme d'aide gratuite, en attendant la révision annuelle du MRQ.
- Deuxièmement, le MESSF verse sous forme d'aide remboursable une aide au logement aux prestataires qui déposent une nouvelle demande au MESSF et qui doivent faire valoir leur droit au Programme allocation-logement de la SHQ.
- Cette année, le MESSF a versé **7,3 M\$** en prestations aux familles admises à la clause de dénuement.

Année	Nombre de ménages	Dépenses (M\$)
2002-2003	13 771	7,3 M\$

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu
Le 2 mai 2003

VALIDATION : DBOF, secteur du budget, le 23 juin 2003

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 3

Titre

État de situation sur les mesures relatives à l'allaitement et aux préparations lactées pour nourrissons pour l'année 2002-2003

Exposé de la situation

Le Ministère accorde une prestation spéciale d'allaitement aux prestataires de l'assistance-emploi depuis plusieurs années. À l'origine, cette prestation était de 20 \$ par mois et était versée aux mères aussi longtemps qu'elles allaitaient leur bébé.

En décembre 1995, l'aide consentie aux prestataires pour nourrir leur nouveau-né a été révisée. Une mesure de soutien à l'achat des préparations lactées pour nourrissons a été offerte aux mères des bébés âgés de moins de six mois ainsi qu'à celles qui ont des enfants de moins d'un an souffrant d'intolérance au lait de vache, au lactose ou souffrant d'autres troubles spécifiques. De plus, la prestation spéciale d'allaitement a été haussée à 50 \$ et son versement a été limité aux mères de bébé de moins de 6 mois. Cette prestation spéciale représente un *encouragement* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à ce mode d'alimentation du nouveau-né.

En novembre 1998, des bonifications ont été apportées à ces deux prestations. La prestation spéciale d'allaitement a été prolongée de 6 mois. Elle peut ainsi être accordée aux mères qui allaitent jusqu'à ce que leur enfant atteigne 12 mois. De plus, l'offre de soutien à l'achat de préparations lactées régulières a été prolongée de 3 mois et peut donc être accordée jusqu'à ce que l'enfant soit âgé de 9 mois.

Depuis janvier 2001, la prestation spéciale pouvant être versée pour l'allaitement d'un enfant de moins de 12 mois est passée de 50 \$ à 55 \$ par mois, hausse justifiée par une indexation du montant versé depuis la dernière augmentation.

SOURCE : DGP, Direction du développement des politiques de sécurité du revenu, 2003.04.08

VALIDATION : DGSG, 30 avril 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 4a

Titre

État de situation au programme APPORT en 2002-2003 :

Nombre de ménages ayant reçu des prestations APPORT et prestation mensuelle moyenne selon la catégorie de ménage

ANNÉE	PROGRAMME APPORT ¹		TOTAL
	Famille monoparentale 1 enfant et plus ²	Famille biparentale 1 enfant et plus ²	
2002 (janvier à décembre)			
Nombre de ménages	6 592	7 452	14 044
Acomptes mensuels moyens ³	56,60 \$	83,36 \$	70,79 \$

1. Le dénombrement des ménages est effectué en considérant tous ceux ayant reçu au moins un acompte mensuel (incluant la majoration pour frais de garde en service de garde éducatif) durant l'année. Cela ne tient pas compte des paiements effectués ou des trop-payés constatés par le MRQ lors de la conciliation annuelle.
2. Un enfant seulement peut être désigné à titre « d'enfant à charge ». Les autres enfants de la famille ne peuvent donc être considérés à charge. C'est habituellement l'enfant qui a le moins de revenus et le moins de biens qui est désigné « à charge » et ce, à l'avantage du requérant. Cependant, les frais de garde réellement encourus pour les enfants non désignés peuvent être considérés dans le calcul des exemptions pour déterminer le revenu net d'une famille.
3. Les acomptes mensuels moyens ne tiennent pas compte du crédit pour frais de garde, lequel est remboursé au MESS par le MRQ. Par conséquent, le dénombrement des ménages exclut ceux qui ne reçoivent que ce crédit.

SOURCE : MESSF, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique,
2003.04.01

VALIDATION : DGSG,

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 4b,c,d,e,f,g

Titre	
État de situation au programme APPORT pour l'année 2002-2003 :	
b) Nombre de prestataires ayant reçu un supplément de prestation à la fin de l'année fiscale.	
c) Nombre de prestataires ayant un trop-versé à la fin de l'année fiscale, en spécifiant le montant moyen du trop-versé.	
d) Nombre de prestataires ayant un trop-versé et une dette fiscale à la fin de l'année fiscale en spécifiant le montant moyen du trop-versé et celui de la dette fiscale.	
e) Nombre de prestataires ayant un trop-versé sans dette fiscale ni remboursement d'impôt en spécifiant le montant moyen du trop-versé.	
f) Nombre de ménages ayant un trop-versé et un remboursement d'impôt, en spécifiant le montant moyen du trop-versé et du remboursement d'impôt	
g) Nombre de ménages ayant bénéficié du volet « exemption pour frais de garde » et du programme APPORT et dépenses totales pour cette mesure	
Exposé et statistiques (s'il y a lieu)	
Les données après conciliation sont fournies par le ministère du Revenu du Québec (MRQ) vers le mois d'avril, un peu plus d'un an après la fin d'une année fiscale. L'année financière 2001-2002 correspond à l'année fiscale ou civile 2001. Par ailleurs, le MRQ ne peut fournir des statistiques sur le nombre de ménages ou de familles (monoparentale ou biparentale) étant donné que la prestation est accordée sur une base individuelle. C'est pourquoi il y a lieu de parler de prestataires du programme APPORT. Lorsqu'une prestation est accordée pour une année à chacun des conjoints, celle-ci représente généralement la moitié de la prestation accordée au ménage..	
b) Nombre de prestataires ayant reçu un supplément de prestation à la fin de l'année fiscale	
	2001
Nombre	20 010
Montant moyen (\$)	1 008
c) Nombre de prestataires ayant un trop-versé à la fin de l'année fiscale	
	2001
Nombre	4 404
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	488
d) Nombre de prestataires ayant un trop-versé et une dette fiscale à la fin de l'année fiscale	
	2001
Nombre	268
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	499
Montant moyen de la dette fiscale (\$)	548
e) Nombre de prestataires ayant un trop-versé sans dette fiscale ni remboursement d'impôt	
	2001
Nombre	152
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	436
f) Nombre de prestataires ayant un trop-versé et un remboursement d'impôt	
	2001
Nombre	3 984
Montant moyen du trop-versé APPORT (\$)	489
Montant moyen du remboursement d'impôt (\$)	933
g) Nombre de prestataires ayant bénéficié de la majoration pour frais de garde d'enfants	
	2001
Nombre	n.d.
Montant total (\$)	n.d.

SOURCE : DGP, Direction de l'analyse économique et des projets gouvernementaux, 2003-06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 4h

Titre

État de situation au programme APPORT en 2002-2003 avec:

h) budget total du programme APPORT pour les quatre dernières années.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'année 2002-2003, le budget du programme APPORT a été de 32 253,3 K\$.

SOURCE : Direction du budget et des opérations financières – 2003-04-22

VALIDATION: DGSG – 2003-04-23

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 5

<p>Titre: Bilan détaillé des activités de conformité pour l'année 2002-2003 et de l'application éventuelle des pénalités administratives.</p> <p>a) Bilan détaillé de l'opération de remise de chèques main à main pour les moins de 25 ans avec impact financier.</p>	
<p>Exposé et statistiques</p> <p>RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ</p> <p>Réalisées par les effectifs en conformité</p> <p>Réalisées par les agents d'aide</p> <p>Comparaisons de fichiers</p> <p>Remises de chèques systématiques</p> <p>Remises de chèques ciblées par l'agent</p> <p style="padding-left: 20px;">Sous-total</p> <p>TOTAL</p>	<p>2002-2003</p> <p>78,0 M\$</p> <p>63,4 M\$ (11 mois)</p> <p>8,0 M\$</p> <p>37,3 M\$</p> <p>108,7 M\$</p> <p>186,7 M\$</p>
<p>Le Réseau de la Sécurité du revenu a procédé, en 2002-2003, à des opérations de remise de chèques de main à main pour l'ensemble des prestataires sans contrainte à l'emploi indépendamment de l'âge. Les résultats des remises aux moins de 25 ans ne sont pas isolés des données globales.</p>	

SOURCE : Direction de la conformité et de l'évaluation médicale et socioprofessionnelle
7 avril 2003
Responsable: Jocelyn Villeneuve

VALIDATION DBOF: 28 avril 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 6

Titre

Bilan et résultat du projet Solidarité jeunesse par région

- a) Budget disponible/budget dépensé
- b) Nombre d'entreprises participantes
- c) Nombre de participantes et participants
- d) Durée moyenne de la participation
- e) Nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable

L'année 2 de Solidarité jeunesse s'étend du 1^{er} novembre 2001 au 31 octobre 2002.

a) Budget disponible/budget dépensé*

Direction régionale	Nombre de projets	Budget disponible	Budget dépensé	% budget dépensé vs budget disponible
01 Bas-Saint-Laurent	8	906 231	888 580	98,05
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean	6	1 076 771	1 048 244	97,35
03 Capitale-Nationale	8	1 857 094	1 812 189	97,58
04 Mauricie	8	1 220 651	950 937	77,90
05 Estrie	8	862 390	862 390	100,00
06f Ville de Montréal	14	2 534 250	2 484 976	98,06
06a Montréal-Banlieu et Laval	14	1 561 679	1 548 072	99,13
07 Outaouais	4	1 263 476	1 261 690	99,86
08 Abitibi-Témiscamingue	5	566 766	540 467	95,36
09 Côte-Nord	4	439 001	427 928	97,48
10 Nord-du-Québec	1	8 680	8 680	100,00
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	6	573 770	570 271	99,39
12 Chaudière-Appalaches	11	964 474	911 591	94,52
14 Lanaudière	7	1 128 850	1 125 550	99,71
15 Laurentides	7	1 250 003	1 237 053	98,96
16 Montérégie	17	2 421 464	2 085 443	86,12
17 Centre-du-Québec	5	738 587	716 555	97,02
Total	133	19 374 137	18 480 616	95,39

* Données du SOS en date du 31 mars 2003.

b) Nombre d'entreprises participantes

1 877 partenaires ont signé l'engagement de Solidarité jeunesse pour l'ensemble du Québec. Nos partenaires, en plus d'Emploi-Québec et des organismes jeunesse, se retrouvent dans le monde des affaires, dans le réseau de l'éducation, de la santé, dans les PME, les chambres de commerce, les MRC et dans plusieurs entreprises.

Régions	Nombre de partenaires signataires
01 Bas Saint-Laurent	158
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean	83
03 Capitale Nationale	117
04 Mauricie	235
05 Estrie	73
06a Ville de Montréal	142
06f Montréal-banlieue et Laval	84
07 Outaouais	21
08 Abitibi-Témiscamingue	72
09 Côte-Nord	65
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	22
12 Chaudière-Appalaches	55
14 Lanaudière	113
15 Laurentides	96
16 Montérégie	455
17 Centre-du-Québec	86
Grand total	1 877

c) Nombre de participantes et participants; d) Durée moyenne de la participation et e) Nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable

	Nombre de participants	Durée moyenne de participation (en semaines)	Fin de participation pour obtention d'un emploi
01 Bas-Saint-Laurent	259	11,4	77
02 Saguenay-Lac-St-Jean	316	12,3	61
03 Capitale-Nationale	467	10,7	130
04 Mauricie	303	8,6	117
05 Estrie	273	11,0	70
6a Montréal-Banlieue et Laval	439	10,2	90
6f Ville de Montréal	767	10,8	189
07 Outaouais	332	13,2	91
08 Abitibi-Témiscamingue	152	10,8	36
09 Côte-Nord	133	10,2	27
10 Nord-Du-Québec	0	0	0
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	166	10,7	35
12 Chaudière-Appalaches	269	11,3	81
14 Lanaudière	309	11,5	97
15 Laurentides	338	11,1	88
16 Montérégie	652	11,3	178
17 Centre-du-Québec	225	10,5	63
RÉSEAU	5 400	11,0	1 430

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 6

Titre

Bilan et résultat du projet Solidarité jeunesse par région

- a) Budget disponible/budget dépensé
- b) Nombre d'entreprises participantes
- c) Nombre de participantes et participants
- d) Durée moyenne de la participation
- e) Nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable

La prolongation de Solidarité jeunesse s'étend du 1^{er} novembre 2002 au 31 mars 2003.

*a) Budget disponible/budget dépensé**

Direction régionale	Nombre de projets	Budget disponible	Budget dépensé	% budget dépensé vs budget disponible
01 Bas-Saint-Laurent	8	507 882	328 560	64,69
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean	6	564 264	356 832	63,24
03 Capitale-Nationale	8	883 191	527 108	59,68
04 Mauricie	8	465 031	257 355	55,34
05 Estrie	8	537 680	315 555	58,69
06f Ville de Montréal	14	1 346 767	746 141	55,40
06a Montréal-Banlieu et Laval	13	786 298	460 138	58,52
07 Outaouais	4	630 648	391 896	62,14
08 Abitibi-Témiscamingue	5	269 224	177 055	65,76
09 Côte-Nord	4	233 120	98 532	42,27
10 Nord-du-Québec	-	---	---	---
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	6	328 232	184 970	56,35
12 Chaudière-Appalaches	11	601 128	300 500	49,99
14 Lanaudière	7	533 425	333 152	62,46
15 Laurentides	7	745 081	428 459	57,51
16 Montérégie	17	1 051 080	664 380	63,21
17 Centre-du-Québec	4	409 202	235 434	57,53
Total	130	9 892 253	5 806 067	58,69

* Données au 31 mars 2003.

b) Nombre d'entreprises participantes

1 877 partenaires ont signé l'engagement de Solidarité jeunesse pour l'ensemble du Québec. Nos partenaires, en plus d'Emploi-Québec et des organismes jeunesse, se retrouvent dans le monde des affaires, dans le réseau de l'éducation, de la santé, dans les PME, les chambres de commerce, les MRC et dans plusieurs entreprises.

Régions	Nombre de partenaires signataires
01 Bas Saint-Laurent	158
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean	83
03 Capitale-Nationale	117
04 Mauricie	235
05 Estrie	73
06a Ville de Montréal	142
06f Montréal-Banlieue et Laval	84
07 Outaouais	21
08 Abitibi-Témiscamingue	72
09 Côte-Nord	65
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	22
12 Chaudière-Appalaches	55
14 Lanaudière	113
15 Laurentides	96
16 Montérégie	455
17 Centre-du-Québec	86
Grand total	1 877

c) Nombre de participantes et participants; d) Durée moyenne de la participation et e) Nombre de prestataires qui réussissent à retrouver un emploi durable

	Nombre de participants	Durée moyenne de participation (en semaines)	Fin de participation pour obtention d'un emploi
01 Bas-Saint-Laurent	126	7,9	11
02 Saguenay-Lac-St-Jean	168	9,6	9
03 Capitale-Nationale	160	9,4	26
04 Mauricie	49	7,6	15
05 Estrie	95	9,9	10
6a Montréal-Banlieue et Laval	183	9,7	12
6f Ville de Montréal	240	10,5	27
07 Outaouais	137	9,9	8
08 Abitibi-Témiscamingue	66	8,5	5
09 Côte-Nord	35	10,6	0
10 Nord-Du-Québec	0	0	0
11 Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	59	9,7	4
12 Chaudière-Appalaches	130	10,1	16
14 Lanaudière	87	10,4	12
15 Laurentides	155	9,9	14
16 Montérégie	239	9,2	23
17 Centre-du-Québec	78	9,4	3
RÉSEAU	2 007	9,6	195

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : 7

Titre

Bilan et résultats du programme « Destination Emploi » en matière de budget et de participant par région.

Destination emploi, mis en place le 1^{er} mai 2000, est un cadre d'intervention visant à assurer un soutien aux prestataires d'assistance-emploi dans leurs démarches pour recouvrer leur autonomie et s'insérer en emploi. Cette stratégie d'intervention concerne l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi, âgés de moins de 55 ans, sans contraintes, sans revenu de travail supérieur aux exemptions permises et non déjà engagés dans un Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi.

Il n'y a aucun budget spécifique d'intervention pour réaliser cette stratégie.

Les résultats pour l'année financière 2002-2003 apparaissent en annexe. Ils ont été établis avec les données disponibles en date du 4 juin 2003.

SOURCE : Direction de l'administration et de l'information de gestion, 19 juin 2003.

VALIDATION : Bureau du sous-ministre associé, le 20 juin 2003

Destination emploi 2002-2003	références Sécurité du Revenu				Traitement Emploi-Québec							
	Attribution	Gestion des dossiers actifs	TOTAL	Total personnes référées	Parcours			Parcours terminés			En emploi	Participation à une mesure active hors parcours
					Évaluation ouverte	Créé	Encore actif au 31 mars 2003	Abandon	Complété			
Abitibi-Témiscamingue	632	550	1182	865	471	363	179	88	94	43	35	
Bas-St-Laurent	765	1370	2135	1628	777	712	418	129	163	107	69	
Capitale-Nationale	1 940	3333	5273	3770	1 303	1 034	544	224	261	138	144	
Centre-du-Québec	586	1105	1691	1 173	583	401	219	76	102	69	76	
Chaudière-Appalaches	875	1424	2299	1 611	541	405	255	69	79	59	38	
Côte-Nord	406	529	935	679	465	306	125	64	115	47	11	
Estrie	993	1046	2039	1 460	659	518	257	115	144	89	76	
Gaspésie - Les-Îles	521	741	1262	968	434	268	163	48	57	15	75	
Lanaudière	999	1591	2590	1 814	1 032	700	294	194	210	116	35	
Laurentides	1 320	2638	3958	2 874	1 551	1 043	424	289	325	153	117	
Laval	884	833	1717	1 246	552	282	142	68	72	38	174	
Mauricie	1 062	1696	2758	2 136	1 266	959	384	159	410	211	109	
Montérégie	3 275	5 614	8889	6 232	2 327	1 673	780	446	433	261	470	
Montréal	10 585	12 449	23034	16 935	7 289	4 835	2 624	986	1 175	525	648	
Nord-du-Québec	35	13	48	51	24	23	12	4	7	6	1	
Outaouais	1 538	1177	2715	2 048	583	525	273	140	111	75	109	
Saguenay - Lac-St-Jean	1 304	1766	3070	2 245	874	781	445	114	217	128	25	
total Québec	27 720	37 875	65595	47 735	20 731	14 828	7 538	3 213	3 975	2 080	2 212	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 8

Bilan et résultats du programme « Ma place au soleil » :

- Budget disponible et budget dépensé
- Nombre d'entreprises participantes
- Durée moyenne de participation
- Pourcentage de réussite
- Prévisions pour 2003-2004

État de situation

L'approche « Ma place au soleil » (MPS) est une intervention multidisciplinaire intégrée destinée aux jeunes mères prestataires de l'aide sociale, en priorité aux mères monoparentales. Elle cible la clientèle des moins de 25 ans mais est néanmoins accessible à toute mère qui en fait la demande. L'approche vise à intervenir rapidement et efficacement auprès des jeunes mères pour les aider à acquérir une qualification professionnelle diplômée conduisant à un métier en demande et convenablement rémunéré, et ainsi de briser le cycle de dépendance de longue durée auquel ces mères et leurs enfants sont trop souvent confrontés.

Caractéristiques

- MPS travaille en priorité à lever certains obstacles systémiques propres aux parents de jeunes enfants (entre autres l'accès aux places en garderie en général, et particulièrement pour les très jeunes enfants, de même que le transport).
- En partenariat avec le réseau de l'Éducation (principalement les centres d'éducation aux adultes), les ressources communautaires externes d'Emploi-Québec et le réseau des services de garde, MPS assure aux participantes un accompagnement continu tout au long de leur démarche.
- Les participantes MPS sont inscrites au Parcours d'Emploi-Québec (mesure de formation), lequel prévoit le remboursement des frais de garde, de transport et de matériel scolaire.

Déploiement

L'approche « Ma place au soleil » est disponible dans toutes les régions sauf le Nord-du-Québec (où la mise en œuvre de l'approche fait l'objet de pourparlers avec l'Administration régionale Crie).

Budget

L'approche MPS ne dispose d'aucun budget spécifique. Le remboursement des frais (garderie, transport et matériel scolaire) aux participantes, ainsi que le versement de l'allocation de participation sont effectués par Emploi-Québec dans le cadre des modalités habituelles du Parcours.

Résultats

- Depuis mars 2000, 1100 jeunes mères se sont inscrites à l'école dans le cadre de Ma place au soleil (dont 745 inscriptions au cours de 2002-2003 et 69 depuis le 1^{er} avril 2003).
- 627 jeunes mères poursuivent actuellement leur formation.
- 60 ne reçoivent plus de prestations d'assistance-emploi.
- 76 ont terminé leur formation générale secondaire (la plupart sont en attente de débiter une formation professionnelle – secondaire ou collégiale).
- Le taux d'abandon se maintient à 30 %.

SOURCE : Sylvie Bourassa, Coordination provinciale Ma place au soleil – Sécurité du revenu - 16 juin 2003

VALIDATION: Direction générale adjointe des opérations de la Métropole, Sécurité du revenu - 16 juin 2003

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RPA 09

Titre

Bilan et résultats du programme « J'ai un emploi pour vous » avec :

- a) budget disponible/budget dépensé;
- b) nombre d'entreprises participantes;
- c) durée moyenne de participation;
- d) pourcentage de réussite;
- e) prévisions pour 2003-2004.

Exposé et statistiques

L'opération « Un emploi pour vous » a été lancée le 18 décembre 2002. Elle vise une prise en charge rapide des demandeurs et des prestataires de l'assistance-emploi afin de leur permettre de s'approprier une part des emplois disponibles.

- a) « Un emploi pour vous » est une opération qui vise à accentuer l'accompagnement et le soutien des personnes prestataires de l'assistance-emploi dans leur démarche d'emploi. Aucun budget spécifique n'est alloué pour cette opération.
- b) « Un emploi pour vous » s'adresse aux nouveaux demandeurs et aux personnes prestataires de l'assistance-emploi, et non aux entreprises.
- c) Ne s'applique pas.
- d) Depuis la mise en œuvre de l'opération jusqu'à la fermeture des activités à la Sécurité du revenu le 21 mars 2003, les résultats suivants ont été dénombrés à Emploi-Québec :

Personnes référées à Emploi-Québec	1 935
Personnes vues par Emploi-Québec	1 483
Évaluation employabilité par Emploi-Québec	1 161
Parcours créés par Emploi-Québec	1 034
Parcours terminés	356
En emploi	124
Taux en emploi	34,8%

- e) Les prévisions ne sont pas disponibles.

SOURCE : Direction du soutien à l'organisation du travail, Direction de l'administration et de l'information de gestion, 17 juin 2003

VALIDATION: BSMA, 18 juin 2003

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : 10

Titre

Concernant le CAMO :

- a) ventilation du budget du CAMO au 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice financier 2001-2002;
- b) bilan des principales activités du CAMO en 2002-2003;
- c) montant reçu du gouvernement fédéral pour ce programme pour les années 2001-2002 et 2002-2003;
- d) liste des subventions accordées par le CAMO.

Cette question sera répondue dans les demandes de renseignements particuliers – volet aide à l'emploi.

SOURCE : Bureau du sous-ministre associé, le 12 juin 2003

VALIDATION :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

39

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 11

Titre

État d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre du Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale, incluant :

- a) Budget alloué;
- b) La liste des personnes consultées;
- c) Processus de nomination;
- d) Date prévue pour sa création.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée le 13 décembre, sanctionnée le 18 du même mois 2002 et entrée en vigueur le 5 mars 2003, prévoit notamment la création d'un Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Aux termes de cette loi, le Comité consultatif est composé de 17 membres, nommés par le gouvernement après consultation des milieux concernés, pour un mandat d'au plus trois ans. Quinze d'entre eux auront droit de vote, les deux autres étant des représentants gouvernementaux.

Mandat du Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale

En vertu de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, deux mandats majeurs incombent en priorité au Comité :

- il doit proposer, au plus tard deux ans après la mise en œuvre de la loi, des cibles d'amélioration des revenus (Revenu de solidarité) et les moyens de les atteindre;
- il doit également faire des recommandations, dans les mêmes délais, portant sur l'établissement d'une prestation minimale (barème plancher) dans le cadre du Programme d'assistance-emploi.

Le Comité devra aussi donner son avis au ministre, lorsque requis, sur toute question relevant de ses compétences. Il pourra en outre assumer diverses fonctions prévues par la loi : procéder à des consultations, solliciter des opinions, recevoir ou entendre des demandes et des suggestions, soumettre des recommandations et émettre des avis en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

A. Budget alloué

Différents scénarios sont à l'étude actuellement pour la mise en place du Comité consultatif. Ces scénarios prennent notamment en considération le type de présidence, les besoins du soutien du Comité ainsi que la nature des mandats prioritaires. Le budget sera défini en fonction du scénario retenu.

B. La liste des personnes consultées

Les critères de représentation des membres devant siéger sur le Comité consultatif sont désignés à l'article 23 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* :

« Quinze membres sont nommés après consultation des organismes ou groupes les plus représentatifs des différents milieux concernés, dont cinq en provenance d'organismes ou de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont au moins trois sont également des personnes auprès desquelles ces organismes ou ces groupes œuvrent et dont dix sont issus des milieux patronaux, syndicaux, municipaux, communautaires et des autres secteurs de la société civile ».

« Ces nominations doivent, les plus équitablement possible, assurer une représentation des femmes et des hommes ainsi que des régions du Québec et refléter la composition démographique de la population du Québec ».

Aussi, afin de répondre adéquatement aux exigences prévues dans la loi, 58 lettres furent envoyées, le 5 février dernier, aux organismes susceptibles de représenter les personnes en situation de pauvreté sur le Comité consultatif. À ce jour, une trentaine de réponses ont été reçues. Celles-ci proviennent d'une diversité de secteurs sollicités : syndical, municipal, communautaire et corporatif, organismes œuvrant en matière de pauvreté, société civile, secteurs religieux, de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'immigration et autres.

C. Processus de nomination

Les autorités du Ministère statueront sur la nomination des membres du Comité, lesquels seront désignés par décret après la mise en vigueur des articles du chapitre IV de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

D. Date prévue pour la création du Comité consultatif

À déterminer.

SOURCE : Direction générale des politiques
Direction générale adjointe des politiques de sécurité du revenu
17 juin 2003

**LISTE DES GROUPES AYANT ÉTÉ CONSULTÉS
COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE**

SOCIÉTÉS OU ORGANISMES

SECTEUR SYNDICAL

Confédération des syndicats nationaux
Centrale des syndicats du Québec
Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
Centrale des syndicats démocratiques
Syndicat de la fonction publique du Québec

SECTEUR PATRONAL

Conseil du patronat du Québec
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Chambre de commerce de Lévis
Jeune chambre de commerce de Montréal
Chambre de commerce de Québec
Fédération des chambres du commerce du Québec

SECTEUR MUNICIPAL

Ville de Montréal
Ville de Québec
Union des municipalités du Québec
Association des régions du Québec
Fédération québécoise des municipalités

SECTEUR COMMUNAUTAIRE ET CORPORATIF

Association des régions du Québec
Solidarité rurale
AFÉAS
Fédération des femmes du Québec
Concertation interrégionale des CPE du Québec (CIRCPEQ)
Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons
Fédération des organismes communautaires Famille
Regroupement des cuisines collectives du Québec
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Table nationale des Corporations de développement communautaire du Québec
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité
Réseau des carrefours Jeunesse-emploi du Québec
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

**LISTE DES GROUPE AYANT ÉTÉ CONSULTÉS
COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

SOCIÉTÉS OU ORGANISMES

Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

SECTEUR DES ORGANISMES ŒUVRANT EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ

Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Centraide Montréal

Centraide Québec

FRAPRU

Front commun des personnes assistées sociales

Mouvement ATD Quart-Monde

Au bas de l'échelle

AUTRES SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Conseil des aînés

Conseil de la famille et de l'enfance

Conseil permanent de la jeunesse

Conseil de la santé et du bien-être

Conseil du statut de la femme

Office des personnes handicapées du Québec

Chantier de l'économie sociale

SECTEUR RELIGIEUX

Assemblée des évêques du Québec

Conférence religieuse canadienne

Carrefour de pastorale en monde ouvrier

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Fédération des commissions scolaires du Québec

Fédération des cégeps

Institut canadien de l'éducation des adultes (ICEA)

SECTEUR DE LA SANTÉ

Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et en centre de santé

Association des CLSC et des CHSLD

SECTEUR DE LA CULTURE

Union des artistes

SECTEUR DE L'IMMIGRATION

Table des jeunes des minorités visibles

Table de concertation des organismes au services des personnes réfugiées et immigrantes

AUTRES

Fondation Lucie et André Chagnon

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 12

Titre

État d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, incluant :

- a) Budget alloué;
- b) La liste des personnes consultées;
- c) Processus de nomination;
- d) Date prévue pour sa création.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

L'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale est institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (art. 35). D'après la Loi, on retrouve les fonctions suivantes :

- il s'agit d'un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations qui soient fiables et objectives en matière de pauvreté et d'exclusion sociale (art. 35);
- il a pour fonction de recueillir, d'intégrer, de compiler, d'analyser et de diffuser des renseignements, notamment de nature statistique, sur la pauvreté et l'exclusion sociale; il procède à des recherches de nature qualitative et quantitative et il peut à cette fin consulter des experts; il doit faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des divers intervenants impliqués en matière de pauvreté ou d'exclusion sociale et faciliter les collaborations en ces matières, notamment avec les institutions universitaires, les centres de recherche et d'autres observatoires (art. 42);
- il élabore et propose au ministre une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, dont les écarts de revenus, ainsi que les autres déterminants de la pauvreté; il assure le suivi des indicateurs retenus par le ministre en vue de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie (art. 43).

a) **Budget alloué** : Aucun budget n'est actuellement alloué.

b) **La liste des personnes consultées** : en vue de la mise en place d'un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le MESSF a consulté monsieur Yvon Fortin, directeur général de l'ISQ, qui a délégué les personnes suivantes :

- Monsieur Camille Courchesne, directeur, Statistiques économiques et sociales;
- Monsieur Hervé Gauthier, professionnel.

En vue d'un partenariat de recherche, des contacts ont également été initiés avec :

- Madame Louise Dandurand, présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche société et culture – FQRSC, qui a délégué les personnes suivantes :
 - Monsieur Pierre Joubert, vice-président exécutif;
 - Madame Carole Brabant, adjointe à la pdg;
 - Madame Marie-Thérèse Duquette, professionnelle.
- les directeurs de la recherche ou sous-ministre adjoint des directions de la recherche des ministères suivants : éducation, santé et services sociaux et famille (maintenant de notre propre ministère).

c) **Processus de nomination** : L'article 36 de la Loi 112 précise que :

- L'Observatoire est dirigé par un comité de direction composé de sept membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des organismes représentatifs du milieu qui est concerné. Le gouvernement désigne, parmi les membres, une personne qui en assume la présidence.
- Deux membres sont des personnes oeuvrant auprès des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, choisies après consultation du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les autres membres du comité de direction de l'Observatoire sont des personnes en provenance des milieux gouvernemental, universitaire et de la recherche dont la compétence et l'expertise sont reconnues en matière de pauvreté ou d'exclusion sociale.

À l'heure actuelle, une **liste de noms** a été soumise aux autorités.

d) **Date prévue de création** : à déterminer.

SOURCE : Direction générale des politiques
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
18 juin 2003

VALIDATION: Marie-Renée Roy, le 18 juin 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 13

Titre : Stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

État d'avancement des travaux concernant la mise en oeuvre du Fonds québécois d'initiatives sociales, incluant :

1. budget alloué;
2. date prévue pour sa création;
3. fonctionnement prévu et type d'activités qui seront supportées.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Le budget alloué en 2003-2004 au FQIS est de 47,8 M\$ dont 20 M\$ en crédits gouvernementaux, le solde provenant des surplus du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail au 31 mars 2003. Comme prévu à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Fonds québécois d'initiatives sociales acquiert les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

En plus de permettre de couvrir les derniers engagements du Fonds de lutte contre la pauvreté, le budget 2003-2004 du Fonds québécois d'initiatives sociales soutiendra des projets spécifiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans plusieurs régions du Québec.

Ainsi, le FQIS versera une première tranche de 5 M\$ en 2003 dans le cadre du contrat de ville avec Montréal en matière développement social et communautaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Un montant de 5 M\$ en 2003 servira pour le financement d'un projet de partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon destiné aux jeunes enfants de 0-6 ans et leur famille de milieux défavorisés.

Des projets pilotes dans les MRC de la Haute-Gaspésie et du Témiscouata seront soutenus dans le cadre des stratégies locales. De plus, le FQIS soutiendra d'autres projets de ce type au cours de la prochaine année.

Pour ces projets spécifiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère signe des ententes administratives avec les partenaires et les unités centrales du Ministère assurent la préparation et le suivi des ententes.

Le plan d'action qui sera déposé au cours de l'année viendra préciser le fonctionnement et le type d'activités qui seront financés par le FQIS.

SOURCE : Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales, 25 juin 2003

VALIDATION : DBOF, 25 juin 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

14a

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

Répartition régionale

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

ÉTAT DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

RÉGIONS	Subventions versées au programme 1	Subventions versées au programme 2	Subventions versées au programme 3
01 - Bas-Saint-Laurent	317 237 \$	279 000 \$	15 000 \$
02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean	309 958 \$	353 000 \$	15 000 \$
03 - Capitale-Nationale	738 000 \$	577 000 \$	105 700 \$
04 - Mauricie	456 067 \$	418 000 \$	20 000 \$
05 - Estrie	629 019 \$	455 000 \$	4 000 \$
06 - Montréal	1 988 500 \$	2 113 000 \$	670 750 \$
07 - Outaouais	276 197 \$	336 000 \$	0 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	306 247 \$	156 000 \$	0 \$
09 - Côte-Nord	178 397 \$	94 000 \$	0 \$
10 - Nord-du-Québec	10 000 \$	20 000 \$	0 \$
11 - Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	248 000 \$	129 000 \$	0 \$
12 - Chaudière-Appalaches	278 000 \$	455 000 \$	0 \$
13 - Laval	129 000 \$	197 000 \$	0 \$
14 - Lanaudière	512 676 \$	239 000 \$	0 \$
15 - Laurentides	321 000 \$	266 000 \$	0 \$
16 - Montérégie	848 386 \$	1 177 000 \$	57 000 \$
17 - Centre-du-Québec	429 000 \$	554 000 \$	47 000 \$
TOTAL	7 975 684,00 \$	7 818 000,00 \$	934 450,00 \$

Total des subventions versées:

16 728 134,00 \$

* Inclus 274 450 \$ versés aux organismes suivants (projets spéciaux):

- Communautaire	15 000 \$
- Carrefour mondial de l'internet citoyen	150 000 \$
- Centre Berthiaume-du-Tremblay	9 450 \$
- Réseau de l'action bénévole du Québec	100 000 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du 31 mars 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 1)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits	
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
A.L.E.S.E Abattons les échelons socio-économiques	43 000,00 \$
Action chômage Kamouraska inc.	28 000,00 \$
Action populaire Rimouski-Neigette	26 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de la péninsule	24 887,00 \$
Association coopérative d'économie familiale du Grand-Portage	26 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale Rimouski-Neigette et Mitis	30 350,00 \$
Association pocatoise des personnes handicapées inc.	10 000,00 \$
Comité logement Rimouski-Neigette	3 000,00 \$
G.E.A.S.K. (Groupement d'entraide des assistés sociaux du Kamouraska)	22 000,00 \$
Regroupement des assistés sociales et assistés sociaux du Témiscouata	23 000,00 \$
Service d'aide aux personnes accidentées du travail et de la route "Parechoc" du KRTB	26 000,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent	55 000,00 \$
	317 237,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 2)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc.	16 000,00 \$
Association québécoise pour la défense des retraités et pré-retraités (section Chicoutimi)	7 341,00 \$
Association régionale pour les personnes épileptiques (région 02)	10 000,00 \$
Comité des droits sociaux d'Alma	27 835,00 \$
L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay (Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans-emploi)	24 562,00 \$
La ligue des droits et libertés de la personne du Saguenay Lac-St-Jean inc.	33 000,00 \$
Les gens oubliés de Notre-Dame-d'Hébertville inc.	28 000,00 \$
Loge m'entraide	42 500,00 \$
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Saguenay-Lac St-Jean-Chibougama	30 000,00 \$
Recif-02	55 000,00 \$
Regroupement des usagers du transport adapté du Saguenay inc.	27 720,00 \$
Service budgétaire et communautaire d'Alma	8 000,00 \$
	<u>309 958,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 3)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits	
Région 03 - Capitale-Nationale	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action-Chômage de Québec	43 000,00 \$
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées	60 000,00 \$
Association des grands-parents de Beauport inc.	8 000,00 \$
Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDSQM)	42 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) Qué	10 000,00 \$
Bureau d'information et logement du Québec métropolitain (BAIL) inc.	40 000,00 \$
Carrefour de pastorale en monde ouvrier de Québec inc.	3 000,00 \$
Carrefour familial des personnes handicapées	10 000,00 \$
Centre d'information et de recherche en consommation de Charlevoix Ouest	20 000,00 \$
Coalition gaie et lesbienne - Québec	24 000,00 \$
Comité d'aide aux femmes sourdes de Québec	10 000,00 \$
Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur	22 000,00 \$
Comité logement d'aide aux locataires	3 000,00 \$
Comité populaire St-Jean-Baptiste	25 000,00 \$
Comité régional des usagers des transports en commun (03 et 012)	48 000,00 \$
Communications Basse-Ville	20 000,00 \$
Groupe de défense des droits des détenus de Québec	3 000,00 \$
L'association coopérative d'économie familiale de Québec	40 000,00 \$
Le comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)	10 000,00 \$
Le mouvement "Personne d'abord" du Québec métropolitain	20 000,00 \$
Les amis et amies de la terre de Québec	23 000,00 \$
Ligue des droits et libertés - section de Québec	33 000,00 \$
Mouvement action-chômage de Charlevoix inc.	36 000,00 \$
Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-A	30 000,00 \$
Regroupement des associations de personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec	3 000,00 \$
Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec	15 000,00 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région de Québec (03) Portneuf - Québec - Charlevoix	55 000,00 \$
Regroupement des organismes de promotion 03 (ROP 03)	30 000,00 \$
Regroupement des personnes handicapées visuelles (régions 03-12)	20 000,00 \$
Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix	32 000,00 \$
	<u>738 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 4)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 04 - Mauricie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
"Association coopérative d'économie familiale de la Mauricie"	20 000,00 \$
Alliance autochtone région 03 inc.	12 000,00 \$
Alliance autochtone Saguenay Lac St-Jean, région IV inc.	12 000,00 \$
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs Mauricie-Centre-du-Québec inc.	9 000,00 \$
Association québécoise de la défense des droits des retraités et pré-retraités Des Chenaux (A.Q.D.R.)	3 000,00 \$
ATTAM Association des travailleurs et travailleuses accidentés de la Mauricie	28 000,00 \$
Bulletin communautaire Le tour d'y voir	15 000,00 \$
Comité d'action des non-organisés de Trois-Rivières inc.	27 269,00 \$
Comité logement Trois-Rivières inc.	34 500,00 \$
Comité pour la défense des droits sociaux La Tuque	30 286,00 \$
Groupe pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest inc.	30 000,00 \$
H.S.I. Handicaps soleil inc.	18 000,00 \$
Mouvement action-chômage Des Chenaux inc.	3 000,00 \$
Mouvement action-chômage Trois-Rivières	24 012,00 \$
Mouvement des personnes d'abord de la région 04	15 000,00 \$
Parrainage civique du Trois-Rivières métropolitain	12 000,00 \$
R.D.D.S. (Cap-de-la-Madeleine) inc.	32 000,00 \$
R.D.D.S. (Shawinigan) inc.	13 000,00 \$
Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées - région Mauricie	20 000,00 \$
Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie	15 000,00 \$
Table de concertation "Abus auprès des aînés" du Trois-Rivières métropolitain inc.	28 000,00 \$
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	55 000,00 \$
	<u>456 067,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action dignité de Saint-Léonard	3 000,00 \$
Action travail des femmes du Québec inc.	3 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale du sud-ouest de Montréal	3 000,00 \$
Association des aides familiales du Québec	36 000,00 \$
Association des consommateurs pour la qualité dans la construction	3 000,00 \$
Association des locataires de Villeray inc.	37 000,00 \$
Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (A.D.D.S.M.M.)	32 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) secti	19 000,00 \$
Association québécoise de la défense des droits des retraités et retraitées, préretraités et préretraitées (3 000,00 \$
Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au post-secondaire (AQEIPS)	20 000,00 \$
Association québécoise des personnes de petite taille inc.	20 000,00 \$
Association québécoise Plaidoyer-Victimes	30 000,00 \$
Au bas de l'échelle inc.	3 000,00 \$
BRAS Villeray	33 000,00 \$
Centre d'aide aux travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal inc.	25 000,00 \$
Coalition des associations de consommateurs du Québec	36 000,00 \$
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre	24 000,00 \$
Comité chômage de Montréal	36 000,00 \$
Comité d'action de Parc Extension	3 000,00 \$
Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun inc.	3 000,00 \$
Comité d'organisation et de la défense des assistés sociaux - Hochelaga-Maisonneuve	72 000,00 \$
Comité de base pour l'action et l'information sur le logement social d'Hochelaga-Maisonneuve	34 500,00 \$
Comité des personnes assistées sociales de Pointe-St-Charles Montréal	36 000,00 \$
Comité du logement du Plateau Mont-Royal inc.	3 000,00 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	25 000,00 \$
Comité provincial des adultes fibro-kystiques	20 000,00 \$
Comité-Chômage de l'est de Montréal	36 000,00 \$
Comité-Logement centre-sud de Montréal	30 000,00 \$
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)	12 000,00 \$
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) du Québec inc.	36 000,00 \$
Développement québécois de la sécurité des femmes	55 000,00 \$
Entraide logement Hochelaga-Maisonneuve	37 000,00 \$
F.R.O.N.T. Femmes regroupées en options non traditionnelles	45 000,00 \$
Fédération des femmes du Québec	50 000,00 \$
Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec	30 000,00 \$
Fédération du Québec pour le planning des naissances	20 000,00 \$
Force jeunesse inc.	28 000,00 \$
Front commun des assistés sociaux du Québec inc.	50 000,00 \$
Front d'action populaire en réaménagement urbain FRAPRU inc.	30 000,00 \$
Infologis de l'est de l'île de Montréal	30 000,00 \$
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec	24 000,00 \$
Jeunesse ouvrière chrétienne région de Montréal	15 000,00 \$
L'assemblée des travailleurs et travailleuses accidentés du Québec (A.T.T.A.Q.)	40 000,00 \$
L'association féminine d'éducation et d'action sociale	36 000,00 \$
L'R des centres de femmes du Québec	40 000,00 \$
La corporation Dire enfin la violence	24 000,00 \$
La ligue des droits et libertés	40 000,00 \$
La ligue des Noirs du Québec	43 000,00 \$
Le réseau québécois des groupes écologistes	30 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du 31 mars 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 6)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits	
Région 06 - Montréal	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Ligue des femmes du Québec	18 000,00 \$
Mouvement action justice	28 000,00 \$
Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi	38 000,00 \$
Organisation d'aide aux sans-emplois (ODAS - Montréal)	3 000,00 \$
Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges	3 000,00 \$
Organisation populaire des droits sociaux-région Montréal (O.P.D.S.-R.M.)	3 000,00 \$
Regroupement des aidants-naturels de Montréal	40 000,00 \$
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec	46 000,00 \$
Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec	30 000,00 \$
Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM inc.	30 000,00 \$
Regroupement information-logement de Pointe-St-Charles	40 000,00 \$
Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	50 000,00 \$
Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ)	28 000,00 \$
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes	50 000,00 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc.	35 000,00 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	55 000,00 \$
Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal	25 000,00 \$
Transport 2000 Québec	38 000,00 \$
Union des consommateurs	50 000,00 \$
Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal (U.T.T.A.M.)	35 000,00 \$
	<u>1 988 500,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 7)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 07 - Outaouais

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action santé Outaouais	31 197,00 \$
Alliance autochtone région II - Pontiac Gatineau-Labelle inc.	12 000,00 \$
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	55 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais	25 000,00 \$
Association de solidarité et d'entraide communautaire de la Haute-Gatineau	34 000,00 \$
Association des personnes handicapées visuelles de l'Outaouais	3 000,00 \$
Association pour la défense des droits sociaux, Hull	30 000,00 \$
Association pour les personnes handicapées de la Petite Nation	14 000,00 \$
Logement occupe	33 000,00 \$
Mouvement action-chômage Outaouais	36 000,00 \$
Table-Ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais	3 000,00 \$
	<u>276 197,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 8)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits	
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Alliance autochtone région 01 Témiscaming - Abitibi 2001 inc.	12 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section	22 000,00 \$
L'association coopérative d'économie familiale de l'Abitibi-Témiscamingue	22 000,00 \$
L'association pour la défense des droits sociaux (A.D.D.S.) de Dubuisson et les environs	36 000,00 \$
R.A.I.D.D. - A.T. Ressource d'aide et d'informations en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue	9 247,00 \$
R.E.P.A.S. de Rouyn-Noranda	40 000,00 \$
Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (REPAT)	30 000,00 \$
Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	20 000,00 \$
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	55 000,00 \$
Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue	25 000,00 \$
Regroupement des sans emplois de l'Abitibi-Témiscamingue	35 000,00 \$
	<u>306 247,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 9)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 09 - Côte-Nord

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Alliance autochtone Côte-Nord - région 5	12 000,00 \$
Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan	8 000,00 \$
Groupe Nord côtier de défense des droits en santé mentale	15 397,00 \$
L'association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord inc.	30 000,00 \$
Le centre de recherche et d'information en consommation (C.R.I.C.), Port-Cartier	30 000,00 \$
Le module d'épanouissement à la vie de Sept-Îles	6 000,00 \$
Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.	55 000,00 \$
Table des groupes populaires de Baie-Comeau-Hauterive	22 000,00 \$
	<u>178 397,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 11)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 11 - Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
APHAC	10 000,00 \$
Association des handicapés Val-Rosiers	11 000,00 \$
Centre pour handicapés La joie de vivre de Chandler inc.	15 000,00 \$
Droits devant	33 000,00 \$
Droits et recours en santé mentale, Gaspésie-Les-Îles	25 000,00 \$
Épilepsie - Gaspésie Sud	16 000,00 \$
L'AHMI Association pour personnes handicapées de Murdochville inc.	10 000,00 \$
L'association des personnes handicapées du secteur CLSC L'estran inc.	8 000,00 \$
La démêlée	42 000,00 \$
La table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles	55 000,00 \$
Mouvement action chômage Pabok inc.	8 000,00 \$
Regroupement des organismes communautaires Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	15 000,00 \$
	<u>248 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 12)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits

Région 12 - Chaudière-Appalaches

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Aide aux travailleurs accidentés - K.L.M. (A.T.A.)	33 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale Amiante - Beauce - Etchemins	18 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon	30 000,00 \$
Association de défense des droits sociaux (A.D.D.S.) de la Rive-Sud	20 000,00 \$
Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches	15 000,00 \$
Association des locataires de Thetford Mines inc.	27 000,00 \$
Au point... où j'en suis	16 000,00 \$
Comité d'appui aux travailleurs et travailleuses accidentés de la région de L'Amiante	40 000,00 \$
Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière inc.	24 000,00 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	55 000,00 \$
	<u>278 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 13)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits	
Région 13 - Laval	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
ALTA (Association lavalloise pour le transport adapté) inc.	20 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de l'île Jésus	8 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Laval	18 000,00 \$
Carrefour d'intercultures de Laval	12 000,00 \$
Mouvement personne d'abord de Laval	16 000,00 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	55 000,00 \$
	<u>129 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 14)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits	
Région 14 - Lanaudière	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action populaire des Moulins	28 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de la région Lanaudière	22 000,00 \$
Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord inc.	6 000,00 \$
Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière	14 000,00 \$
Association des travailleurs accidentés Brandon d'Autray inc.	28 000,00 \$
Association des travailleurs et travailleuses accidentés du Matawin	34 676,00 \$
Association des travailleurs, travailleuses accidentés de Joli-Mont	32 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) secti	18 000,00 \$
Association québécoise de la fibromyalgie	30 000,00 \$
Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités (A.Q.D.R.) section Bra	10 000,00 \$
Association québécoise pour les enfants atteints d'audimutité (AQEA) chapitre Lanaudière	11 000,00 \$
Comité régional des assistés sociaux de Lanaudière	35 000,00 \$
Groupe d'information et de défense des droits sociaux de Ste-Julienne	23 000,00 \$
Le mouvement des personnes d'abord de Joliette	15 000,00 \$
Le regroupement des assistés sociaux de Joliette métropolitain (R.A.S.J.M.)	30 000,00 \$
Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (M.E.P.A.L.)	36 000,00 \$
Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière	35 000,00 \$
Société de l'autisme région de Lanaudière	10 000,00 \$
Société québécoise de la Trisomie-21	40 000,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	55 000,00 \$
	<u>512 676,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (1 - 16)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 1 Soutien à la défense collective des droits	
Région 16 - Montérégie	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association coopérative d'économie familiale de Granby	26 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale de la Rive-Sud	32 000,00 \$
Association coopérative d'économie familiale du Haut St-Laurent	20 000,00 \$
Association des devenus sourds et des malentendants du Québec secteur Sud-Ouest	8 000,00 \$
Association des usagers des transports adaptés aux personnes handicapées de la rive-sud de Montréal	29 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) secti	18 000,00 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.), sect	3 000,00 \$
Carrefour - Dignité (St-Jean)	8 000,00 \$
Centre d'information, de références et de services (CIRS) inc.	28 000,00 \$
Comité chômage du Haut-Richelieu	38 000,00 \$
Comité des citoyens du logement de Châteauguay	35 000,00 \$
Comité logement Beauharnois	38 000,00 \$
Comité logement de Valleyfield	36 500,00 \$
Comité-Logement Montérégie inc.	25 000,00 \$
Dynamique des handicapés de l'Estrie inc.	25 000,00 \$
Épilepsie Granby et région inc.	10 000,00 \$
Groupement des associations de personnes handicapées de la rive-sud de Montréal inc.	12 000,00 \$
Inclusion: Regroupement d'aide aux personnes bénéficiaires de la sécurité du revenu et à faibles reven	38 000,00 \$
L'association Action-Plus Brome-Missisquoi inc.	36 000,00 \$
L'association des droits des minorités du Grand Châteauguay	28 000,00 \$
Le centre d'information communautaire de St-Hyacinthe	30 000,00 \$
Mouvement action chômage de St-Hyacinthe	32 000,00 \$
Mouvement action chômage Longueuil inc.	3 000,00 \$
Organisation populaire des droits sociaux de Valleyfield	39 950,00 \$
Regroupement des assistés sociaux du Bas-Richelieu	30 000,00 \$
Regroupement des chômeurs et chômeuses de la région Sorel-Tracy inc.	30 598,00 \$
Regroupement des usagers de transport adapté Haut-Richelieu (R.U.T.A.H.R.)	30 000,00 \$
Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté	34 388,00 \$
Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay (R.I.A.P.A.S.)	39 950,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	55 000,00 \$
Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de la Montérégie (T.R.O.V.E.P.)	30 000,00 \$
	848 386,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

14a - (2 - 3)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache

Région 03 - Capitale-Nationale

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des grands-parents de Beauport inc.	12 000,00 \$
Association des personnes intéressées à l'aphasie (A.P.I.A.)	10 000,00 \$
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (A.Q.E.P.A.) Québec métro (03-12) inc.	10 000,00 \$
Association masculine d'entraide pour la famille	14 000,00 \$
Audiothèque pour personnes handicapées de l'imprimé du Québec inc.	18 000,00 \$
Centre communautaire de Beauport inc.	16 000,00 \$
Centre Durocher inc.	16 000,00 \$
Centre Mgr Marcoux inc.	19 000,00 \$
Comptoir communautaire Saint-Joseph	12 000,00 \$
Demi-Lune	18 000,00 \$
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	50 000,00 \$
Fondation fête d'enfant Dédé inc.	13 000,00 \$
Gîte du nomade	20 000,00 \$
Joujouthèque Basse-Ville	16 000,00 \$
L'association des grands brûlés F.L.A.M.	10 000,00 \$
La courtepoinette	12 000,00 \$
La maison des jeunes de Notre-Dame-des-Monts	12 000,00 \$
Le centre récréatif St-François d'Assise inc.	19 000,00 \$
Le Centrespoir-Charlesbourg inc.	20 000,00 \$
Le patro Roc-Amadour (1978) inc.	16 000,00 \$
Les loisirs Montcalm inc.	12 000,00 \$
Lis-moi tout Limoilou	14 000,00 \$
Maison de la famille D.A.C. (Droits d'accès Charlesbourg)	10 000,00 \$
Maison de la famille St-Ambroise	10 000,00 \$
Maison des jeunes de St-Émile	6 000,00 \$
Maison des jeunes L'atôme	12 000,00 \$
Maison du bénévolat de Charlesbourg	20 000,00 \$
Maison internationale de Québec	24 000,00 \$
Maison Plaisir de vivre pour hommes en difficulté du Grand Charlevoix	10 000,00 \$
Organisation québécoise des personnes atteintes du cancer (1984) inc.	8 000,00 \$
Patro de Charlesbourg inc.	14 000,00 \$
Patro Laval inc.	18 000,00 \$
Relais d'espérance	15 000,00 \$
Ressource Génésis Charlevoix inc.	12 000,00 \$
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.)	10 000,00 \$
Service familial d'accompagnement supervisé	12 000,00 \$
Service pour hommes impulsifs et colériques de Charlevoix	7 000,00 \$
Société Parkinson région de Québec	10 000,00 \$
Table de concertation des organismes sociocommunautaires du territoire du CLSC La source, comté d	20 000,00 \$
	<u>577 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
"Maison multiethnique Myosotis" inc.	20 000,00 \$
Action secours, vie d'espoir	10 000,00 \$
Action solidarité Grand Plateau	30 000,00 \$
Alerte Centre-Sud	15 000,00 \$
Association des devenus sourds et des malentendants du Québec	24 000,00 \$
Association des grands frères et grandes soeurs du Québec	20 000,00 \$
Association des haltes-garderies communautaires du Québec AHGCQ	36 000,00 \$
Association du syndrome de Sjögren inc.	15 000,00 \$
Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis	15 000,00 \$
Association L'amitié n'a pas d'âge	15 000,00 \$
Association québécoise d'aide aux personnes souffrant d'anorexie nerveuse et de boulimie	10 000,00 \$
Association québécoise des personnes aphasiques	24 000,00 \$
Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	13 000,00 \$
Ateliers d'alphabétisation du S.A.C. Anjou inc.	12 000,00 \$
Ateliers d'éducation populaire du Plateau	23 000,00 \$
Baobab familial	15 000,00 \$
Bingo-Lib Québec	30 000,00 \$
C.A.R.E., (Centre d'activités récréatives et éducatives)	10 000,00 \$
Carrefour communautaire de Rosemont, L'entre-gens inc.	10 000,00 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	16 000,00 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles	23 000,00 \$
Carrefour des femmes de Saint-Léonard	15 000,00 \$
Carrefour solidarité Anjou	17 000,00 \$
CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes)	14 000,00 \$
CCSE Maisonneuve	16 000,00 \$
Centre Alpha-Sourd	24 000,00 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte des Neiges	12 000,00 \$
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	19 000,00 \$
Centre communautaire Hochelaga	22 000,00 \$
Centre communautaire La patience	15 000,00 \$
Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord	15 000,00 \$
Centre d'aide à la famille	24 000,00 \$
Centre d'entraide et de rattachement familial Le C.E.R.F.	24 000,00 \$
Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants (C.O.P.S.I.) inc.	20 000,00 \$
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	7 000,00 \$
Centre de recherche-Action éducative et sociale multiethnique de Montréal	10 000,00 \$
Centre des femmes haïtiennes de Rivière des Prairies	15 000,00 \$
Centre éducatif communautaire René Goupil	23 000,00 \$
Centre haïtien d'organisation, de ressources et de référence d'Anjou	24 000,00 \$
Centre haïtien de regroupement et d'intégration à la société canadienne et québécoise C.H.R.I.S.O.C.	12 000,00 \$
Centre récréatif Poupart inc.	19 000,00 \$
Club intergénération La Petite Patrie	16 000,00 \$
Comité de la semaine québécoise des familles	40 000,00 \$
Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ)	12 000,00 \$
Comité social Centre-Sud inc.	23 000,00 \$
Communauté vietnamienne au Canada région Montréal	20 000,00 \$
Continuité famille auprès des détenues C.F.A.D.	15 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	60 000,00 \$
Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart	8 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du 31 mars 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

14a - (2 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache	
Région 06 - Montréal	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Cuisines collectives St-Roch	20 000,00 \$
Des jeunes chez eux partout	12 000,00 \$
Femmes du monde à Côte-des-Neiges	20 000,00 \$
Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut au Québec	12 000,00 \$
Fondation sommeil - Association de personnes atteintes de déficiences reliées au sommeil	5 000,00 \$
GEMO (Groupe d'entraide de Mercier-Ouest)	20 000,00 \$
Groupe-Ressource du Plateau Mont-Royal	24 000,00 \$
Joujouthèque Saint-Michel inc.	10 000,00 \$
La CDC de la Pointe, région est de Montréal	60 000,00 \$
La clé des champs, Réseau d'entraide pour troubles anxieux	24 000,00 \$
La place des enfants	10 000,00 \$
La rue des femmes de Montréal	24 000,00 \$
Le bouclier d'Athéna, services familiaux	12 000,00 \$
Le C.A.R.R.É. Comptoir alimentaire de rencontres, de références et d'entraide inc.	15 000,00 \$
Le centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal	24 000,00 \$
Le centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	16 000,00 \$
Le centre des femmes de Pointe-aux-Trembles	24 000,00 \$
Le club populaire des consommateurs de la Pointe St-Charles	24 000,00 \$
Le comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri	23 000,00 \$
Le net Club garçons et filles de Lachine, inc.	14 000,00 \$
Le patro Le Prévost	16 000,00 \$
Le projet Harmonie	20 000,00 \$
Le regroupement des organismes bénéficiaires de bingos (ROBIN)	24 000,00 \$
Le relais populaire inc.	24 000,00 \$
Le repère des jeunes Île-des-Sœurs	16 000,00 \$
Magasin-Partage de La Petite Patrie	14 000,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	18 000,00 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	12 000,00 \$
Milieu éducatif La source	24 000,00 \$
Mission du grand berger	18 000,00 \$
Mouvement fraternité multi-ethnique inc.	23 000,00 \$
Multi-Femmes deux inc.	20 000,00 \$
Pause parents-enfants de Verdun inc.	12 000,00 \$
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	23 000,00 \$
Pères séparés inc.	5 000,00 \$
Programme alternative au décrochage du Plateau Mont-Royal	8 000,00 \$
Projet 80 inc.	7 000,00 \$
Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	20 000,00 \$
Promotion intervention en milieu ouvert inc.	15 000,00 \$
Regroupement des cuisines collectives du Grand Plateau	24 000,00 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	48 000,00 \$
Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal	12 000,00 \$
Regroupement jeunesse en marche du Québec	24 000,00 \$
Regroupement québécois du parrainage civique	30 000,00 \$
Regroupement québécois pour personnes avec acouphènes (R.Q.P.A.)	18 000,00 \$
Rencontres-Cuisines	15 000,00 \$
Repère (Relation d'entraide pour une paternité renouvelée)	15 000,00 \$
Réseau "Femmes africaines, horizon 2015 (FAH 2015)"	14 000,00 \$
Réseau - Bénévoles de Verdun inc.	17 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du 31 mars 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

14a - (2 - 6)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Réseau hommes Québec (R.H.Q.)	14 000,00 \$
Réseau québécois pour la santé du sein voie d'expression des femmes	24 000,00 \$
ROCIDEC, Regroupement des organismes communautaires d'intervention auprès des jeunes décroche	35 000,00 \$
Santropol roulant (Québec) inc.	18 000,00 \$
Service d'aide communautaire et de liaison pour immigrants de Notre-Dame-de-Grâce (SACLI)	24 000,00 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	10 000,00 \$
Société canadienne de la sclérose en plaques (section Montréal)	12 000,00 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	12 000,00 \$
Solidarité Saint-Henri	15 000,00 \$
Solidarités Villeray	25 000,00 \$
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	48 000,00 \$
Tel-Écoute	20 000,00 \$
	<u>2 113 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 7)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache	
Région 07 - Outaouais	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association pour personnes souffrant de douleur chronique	7 000,00 \$
Banque alimentaire de la Petite Nation	15 000,00 \$
Centre Parents-Enfants de la Haute-Gatineau	10 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Rond Point	60 000,00 \$
Donnes-toi une chance	24 000,00 \$
Entraide-Deuil de l'Outaouais	12 000,00 \$
Groupe communautaire Deschênes	15 000,00 \$
Groupe entre femmes de l'Outaouais	20 000,00 \$
La soupière de l'amitié de Gatineau inc.	24 000,00 \$
Le centre d'entraide des aînés de Buckingham	12 000,00 \$
Le relais des jeunes Gatinois	16 000,00 \$
Maison de l'amitié de Hull	12 000,00 \$
Maison de la famille du Pontiac	10 000,00 \$
Patro de Fort-Coulonge / Mansfield	14 000,00 \$
Prévention spécialisée en toxicomanie	24 000,00 \$
Regroupement des organismes communautaires du Pontiac	18 000,00 \$
Service animation jeunesse de l'Outaouais inc.	19 000,00 \$
Suicide détour	24 000,00 \$
	336 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 8)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Campus-Jeunesse	20 000,00 \$
Centre Bernard-Hamel	20 000,00 \$
Corporation de développement communautaire d'Amos	60 000,00 \$
Groupe image du Témiscamingue (G.I.T.)	12 000,00 \$
La maison de la famille d'Amos inc.	10 000,00 \$
Le centre de bénévolat Lac-Témiscamingue	10 000,00 \$
Les grands frères et grandes soeurs de l'Abitibi-Ouest	6 000,00 \$
Société Alzheimer de la Vallée de l'Or inc.	12 000,00 \$
Société Alzheimer de Rouyn-Noranda	6 000,00 \$
	<u>156 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 9)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache	
Région 09 - Côte-Nord	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Carrefour familial de Chute-aux-Outardes	12 000,00 \$
Centre communautaire pour les aînés de Ragueneau inc.	5 000,00 \$
Centre Le volet des femmes	8 000,00 \$
L'entre-deux-tourants	24 000,00 \$
La maison du tonnerre	8 000,00 \$
Le chemin de l'espoir, Maison de la famille	14 000,00 \$
Maison des jeunes "La source" Minganic	15 000,00 \$
Maison des jeunes «Le S.Q.U.A.T.»	8 000,00 \$
	94 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 10)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache	
Région 10 - Nord-du-Québec	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Maison des jeunes de Lebel-sur-Quévillon	10 000,00 \$
Regroupement de "Bouches à oreilles"	10 000,00 \$
	<u>20 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 13)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache	
Région 13 - Laval	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association amicale des jeunes & parents «Agape» inc.	24 000,00 \$
Association des personnes aphasiques de Laval	14 000,00 \$
Association québécoise des troubles d'apprentissage - section Laval	10 000,00 \$
Centre d'écoute de Laval	8 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Laval	60 000,00 \$
Le relais du quartier de St-Vincent-de-Paul	24 000,00 \$
Maison de quartier Vimont	13 000,00 \$
Maison des jeunes de Sainte-Dorothée	10 000,00 \$
Oasis, Unité mobile d'intervention	10 000,00 \$
	<u>173 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 15)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache	
Région 15 - Laurentides	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
"Café communautaire L'entre-gens" de Sainte-Adèle, comté Rousseau	15 000,00 \$
Amie du quartier	14 000,00 \$
Association de parents Panda de Ste-Thérèse-de-Blainville	10 000,00 \$
Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides	20 000,00 \$
Atelier des aînés de la M.R.C. Rivière du Nord	20 000,00 \$
Centre d'aide et de références de Sainte-Anne-des-Plaines	15 000,00 \$
Centre ressource jeunesse N.D.L.	12 000,00 \$
Comptoir d'entraide de Labelle	12 000,00 \$
La maison des jeunes de Grenville et agglomération	15 000,00 \$
La popote roulante d'Argenteuil inc.	10 000,00 \$
La rencontre de Ste-Marguerite du Lac Masson	12 000,00 \$
Le coin Alpha	15 000,00 \$
Maison de la famille de Bois-des-Filion	12 000,00 \$
Manne du jour	20 000,00 \$
Parents uniques des Laurentides	11 000,00 \$
S.O.S. jeunesse	24 000,00 \$
Sablier	12 000,00 \$
Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus	18 000,00 \$
Signée femmes - Le centre de femmes	13 000,00 \$
Tangage des Laurentides	10 000,00 \$
	<u>290 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 16)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 2 · Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache

Région 16 - Montérégie

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Action-Services aux aidants de parents âgés - Longueuil	10 000,00 \$
Association Avante	4 000,00 \$
Association canadienne pour la santé mentale filiale Sorel-St-Joseph-Tracy	10 000,00 \$
Association de parents de personnes handicapées de Brome Missisquoi	8 000,00 \$
Association des devenus sourds et des malentendants du Québec secteur Rive-Sud	11 000,00 \$
Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe	14 000,00 \$
Association des personnes aphasiques du Richelieu-Yamaska	8 000,00 \$
Association Granby pour la déficience intellectuelle	8 000,00 \$
Association québécoise des troubles d'apprentissage de Bedford, section Brome-Missisquoi	24 000,00 \$
Café des deux pains de Valleyfield inc.	10 000,00 \$
Carrefour - Dignité (St-Jean)	12 000,00 \$
Carrefour communautaire L'arc-en-ciel	10 000,00 \$
Centre communautaire des aînés et aînées de Longueuil	12 000,00 \$
Centre de femmes La marg'elle inc.	24 000,00 \$
Centre Le faré	15 000,00 \$
Club des jeunes de Longueuil	12 000,00 \$
Complexe Le partage	6 000,00 \$
Corporation de développement communautaire Beauhamois-Salaberry	60 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi	60 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska	60 000,00 \$
Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges	60 000,00 \$
Corporation de développement communautaire des Maskoutains (C.D.C. des Maskoutains)	60 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu	60 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu	60 000,00 \$
Corporation de développement communautaire du Haut-St-Laurent	36 000,00 \$
Cuisine collective Soulanges	10 000,00 \$
Entre ailes Ste-Julie	15 000,00 \$
Grands frères/grandes sœurs du Suroît inc.	15 000,00 \$
Grenier aux trouvailles (Partage sans faim)	24 000,00 \$
Groupe d'entraide G.E.M.E.	10 000,00 \$
Groupe d'entraide L'expression libre du Haut Richelieu	24 000,00 \$
L'association des parents des enfants handicapés de la région de Saint-Hyacinthe inc.	12 000,00 \$
L'association du syndrome de Turner du Québec	10 000,00 \$
L'écrit tôt de Saint-Hubert	11 000,00 \$
L'entraide pour hommes Vallée-du-Richelieu inc.	16 000,00 \$
L'équipe d'accompagnement "Au diapason"	15 000,00 \$
La corporation de développement communautaire de Longueuil inc.	60 000,00 \$
La halte familiale	9 000,00 \$
La maison des jeunes "Le boum"	12 000,00 \$
La maison des jeunes de Beaujeu	15 000,00 \$
La maison des jeunes de La Prairie	11 000,00 \$
La maison familiale de Valleyfield	15 000,00 \$
La porte du passant inc.	12 000,00 \$
Le centre communautaire Le trait d'union	18 000,00 \$
Le coin du partage Beauharnois inc.	10 000,00 \$
Le comité Popote roulante de Farnham inc.	5 000,00 \$
Le fablier, Une histoire de familles	12 000,00 \$
Le repas du passant	18 000,00 \$
Les cuisines collectives de la Montérégie	24 000,00 \$

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du 31 mars 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (2 - 16)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 2 Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache	
Région 16 - Montérégie	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Les grands frères & grandes soeurs de La Vallée du Richelieu inc.	8 000,00 \$
Maison des jeunes de Sutton inc.	16 000,00 \$
Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion	15 000,00 \$
Mouvement action loisirs (M.A.L.I.)	10 000,00 \$
Organisme de prévention toxicomanie L'option Brome-Missisquoi	15 000,00 \$
Parrainage civique de la Vallée du Richelieu	10 000,00 \$
Parrainage civique Saint-Hubert	14 000,00 \$
Réconfort pour avancer	8 000,00 \$
Regroupement d'entraide des personnes en perte d'autonomie (R.E.P.P.A.)	10 000,00 \$
Regroupement Entraide pour la mère et ses enfants de Bedford (E.M.E.)	8 000,00 \$
Tel-Aide région de Valleyfield	14 000,00 \$
Trait-D'union montréalais	12 000,00 \$
	<u>1 177 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (3 - 1)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome	
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Association des personnes handicapées visuelles du Bas-Saint-Laurent	15 000,00 \$
	<u>15 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (3 - 2)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome

Région 02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean

Nom de l'organisme

*Montant de
l'engagement*

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
La ligue des droits et libertés de la personne du Saguenay Lac-St-Jean inc.	15 000,00 \$
	<u>15 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche 14a - (3 - 3)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome**Région 03 - Capitale-Nationale**

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Centre communautaire des sourds de l'est du Québec	10 700,00 \$
Fédération régionale des OSBL en habitation de Québec - Chaudière-Appalaches (FROHQC)	45 000,00 \$
Le comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)	50 000,00 \$
	<u>105 700,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (3 - 4)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome

Région 04 - Mauricie

Nom de l'organisme

*Montant de
l'engagement*

Centre des femmes L'héritage

20 000,00 \$

20 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

14a - (3 - 5)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome	
Région 05 - Estrie	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie	4 000,00 \$
	<u>4 000,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (3 - 6)

Titre : Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome

Région 06 - Montréal

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Carrefour mondial de l'internet citoyen	150 000,00 \$
Centre Berthiaume-Du Tremblay	15 750,00 \$
Centre d'animation St-Pierre de Montréal inc.	40 000,00 \$
Centre de formation populaire C.F.P.	40 000,00 \$
Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)	10 000,00 \$
Comité des femmes du Haut-Anjou	35 000,00 \$
Communautaire	55 000,00 \$
Fédération québécoise de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement	30 000,00 \$
Front commun des assistés sociaux du Québec inc.	35 000,00 \$
Groupe-Ressource du Plateau Mont-Royal	40 000,00 \$
Nourri-Source - Montréal	30 000,00 \$
Relais-Femmes	60 000,00 \$
Réseau de l'action bénévole du Québec	100 000,00 \$
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes	30 000,00 \$
	<u>670 750,00 \$</u>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (3 - 16)

Titre	Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.
--------------	---

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome	
Région 16 - Montérégie	
<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Le fablier, Une histoire de familles	25 000,00 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	32 000,00 \$
	57 000,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche 14a - (3 - 17)

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes subventionnés ainsi que le montant versé à chacun pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

PROGRAMME 3 Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome

Région 17 - Centre-du-Québec

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Montant de l'engagement</i>
Table nationale des corporations de développement communautaire	22 000,00 \$
Télévision communautaire des Bois-Francs	25 000,00 \$
	<u>47 000,00 \$</u>

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 14 B

Titre

Dans chacun des programmes:
Politique et critères d'attribution des subventions

Critères d'admissibilité

- Être un organisme sans but lucratif légalement constitué ou reconnu en vertu d'une loi du Québec (ou de la 2^e partie de la Loi sur les corporations canadiennes) dont la majorité des activités se déroulent au Québec.
- Être issu de la communauté et soutenu par cette dernière.
- L'organisme doit démontrer :
 - Que ses activités sont en conformité avec sa charte;
 - Qu'il entretient une vie associative et démocratique;
 - Qu'il est libre de déterminer sa mission, ses orientations et ses pratiques;
 - Qu'il mène une action sociale susceptible d'améliorer les conditions de vie des personnes et des populations;
 - Qu'il adopte une approche qui tient compte de toute la personne et de son environnement;
 - Qu'il intervient de manière à favoriser la prise en charge individuelle et collective;
 - Qu'il intervient auprès d'une catégorie de personnes ou de diverses populations et non pas uniquement auprès de ses membres;
 - Qu'il est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Critères d'appréciation de la demande

- La conformité entre les activités et les orientations de l'organisme ou des regroupements et les objectifs du programme visé.
- La population desservie, les activités ou les services offerts par l'organisme ou le regroupement ainsi que les modes d'intervention.
- La vie associative de l'organisme ou du regroupement.
- La situation financière et le réalisme des prévisions budgétaires.
- Les démarches faites pour assurer la diversité des contributions financières, les prêts de ressources humaines et les prêts de ressources matérielles et techniques.
- L'étendue du territoire, la densité démographique et l'éloignement des centres décisionnels.
- L'équité interrégionale et intrarégionale.
- L'équité interorganismes.

Facteurs d'exclusion

- Une fondation engagée prioritairement dans la distribution de fonds.
- Le Fonds ne peut servir à combler en tout ou en partie un déficit accumulé.
- L'achat ou la rénovation de biens immobiliers et de véhicules de transport.
- Les organismes dont la mission ou les activités sont de nature politique partisane, religieuse, syndicale ou professionnelle.

Programme 1 – Soutien à la défense collective des droits

Le programme est destiné aux organismes et aux regroupements :

- dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits ;
- sectoriels et multisectoriels qui visent la promotion, la défense, la protection ou la représentation des droits et besoins faisant l'objet d'une revendication et qui rejoignent l'ensemble de la population ou des segments de la population ;
- qui assurent la défense collective des droits d'une catégorie de personnes et non seulement celle de leurs membres.

La défense collective des droits se manifeste, entre autres, par une action politique non partisane, par la représentation des personnes lésées auprès de différentes instances, par la mobilisation sociale et par l'éducation populaire autonome.

L'objectif visé par le programme est un soutien à la base de fonctionnement de l'organisme ou du regroupement de façon à lui permettre d'atteindre ses objectifs prioritaires et de réaliser sa mission.

À partir de 2002-2003, le soutien financier de l'organisme est octroyé sur une base triennale.

Programme 2 – Soutien aux organismes et regroupements d'organismes sans port d'attache

Le programme est destiné aux organismes et aux regroupements qui ont été soutenus en 2001-2002 par le SACA et qui verront leur financement redirigé vers un autre ministère ou organisme gouvernemental au terme de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

L'objectif visé par le programme est un soutien à la base de fonctionnement de l'organisme ou du regroupement de façon à lui permettre d'atteindre ses objectifs prioritaires et de réaliser sa mission.

À partir de 2002-2003, le soutien financier de l'organisme est octroyé sur une base triennale.

Programme 3 – Soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome

Le programme est destiné aux organismes et aux regroupements qui ont pour but de favoriser notamment la réflexion, l'expérimentation et l'échange sur les pratiques d'action communautaire autonome au niveau local, régional, national ou international.

L'objectif visé par le programme est un soutien financier ponctuel aux projets individuels (un organisme) ou aux projets collectifs (collaboration de plusieurs organismes), d'une durée maximale de trois ans, qui ont pour objectif le partage et le développement de l'expertise québécoise, la recherche, la formation ou la promotion de l'action communautaire autonome. Les projets qui s'inscrivent dans les activités régulières de l'organisme sont exclus.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche

14c

Titre Dans chacun des programmes - liste des organismes dont la demande a fait l'objet d'un refus pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions pour 2002-2003.

Répartition régionale

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

ÉTAT DES DEMANDES INITIALES REFUSÉES PAR PROGRAMME ET PAR RÉGION

RÉGIONS	Nombre de demandes initiales refusées au programme 1	Nombre de demandes initiales refusées au programme 2	Nombre de demandes initiales refusées au programme 3
01 - Bas-Saint-Laurent	4	10	1
02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean	10	19	9
03 - Capitale-Nationale	21	5	17
04 - Mauricie	10	7	10
05 - Estrie	9	5	7
06 - Montréal	38	39	64
07 - Outaouais	4	6	7
08 - Abitibi-Témiscamingue	7	6	2
09 - Côte-Nord	6	5	2
10 - Nord-du-Québec	1	1	0
11 - Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	3	4	6
12 - Chaudière-Appalaches	3	14	8
13 - Laval	3	5	2
14 - Lanaudière	10	13	5
15 - Laurentides	6	14	8
16 - Montérégie	16	19	20
17 - Centre-du-Québec	10	3	4
TOTAL	161	175	172

Total des demandes initiales refusées

508

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, en date du 31 mars 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 15

Titre : Copie des avis transmis au ministre ou au secrétariat par le Comité aviseur de l'Action communautaire autonome en date du 31 mars 2003.

Trois avis formels ont été présentés à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, madame Nicole Léger. Ils sont annexés à la présente fiche.

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec– Juin 2003

COMITÉ AVISEUR
de l'action communautaire autonome

Montréal, le 20 janvier 2003

COMITÉ AVISEUR
de l'action communautaire autonome
23 JAN. 2003

Madame Nicole Léger
Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
Responsable du dossier de la politique gouvernementale sur l'action communautaire

**Objet : Avis du Comité aviseur sur les définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits ;
Avis concernant les transferts des organismes d'action communautaire autonome;
Demande de rencontre.**

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint les résultats de la consultation réalisée à l'automne 2002 par les membres du Comité aviseur sur le contenu des documents du SACA portant sur les définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits.

L'*Avis* ainsi produit, après consultation large des instances des regroupements des vingt secteurs qui forment le Comité aviseur, est adressé à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, responsable du dossier de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, ainsi qu'à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance. Cet *Avis* s'inscrit dans le processus de travail conjoint établi dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire adoptée par le gouvernement du Québec.

Se trouve également joint à cet envoi l'*Avis* sur les transferts qui a été acheminé avant les Fêtes par voie de courrier électronique, face auquel nous espérons recevoir une réponse positive faisant foi de l'écoute qui est due aux groupes d'action communautaire autonome dont le financement sera bientôt réorchestré.

Dans le but d'échanger avec vous sur le contenu de ces avis et de faire le point sur les défis posés par la mise en œuvre de la politique gouvernementale, nous sollicitons une rencontre avec vous, dès que possible en février. Nous désirons notamment connaître les suites qui seront données au travail réalisé sur les définitions et à la consultation effectuée par le SACA sur les transferts. Nous souhaitons aussi vous entendre sur les perspectives qui se dessinent pour la suite des travaux de mise en œuvre de la politique sur l'action communautaire et sur les enjeux liés à la poursuite de l'application de cette politique dans la prochaine période.

Dans l'attente de recevoir une réponse positive à cette demande de rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Guyllaine Poirier
Guyllaine Poirier
Membre du comité exécutif
Pour le Comité aviseur de l'action communautaire autonome

p.j.

4205, Saint-Denis, bureau 326 Montréal (Québec) H2J 2K9 Téléphone: (514) 845-6386 • Télécopieur: (514) 845-9732
info@comavis-aca.org • www.comavis-aca.org

COMITÉ AVISEUR
de l'action communautaire autonome

Montréal, le 21 janvier 2003

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance

Objet : Avis du Comité aviseur sur les définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits ;
Avis concernant les transferts des organismes d'action communautaire autonome;
Demande de rencontre.

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint les résultats de la consultation réalisée à l'automne 2002 par les membres du Comité aviseur sur le contenu des documents du SACA portant sur les définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits.

L'*Avis* ainsi produit, après consultation large des instances des regroupements des vingt secteurs qui forment le Comité aviseur, est adressé à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, responsable du dossier de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, ainsi qu'à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance. Cet *Avis* s'inscrit dans le processus de travail conjoint établi dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire adoptée par le gouvernement du Québec.

Se trouve également joint à cet envoi l'*Avis* sur les transferts qui a été acheminé avant les Fêtes par voie de courrier électronique, face auquel nous espérons recevoir une réponse positive faisant foi de l'écoute qui est due aux groupes d'action communautaire autonome dont le financement sera bientôt réorchestré.

Dans le but d'échanger avec vous sur le contenu de ces avis et de faire le point sur les défis posés par la mise en œuvre de la politique gouvernementale, nous sollicitons une rencontre avec vous, dès que possible en février. Nous désirons notamment connaître les suites qui seront données au travail réalisé sur les définitions et à la consultation effectuée par le SACA sur les transferts. Nous souhaitons aussi vous entendre sur les perspectives qui se dessinent dans la prochaine période dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sur l'action communautaire.

Dans l'attente de recevoir une réponse positive à cette demande de rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.


Guylaine Poirier
Membre du comité exécutif
Pour le Comité aviseur de l'action communautaire autonome

p.j.

COMITÉ AVISEUR
de l'action communautaire autonome

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT**
**LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

Document soumis à

Madame Nicole Léger
ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

et

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance

20 JANVIER 2003

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT
LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

À l'hiver 2002, le Comité aviseur amorçait le travail avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) dans le cadre d'un comité conjoint visant l'élaboration des balises nationales reliées au mode de financement de l'action communautaire autonome (ACA), en vue d'assurer l'application transversale de la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

Un projet de critères de reconnaissance de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome a été par la suite soumis à l'automne à la consultation des secteurs du mouvement, en même temps que le guide d'interprétation de la défense collective des droits élaboré dans le cadre de travaux conjoints entre le SACA et le comité de travail du Comité aviseur sur la défense collective des droits.

Le comité de négociation et le comité sur la défense collective des droits du Comité aviseur ont soumis aux secteurs des recommandations favorables à l'acceptation des documents comme balises de reconnaissance, conditionnellement à ce que soient apportées certaines clarifications.

Le présent *Avis* rend compte de la réflexion effectuée par les secteurs du Comité aviseur et des recommandations adoptées par le Comité aviseur lors de sa réunion du 18 décembre 2002 concernant les deux documents soumis à la consultation.

Des commentaires complémentaires devront cependant être apportés à cet *Avis* concernant certains éléments questionnés par la Table de concertation, notamment la définition de l'action communautaire, dont le Comité aviseur a été informé à sa dernière rencontre. Ce complément sera fourni à la suite de la prochaine réunion du Comité aviseur qui devra revenir sur ces éléments.

PARTIE I
COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT SOUMIS PAR LE SACA CONCERNANT
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
AUTONOME

APPRÉCIATION D'ENSEMBLE

Nous croyons pouvoir affirmer que les représentations effectuées par le Comité aviseur auprès du SACA, sur la base de la définition opérationnelle du mouvement communautaire autonome adoptée par le Comité aviseur en avril dernier, ont contribué à l'élaboration de critères de reconnaissance témoignant d'une réelle prise en compte des caractéristiques de l'action communautaire autonome.

Dans l'ensemble, les secteurs consultés expriment un avis favorable à l'acceptation du document soumis à leur examen, à la condition que certaines clarifications y soient apportées tant sur le plan de la forme que du fond.

SECTION 1 : Critères de reconnaissance de l'action communautaire au sens large

On constate que les manifestations associées aux quatre (4) premiers critères inscrits dans la politique viennent clarifier le statut des organismes communautaires au sens large en réduisant la confusion possible entre les deux catégories d'organismes. Cependant, le risque de confusion demeure si les critères adoptés ne sont pas bien précisés.

Premier critère : le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL)

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère.

Appréciation des manifestations du premier critère : un oui à l'une ou l'autre des manifestations suffit à qualifier positivement l'organisme au plan de son statut juridique. (Réf. Document de consultation du SACA, p.8)

Manifestation 1.3 : «Être une coopérative créée à des fins sociales avant 1982 et avoir son siège social au Québec et y réaliser la majorité de ses activités.»

NOUS RECOMMANDONS :

- 1) Que soit clarifiée la formulation afin de reconnaître explicitement les coopératives créées à des fins sociales avant 1982 et aussi après 1982 selon la nouvelle Loi sur les coopératives; en conséquence, retirer «avant 1982» et remplacer par «dont les statuts et règlements précisent le caractère à but non lucratif»;

Deuxième critère : l'enracinement dans la communauté

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère, en autant que les reformulations demandées seront retenues.

Appréciation des manifestations du deuxième critère : les manifestations 2.1, 2.2 et 2.3 sont des manifestations fondamentales de l'enracinement dans la communauté. Pour se qualifier au regard de ce critère, l'organisme devrait donc obtenir un «oui» à chacune de ces trois manifestations. (Réf. Document de consultation p. 10)

Manifestation 2.1 : «L'organisme invite les membres de la collectivité visée par sa mission et ses activités, à s'associer à son développement : par exemple, des comités ou groupes de travail témoignent de la place occupée par les membres de la collectivité, ou encore, l'organisme démontre une croissance de son «membership».

Commentaire : On fait observer que l'assemblée annuelle où la population peut être invitée et l'élection d'un conseil d'administration semblent suffisants à cet égard. La croissance du membership ne doit pas être considérée comme un critère, celle-ci pouvant être liée au financement et à la possibilité pour l'organisme de rejoindre encore plus de membres par ses activités.

NOUS RECOMMANDONS :

- 2) Que soient retirés les exemples;
- 3) Que soit retiré : «ou encore, l'organisme démontre une croissance de son «membership»;

Manifestation 2.2 : «Le C.A. est représentatif de la communauté destinée à être servie par l'organisme.»

Commentaire : On demande de préciser le sens de C.A. représentatif. Tout en étant d'accord pour tenter de refléter la diversité de la communauté visée, on considère que ce critère est trop exigeant pour des catégories de personnes présentant un ou des handicaps lourds. De plus, tel que formulé cet énoncé peut référer à la représentativité par territoire, ce qui peut être intéressant, mais qu'il est souvent difficile d'assumer financièrement.

NOUS RECOMMANDONS :

- 4) Que soit reformulée la notion de représentativité du C.A. de la façon suivante : «Le C.A. est représentatif de la communauté visée par la mission de l'organisme»;

Manifestation 2.3 : «L'organisme travaille en concertation avec d'autres organismes communautaires ou avec d'autres instances du milieu : (...) »

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

Commentaire : Éviter toute référence possible à une obligation à la concertation.

NOUS RECOMMANDONS :

- 5) Que soit remplacé « L'organisme travaille en concertation avec » par « L'organisme est en lien avec »;

À noter qu'il n'y a pas de manifestation 2.4 dans la grille du document de consultation du SACA soumis à la consultation en format PDF.

Manifestation 2.5 : « Lorsque sa mission s'y prête, l'organisme travaille en concertation (détermination de besoins, échanges d'information, planification d'actions conjointes, participation à des comités, groupes de travail ou conseils d'administration, etc.) avec différents intervenants provenant d'instances gouvernementales, para-gouvernementales ou privées : comités de citoyens, CLSC, CRD, municipalités, chambres de commerce, entreprises, etc. »

Commentaire : L'expression « lorsque sa mission s'y prête » n'est pas claire : qui en décidera ? Cela ouvre la porte à des collaborations forcées. La notion de comités de citoyens associée à des instances publiques ou privées n'est pas non plus heureuse.

NOUS RECOMMANDONS :

- 6) Que soit remplacé « Lorsque sa mission s'y prête » par « Lorsqu'il en identifie le besoin »;

- 7) Que soit retiré l'exemple des « comités de citoyens »;

Manifestations 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10 :

Ces manifestations ont dans la grille un caractère facultatif. Il ne faudrait en aucun cas qu'elles soient interprétées comme présentant un caractère obligatoire. On y voit l'insistance mise sur la place de l'action bénévole et sur le regard extérieur de gens de la communauté sur la vie interne de l'organisme. La référence aux événements affectant la vie d'une communauté (2.10) serait à reformuler.

Manifestation 2.10 : « L'organisme, lorsque sa mission ou ses activités s'y prêtent, manifeste sa présence à la communauté en offrant ses services et son expertise lorsque la communauté est affectée par des événements particuliers. Ex. d'événements marquants survenus dans les dernières années : déluge, crise du verglas, etc. »

NOUS RECOMMANDONS :

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

8) Que soit remplacé «Lorsque sa mission ou ses activités s'y prêtent» par «Lorsqu'il identifie que sa mission ou ses activités s'y prêtent»;

Troisième critère, premier volet : entretenir une vie associative

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère, en autant que les reformulations demandées seront retenues.

Appréciation des manifestations du premier volet du troisième critère et portant sur la vie associative : pour qu'on puisse affirmer qu'un organisme communautaire satisfait au critère relatif à la vie associative, l'analyse de son dossier devrait permettre de répondre par un «oui» à chacune des trois premières manifestations.

Manifestations 3.1.4, 3.1.5, 3.1.6 :

Ces manifestations sont perçues par certains comme ouvrant la porte à un jugement de l'État sur les modes de gestion et la qualité des services, et on considère qu'elles devraient être nuancées ou retirées.

NOUS RECOMMANDONS :

9) Que ces manifestations 3.1.4, 3.1.5, 3.1.6 ne soient en aucun cas considérées comme obligatoires;

Troisième critère, deuxième volet : entretenir une vie démocratique

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère, en autant que les reformulations demandées seront retenues.

Appréciation des manifestations du deuxième volet du troisième critère et portant sur la vie démocratique : les manifestations de ce critère sont toutes fondamentales et l'organisme communautaire, pour satisfaire au critère, devrait enregistrer un «oui» à chacune des manifestations.

Commentaire général : Le fonctionnement d'un groupe peut présenter un caractère collectif et non nécessairement hiérarchisé. Il devrait être indiqué dans le texte relatif à ce troisième critère que le terme de conseil d'administration inclut les instances décisionnelles que se sont donnés les regroupements et organismes, notamment le fonctionnement sous la forme de collectives ou de collectifs. À noter que le respect de l'autonomie passe aussi par le respect des modes de fonctionnement que se sont donnés les organismes.

Manifestation 3.2.2 : «Les membres réunis en assemblée générale annuelle approuvent les actes posés par les administrateurs au cours de l'année qui vient de s'écouler».

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

Commentaire : L'indicateur proposé pour cette manifestation réfère à un document dont le contenu n'est pas obligatoirement rendu public, cette décision relevant de la régie interne de l'organisme.

NOUS RECOMMANDONS :

- 10) Que le procès-verbal de l'assemblée annuelle soit remplacé à titre d'indicateur par «un extrait du procès-verbal de l'assemblée annuelle»;

Manifestation 3.2.6 : «Le conseil d'administration de l'organisme est composé majoritairement de personnes représentant les usagers ou usagères ou de personnes issues de la communauté visée en général.»

Commentaire : On demande de retenir l'expression «communauté visée» plutôt que «communauté rejointe» utilisée ailleurs (3.2.10) et de clarifier sa signification, à la lumière de son impact sur le membership et la composition du C.A.

NOUS RECOMMANDONS :

- 11) Que soit remplacée la manifestation inscrite à 3.2.6 par «Le C.A. est composé en majorité de personnes issues de la communauté visée par la mission de l'organisme»;

Manifestation 3.2.10 : «Le membership de l'organisme est constitué majoritairement de personnes issues de la communauté rejointe par l'organisme.»

NOUS RECOMMANDONS :

- 12) Que soit remplacée l'expression «communauté rejointe» par «communauté visée»;

Quatrième critère : autonomie

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère [pour satisfaire au critère, l'organisme devrait obtenir un «oui» à chacune des trois manifestations de l'autonomie], également en accord avec les manifestations proposées et ne formule pas de recommandations sur cet aspect.

SECTION 2 : Critères de reconnaissance de l'action communautaire autonome

De façon générale, la nature de l'ACA, notamment son rôle de transformation sociale, apparaît bien prise en compte dans les critères proposés. Les principes à la base de l'action

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

communautaire autonome, tels que le fait d'être issus de la communauté, la vision globale, la prise en charge, ..., se retrouvent clairement au cœur des critères proposés.

Premier critère : avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère, en autant que les reformulations demandées seront retenues.

Appréciation des manifestations du premier critère spécifique à l'ACA : les trois premières manifestations sont fondamentales; pour satisfaire au critère, l'organisme devrait donc enregistrer un «oui» à chacune d'elles.

Si l'organisme n'a pas eu à réorienter ou à réévaluer sa mission, l'énoncé 1.4 devient inapplicable et ne peut disqualifier l'organisme. En revanche, l'organisme qui a réévalué ou réorienté sa mission devrait obtenir une réponse positive à la manifestation 1.4 en plus d'une réponse positive aux trois premières manifestations.

Manifestation 1.1 : «**La création de l'organisme** : La création de l'organisme résulte de la volonté de citoyens ou de citoyennes. L'organisme, bien que OBNL, n'a pas été créé à l'initiative gouvernementale.»

Commentaire : On suggère de préciser que ce critère n'exclut pas la possibilité pour un organisme soutenu par un autre dans sa mise sur pied d'évoluer par la suite de façon autonome.

Manifestation 1.3 : «**Les mandats de l'organisme** : L'organisme a été créé pour exécuter des mandats définis démocratiquement par ses administrateurs, ou par ses membres et la collectivité visée. *Les mandats de l'organisme ne lui sont pas dictés ou imposés par une instance gouvernementale.*»

Commentaire : Selon les règles de la vie démocratique des groupes, les administrateurs doivent forcément être des membres, ils ne sauraient cependant seuls définir des mandats sans l'autorisation des membres.

NOUS RECOMMANDONS :

13) Que soient retirés les termes «par ses administrateurs, ou»;

Deuxième critère ou deuxième caractéristique spécifique à l'ACA : avoir une mission sociale qui soit propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère, en autant que les reformulations demandées seront retenues.

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

Appréciation des manifestations du deuxième critère spécifique à l'ACA : toutes les manifestations de ce critère sont fondamentales. Pour être qualifié d'organisme d'action communautaire autonome, un organisme doit donc obtenir un «oui» à chacune des manifestations.

Il faut remarquer que la manifestation 2.2 recoupant la manifestation 4.2 portant sur l'autonomie des organismes au sens large. La réponse obtenue aux deux manifestations devrait être la même.

Manifestation 2.1 : «**Mission sociale** : La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social.»

NOUS RECOMMANDONS :

14) Que soit ajouté à la fin de l'énoncé « et de la transformation sociale »;

Manifestation 2.3 : «**Mission sociale propre à l'organisme** : Les approches d'intervention et les pratiques par lesquelles l'organisme réalise sa mission démontrent l'originalité et la spécificité de son action par rapport aux services publics.»

Commentaire : Plusieurs estiment que cette manifestation (la spécificité par rapport aux services publics) s'inspire d'une logique de complémentarité.

NOUS RECOMMANDONS :

15) Que l'énoncé de la manifestation 2.3 soit biffé ;

16) Qu'une nouvelle phrase soit introduite dans le texte de la p. 21 préalable à la grille pour clarifier le fait que les approches d'intervention et les pratiques par lesquelles les organismes réalisent leur mission ne doivent pas servir de substituts aux services publics;

Manifestation 2.4 : «**Mission de transformation sociale** : L'action de l'organisme vise, tant au plan collectif qu'individuel : • l'appropriation des situations problématiques, • la reprise de pouvoir, • la prise en charge, et divers moyens sont mis en œuvre pour appliquer ces objectifs de transformation sociale: (...)»

NOUS RECOMMANDONS :

17) Que soit introduit au 2^e boulet «la prise ou» avant les mots «la reprise de pouvoir»;

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

18) Que soit ajoutée après « et divers moyens» la précision suivante : adaptés aux besoins de la population et inspirés des pratiques alternatives et de l'éducation populaire autonome»;

Manifestation 2.5 : «**Mission de transformation sociale** : L'organisme manifeste :

- qu'il est capable de définir de nouveaux besoins, ou
- démontre qu'il innove dans la réponse aux besoins de la communauté visée, entre autres, par sa participation à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyens et des citoyennes (droits existants ou à faire reconnaître).»

Commentaire : On constate un biais orienté vers l'innovation dans cette explicitation de la notion de mission de transformation sociale. Or les groupes n'innovent pas nécessairement, ils maintiennent parfois des pratiques éprouvées et efficaces, auxquelles la population continue d'avoir recours mais qui n'ont plus parfois comme tel de caractère novateur. Or cette manifestation est considérée fondamentale. Il faut donc la revoir dans un sens moins univoque.

NOUS RECOMMANDONS :

19) Que, au premier boulet, soit remplacé le mot «définir» de nouveaux besoins par «identifier»;

20) Que, au 2^e boulet, soit remplacé les mots «innove dans la réponse aux besoins» par «répond aux besoins »;

21) Que, l'on ajoute un 3^e boulet précédé de «ou» «introduisant l'idée que : l'organisme démontre qu'il contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail»;

Troisième critère ou troisième caractéristique spécifique à l'ACA : des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des problématiques abordées

Le Comité aviseur demande une modification de la pondération ou appréciation proposée pour ce critère.

Pour se qualifier au regard de l'application de ce critère, l'organisme devrait obtenir un «oui» à la manifestation 3.1 ou à la manifestation 3.2 et il devrait aussi obtenir un «oui» à l'un des boulets de la manifestation 3.3.

Commentaire : La manifestation 3.2 ne saurait en rien remplacer la manifestation 3.1 dont la dimension collective sur le plan organisationnel est jugée fondamentale. La manifestation 3.2 ne devrait pas présenter un caractère obligatoire.

AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

NOUS RECOMMANDONS :

22) Que l'appréciation proposée soit modifiée en retirant le caractère obligatoire de la manifestation 3.2, et reformulée conséquemment de la façon suivante : «Pour se qualifier au regard de ce critère, l'organisme devrait obtenir un «oui» à la manifestation 3.1 et il devrait aussi obtenir un «oui» à l'un des boulets de la manifestation 3.3 »;

Manifestation 3.1 : «Pratiques citoyennes : L'approche de l'organisme comporte une dimension collective : entre autres, l'organisme essaie de mobiliser les personnes visées autour d'enjeux collectifs : consultations, assemblées, diffusion de l'information appropriée etc.»

NOUS RECOMMANDONS :

23) Que, à l'intérieur des exemples, on introduise «activités d'éducation populaire autonome»;

Manifestation 3.3 : «Approches larges, axées sur la globalité des problématiques abordées. L'organisme met en pratique une approche globale d'intervention :

- création de mécanismes ou de structures d'éducation et d'information sur les dossiers traités,
(...)
- élaboration d'outils d'évaluation pour mesurer l'atteinte des résultats qualitatifs visés et améliorer l'action à venir.»

NOUS RECOMMANDONS :

24) Que, au 5^e boulet, on remplace «outils d'évaluation» par «outils d'auto-évaluation»;

Quatrième critère ou quatrième caractéristique spécifique à l'ACA : être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Le Comité aviseur se déclare en accord avec la pondération ou appréciation proposée pour ce critère, en autant que les reformulations demandées seront retenues.

Appréciation des manifestations du quatrième critère spécifique à l'ACA : pour se qualifier au regard de l'indépendance de son conseil d'administration, l'organisme devrait obtenir un «oui» à chacune des trois manifestations.

Commentaire : Certains ont fait l'observation que le mot «indépendant» ne doit pas être interprété comme excluant tout type de liens, ainsi que pourrait le suggérer la définition du

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

terme «indépendance». Il devrait plutôt être interprété au sens de «autonomie». Il faudrait donc préciser dans le texte préalable ce mot «indépendance», en référant à la possibilité d'entretenir des liens tout en excluant la possibilité de liens structurels et d'ingérence.

NOUS RECOMMANDONS :

25) Qu'il soit précisé dans le texte préalable aux manifestations du 4^e critère que l'indépendance face au réseau public ne ferme pas la porte à une participation à titre individuel d'intervenants issus du réseau public ou des autres bailleurs de fonds, qu'elle n'empêche pas les liens de collaboration librement choisis, mais exclut les liens à caractère structurel et l'ingérence.

Manifestation 4.2 : « Indépendance inscrite dans les règlements : La composition du C.A., telle que prévue aux règlements de l'organisme, est indépendante du réseau public et des autres bailleurs de fonds. »

Commentaire : Il pourrait aussi être précisé dans le texte que l'on réfère ici aux membres votants et que cette manifestation n'exclut pas la possibilité pour un organisme d'accueillir des personnes ressources en autant qu'elle n'aient pas le statut de membres votants.

PARTIE II
COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT SOUMIS PAR LE SACA CONCERNANT
LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

INTRODUCTION

Lors de son assemblée générale des 14 et 15 novembre 2001, le Comité aviseur créait plusieurs comités de travail dont le comité de la défense collective des droits regroupant les représentantes et représentants de huit secteurs du Comité aviseur. C'est ce comité qui a été mandaté pour négocier la définition de la défense collective des droits et des critères de reconnaissance liés à celle-ci.

Les échanges se sont échelonnés du mois de décembre 2001 au mois de mai 2002 avec une période intensive allant de janvier à mars 2002. Cet échéancier a permis aux membres du comité d'une part de consulter, pour l'essentiel, les groupes de leur secteur et d'informer régulièrement le Comité aviseur de l'état des travaux. D'ailleurs une étape importante du processus a été franchie par l'adoption, lors du Séminaire du Comité aviseur tenu les 14 et 15 février 2002, de la définition proprement dite.

Ce faisant, cette définition implique non seulement les groupes dont la mission unique ou principale est en défense collective des droits mais également tous les groupes d'action communautaire autonome pour qui cela représente un volet de leur mission.

Appréciation du document

Les secteurs membres du Comité défense collective des droits ont dès le printemps procédé à la consultation dans leur secteur respectif. La présente consultation était donc la deuxième pour ces secteurs. Le résultat du total de ces échanges est à l'effet que le document est jugé très satisfaisant. En effet, les critères d'appréciation des manifestations sur les quatre activités de la défense collective des droits (éducation populaire autonome, action politique non partisane, mobilisation sociale et représentation) ont été jugés très respectueux de la nature des groupes de défense collective des droits.

Le Comité aviseur se prononce donc favorablement face au document soumis à la consultation concernant la définition de la défense collective des droits. Son appréciation porte tant sur le contenu de chacune des activités (présentés à partir de manifestations et d'indices) que sur la grille d'appréciation servant à préciser les manifestations jugées fondamentales.

Cependant, le Comité aviseur adresse au SACA une demande de modification ou de clarification des points suivants, pouvant encore être améliorés.

Introduction, page 12 : Les regroupements et les organismes de base du secteur de la défense collective des droits : des forces différentes les unes des autres

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

Ce paragraphe répond, d'une certaine façon, à une demande du comité sur la défense collective des droits relativement à la différenciation habituelle des rôles entre le regroupement et ses organismes de base. Mais, ce faisant, ce texte ne tient pas compte du fait que les organismes de base définissent généralement les orientations, objectifs, positions et stratégies de leur regroupement et participent, au moins à la réalisation de tâches dans le champ de l'action politique non partisane. Il suffirait d'ajouter une mention à cet effet pour nous satisfaire.

NOUS RECOMMANDONS :

- 26) Que, à la fin du paragraphe, soit ajoutée la mention suivante : «Les organismes de base définissent les orientations, objectifs, positions et stratégies de leur regroupement et participent à la réalisation de tâches dans le champ de l'action politique non partisane.»;

Première catégorie d'activités : l'organisme organise des activités d'éducation populaire autonome

Manifestation 1.2 : L'organisme organise des sessions ou des activités de formation et de sensibilisation à l'intention de ses membres ou du public en général et destinées à favoriser la prise en charge de situations problématiques: colloques, comités de travail, cafés-rencontres, tables rondes, forums, assemblées, etc.

Commentaire : L'information devrait être ajoutée comme type d'activité.

NOUS RECOMMANDONS :

- 27) Que les mots «d'information,» soient insérés après les termes «des sessions ou des activités»;

Deuxième catégorie d'activités : l'organisme conduit des activités reliées à une action politique non partisane

Manifestation 2.1 : «L'organisme effectue des recherches ou des analyses ou contribue à l'analyse de situations problématiques en émergence ou non documentées.»

NOUS RECOMMANDONS :

- 28) Que soient rayés les mots «en émergence ou non documentées»;

Troisième catégorie d'activités : l'organisme conduit des activités de mobilisation sociale

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

Manifestation 3.2 : « L'organisme amène ses membres à s'engager dans des actions ou des activités collectives destinées à interpeller l'opinion publique et les représentants politiques et gouvernementaux : envois massifs de courrier (cartes postales, lettres, télécopies, courriels), participation systématique aux tribunes médiatiques appropriées, marches, manifestations pacifiques, etc. »

NOUS RECOMMANDONS :

29) Que soient retirée la parenthèse présentant des exemples, et que l'on biffe le mot «systématique»;

Appréciation des manifestations de la grille sur la mission

Une période de transition (p. 19) : Le Comité aviseur est toujours d'accord avec une période de transition qui permette, aux organismes et regroupements de défense collective des droits, de s'ajuster afin de répondre clairement aux quatre manifestations de la défense collective des droits. Mais le texte du SACA semble permettre que des organismes ne s'identifiant absolument pas à la défense collective des droits puissent aussi bénéficier de cette période de transition pour se métamorphoser et se redéfinir comme organisme de défense collective des droits. Afin de colmater cette brèche, nous sommes d'avis qu'il faudrait modifier la 1^{ère} phrase de ce texte.

NOUS RECOMMANDONS :

30) Que soient remplacés «dans les quatre secteurs d'activités» par les termes «dans l'un ou l'autre des quatre secteurs d'activités» au moment de l'analyse de leur dossier.

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR CONCERNANT LES BALISES NATIONALES RELATIVES
À LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
LA DÉFINITION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ET LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**

ont été identifiés qui nécessitent que quelques corrections et clarifications soient apportées au document, présentées ici sous forme de recommandations.

Cet examen nous amène également à observer qu'il aurait été pertinent d'introduire dans les critères liés à la définition de l'action communautaire au sens large et de l'action communautaire autonome une distinction entre les groupes de base et les regroupements, à l'instar de celle établie pour la défense collective des droits. Nous espérons que cette distinction sera reconnue et prise en compte pour l'ensemble des organismes et non seulement pour la défense collective des droits.

L'élaboration de ces documents et la consultation du mouvement sur leur contenu représentent pour le Comité aviseur des étapes importantes dans l'application de la politique. Une fois finalisés, le Comité aviseur aura à cœur que soit formalisée leur adoption par le gouvernement du Québec de façon à en assurer l'application par chacun des ministères dans la mise en place des nouveaux programmes en appui à la mission des groupes d'action communautaire autonome.

En ce sens, nous exprimons le désir très vif que la ministre responsable voie à l'adoption dans les meilleurs délais des grilles de définition ainsi modifiées, dans le respect du processus de travail conjoint mis en place et de la consultation réalisée.

RECOMMANDATION D'ENSEMBLE
SUR LES DEUX DOCUMENTS SOUMIS À LA CONSULTATION

Considérant que le Comité aviseur évalue que les documents soumis par le SACA au Comité aviseur apparaissent fidèles aux caractéristiques de l'ACA et à la définition de la défense collective des droits, dans leur contenu comme dans leur articulation;

Considérant qu'une période de transition s'impose pour assurer aux groupes d'ACA et de défense collective des droits le temps nécessaire pour s'approprier ces critères de reconnaissance et resserrer au besoin leurs règles de fonctionnement;

NOUS RECOMMANDONS :

31) Que soient intégrées aux documents les *clarifications* exprimées à l'intérieur des recommandations spécifiques exposées dans cet *Avis*;

32) Que la ministre responsable de la politique gouvernementale *entérine* les deux documents tels que modifiés à la suite de la consultation concernant les critères de reconnaissance de l'action communautaire autonome au sens large et de l'action communautaire autonome, ainsi que concernant la définition de la défense collective des droits;

33) Que l'acceptation de ces documents porte tant sur le contenu de chacun des critères (présentés à partir de manifestations et d'indices) que sur la *grille d'appréciation* servant à préciser les manifestations jugées fondamentales;

34) Que soit conclue avec le SACA et la ministre responsable une entente sur la mise en place d'une *période de transition de trois ans*, de manière à permettre aux organismes de s'approprier ces nouveaux critères de reconnaissance et d'évoluer vers une plus grande correspondance aux définitions de l'ACA et de la défense collective des droits;

35) Que soit prévu un *mécanisme d'appel ou de révision* pour les groupes qui se verraient indiquer qu'ils ne répondent pas à l'un ou l'autre des critères;

36) Que la ministre responsable voie à l'*adoption* de ces grilles de définition et à la formalisation de cette adoption par le gouvernement du Québec en lien avec la mise en place des nouveaux programmes de financement de la mission globale des groupes d'ACA.

CONCLUSION

L'examen des deux documents soumis à la consultation nous a permis de constater que les éléments de définition proposés rejoignent bien dans leur substance comme dans leur formulation les caractéristiques adoptées par le mouvement communautaire autonome et la grille de définition opérationnelle élaborée en Comité aviseur. Cependant certains enjeux

COMITÉ AVISEUR
de l'action communautaire autonome

AVIS DU COMITÉ AVISEUR

CONCERNANT

LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale
sur l'action communautaire

Document soumis à

Madame Nicole Léger
ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

et

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité. Sociale, à la Famille et à l'Enfance

17 décembre 2002



AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 décembre 2002

INTRODUCTION

Le présent document constitue l'*Avis* du Comité aviseur face à la consultation sur les transferts effectuée à l'automne 2002 par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) auprès des organismes d'action communautaire autonome (ACA) dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

Le Comité aviseur a reçu des regroupements membres des vingt secteurs qui le constituent un bon échantillonnage des avis transmis au SACA. L'analyse des préoccupations soulevées dans cet échantillonnage constitue la base du présent *Avis*. Les recommandations ci-incluses ont été adoptées par le Comité aviseur lors de sa réunion du 28 novembre 2002. D'autres commentaires pourront être émis dans un deuxième temps, à la lumière des résultats de consultation encore à venir dans certains secteurs.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Le Comité aviseur exprime tout d'abord sa satisfaction du fait que, en réponse à sa demande, un délai d'au moins un mois ait été alloué aux organismes pour répondre à la lettre du SACA qui les consultait sur le transfert de leur financement à un «ministère d'attache». Cependant, il est regrettable que chaque groupe ne se soit pas vu reconnaître le droit d'être consulté individuellement et de choisir sa voie de représentation pour disposer de son avenir. Cette situation a été déplorée dans maints avis dont nous avons pu prendre connaissance.

Le Comité aviseur tout comme le SACA a informé les regroupements de l'importance de la consultation en cours et les a incités à favoriser la participation de leurs membres. Les contacts téléphoniques presque quotidiens que nous avons eus avec les groupes d'ACA durant ce mois de consultation nous ont permis d'apprendre que certains n'étaient pas consultés par le SACA. Ceux qui adhéraient à un regroupement ont pu être informés par leur entremise et ces derniers ont fait les démarches nécessaires pour que les groupes puissent faire entendre leur voix. Pour ce qui est des autres, un effort supplémentaire devrait être fait par le SACA afin de s'assurer que l'ensemble des groupes concernés aura été rejoint, par exemple au moyen du site internet, et que ceux qui auraient été oubliés pourront encore s'exprimer.

Pour faciliter le processus, il aurait été souhaitable que chaque regroupement reçoive dès le début la liste de transfert de ses groupes membres. Il aurait également été indiqué que les critères des transferts soient stipulés dans les lettres adressées aux organismes et

AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002

regroupements. Le Comité aviseur s'est informé de ces critères auprès du SACA et en a avisé les composantes de ses secteurs.

Il nous faut souligner que plusieurs regroupements nous ont fait part du fait qu'ils se sont sentis peu respectés par les ministères dans ce processus et qu'ils ont été consultés sur le tard sur les changements projetés, et cela en dépit de demandes répétées.

Nous déplorons en particulier la façon cavalière avec laquelle ont été traités les regroupements et les groupes *famille*. Après des mois d'incertitude, les représentantes de ce secteur ont été confrontées à des informations et des scénarios variant radicalement d'une semaine à l'autre. Au point où les groupes à la base se sont retrouvés très insécurisés et de plus en plus méfiants face à la reconnaissance réelle qui leur sera accordée. Il est à souhaiter que davantage de considération soit accordée à ce secteur dans le cadre de la consultation encore à venir sur le scénario qui aura été finalement arrêté.

LES SUITES DE LA CONSULTATION

Si le Comité aviseur a pu constater qu'un bon nombre d'organismes et de regroupements a acquiescé au transfert de leur financement, il demeure que certains ont fait connaître au SACA leur désaccord face au ministère d'accueil proposé ou encore ont demandé un réajustement des sommes identifiées comme devant être transférées. Un certain nombre de préoccupations touchant aux suites à donner à la consultation nous ont été communiquées face auxquelles nous formulerons en premier lieu des recommandations.

NOUS RECOMMANDONS :

1. Que les contestations fondées sur la base de la mission de l'organisme ou du regroupement soient acceptées par le SACA ;
2. Que le SACA fasse connaître à chaque groupe ou regroupement visé par un transfert :
 - le montant validé et la source de chacune des sommes consolidées,
 - le(s) ministère(s) d'accueil,
 - le(s) motif(s) de refus du choix par le groupe ou le regroupement de son ministère d'attache, le cas échéant,
 - le mécanisme d'appel auquel il peut avoir recours en cas de désaccord.
3. Que le SACA remette à chaque regroupement la confirmation du soutien à la mission globale de l'ensemble de ses membres et de la récurrence de ce financement dans le cadre du maintien des acquis ;

AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002

4. Que le Comité aviseur reçoive copie de la liste de tous les organismes pour lesquels il y aura eu modification de la situation ou du financement, ainsi que de tous ceux demeurés sans port d'attache et accueillis par le programme II du Fonds d'aide ;

LA NATURE DES CONTESTATIONS

Le Comité aviseur identifie plusieurs constantes dans les préoccupations soumises par les regroupements et organismes.

Notons tout d'abord qu'un travail systématique semble avoir été effectué par nombre de regroupements pour répertorier les sommes qui devraient faire l'objet d'un maintien des acquis. Nous les en remercions au nom des groupes d'action communautaire autonome. Nous nous attendons à ce que le SACA prenne très sérieusement en considération ces travaux.

Sommes non reconnues dans le cadre des transferts

Cet inventaire fait par les regroupements a permis d'identifier des sommes reçues par les groupes en appui à leur mission en 2001-2002 (année de référence) sur une base récurrente, qui ne semblent pas faire partie des transferts envisagés. Il s'agit notamment de subventions récurrentes reçues du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le domaine du maintien à domicile, du programme du MSSS intitulé «Y a personne de parfait» (YAPP), de sommes reçues sur une base récurrente du Ministère de la Métropole et du Ministère de la Sécurité publique, et du Programme PAEI du Ministère des Relations avec les citoyens (MRCI).

NOUS RECOMMANDONS :

5. Que toute somme reçue sur une base récurrente en appui à la mission ou au fonctionnement d'un groupe pour l'année de référence 2001-2002 soit incluse dans les transferts et considérée dans le financement consolidé du groupe, dans le cadre du maintien des acquis garanti par la politique ;

Contestations fondées sur la mission

L'analyse des avis reçus des secteurs nous a aussi fait voir des motifs de contestation fondés sur la mission des organismes ou regroupements, que nous considérons a priori valables et recevables :

- S'appuyant sur les activités variées qu'ils ont développées pour répondre aux dimensions multiples de leur mission, certains groupes jugent que leur mission multisectorielle n'a pas été reconnue;

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002**

- D'autres considèrent que leur mission de service est prépondérante alors que le volet défense des droits est mineur dans leurs activités : ils refusent donc le transfert au SACA et revendiquent de continuer de relever d'un autre ministère ;
- Certains autres estiment que leur mission principale tout en se situant en éducation populaire autonome (EPA) ne correspond pas à la définition de la défense collective des droits et que leur rôle fondamental en est un d'intervention en éducation auprès de la population : ils refusent eux-aussi le transfert au SACA et revendiquent de continuer d'être soutenus dans leur mission par le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au même titre que d'autres groupes de formation ;
- Quelques organismes contestent leur transfert sur la base de leur mission de formation en refusant l'étiquette de «vocation religieuse», ces organismes ayant évolué depuis leur création selon une autre définition de leurs mission et orientations ;
- Enfin, d'autres organismes et regroupements se trouvaient encore en négociation avec un ministère au moment où le Comité aviseur a analysé les résultats de la consultation : quoique décalé dans le temps, leur avis devrait être entendu.

NOUS RECOMMANDONS :

6. Que, lorsque l'argumentaire de l'organisme ou du regroupement est fondé sur sa mission, le SACA réponde favorablement aux demandes faisant valoir, notamment:
 - le rattachement à plus d'un ministère et le maintien d'un financement de nature multisectorielle,
 - le refus d'un transfert injustifié,
 - un choix différent de rattachement.

LES CONDITIONS DE TRANSFERT

On s'inquiète dans bien des milieux face à l'éventualité que le transfert de sommes déjà allouées en appui à la mission et reconnues comme telles puisse se retrouver interprété à tort par le ministère d'accueil comme un rehaussement du financement du groupe ou du regroupement. Pour le Comité aviseur, il est clair que cette interprétation ne doit en aucun cas prévaloir. Il nous apparaît qu'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de s'assurer qu'aucun organisme ou regroupement ne subisse de préjudice du fait du transfert de son financement à un seul ministère d'attache.

De plus, nous réitérons que, en vertu de l'engagement gouvernemental de maintien des acquis, le processus de transfert ne devrait pas être utilisé par un ministère ou organisme gouvernemental pour retirer son accréditation à un regroupement ou organisme d'ACA.

AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002

NOUS RECOMMANDONS :

7. Qu'aucun regroupement ou organisme d'ACA ne soit pénalisé par les transferts dans son développement ou son accréditation, en particulier au regard du cadre de financement existant le cas échéant pour son domaine d'intervention ou sa région ;

D'autre part, les règles établies par certains ministères ou organismes gouvernementaux exigent actuellement qu'un organisme soit reconnu et accrédité pour qu'il ait accès à du financement par projet. En étant transférés, certains organismes redoutent de se voir refuser l'accès à différents modes de financement. La politique sur l'action communautaire établit pourtant «que les organismes d'action communautaire autonome doivent avoir accès non seulement au dispositif de soutien financier qui vient en appui à leur mission globale mais aussi, sur une base libre et volontaire, aux autres modes de soutien financier». (Réf. Politique, p.32)

NOUS RECOMMANDONS :

8. Que les organismes et regroupements transférés se voient garantir le maintien de leur accréditation actuelle dans un ministère ou organisme gouvernemental leur donnant accès à un financement selon d'autres modes que le financement en appui à la mission ;

L'ACCÈS AU NUMÉRO DE BIENFAISANCE

On s'inquiète aussi de la préservation de l'accès au numéro de bienfaisance pour les groupes de défense collective des droits transférés au Fonds d'aide. En effet, le gouvernement fédéral applique une définition de la notion d'organisme de bienfaisance qui limite les activités à caractère politique des organismes bénéficiaires d'un tel numéro. Alors que la politique gouvernementale sur l'action communautaire reconnaît au Québec les groupes de défense de droits, qui font entre autres de l'action politique non partisane, et voue le Fonds d'aide au soutien de leur mission.

NOUS RECOMMANDONS :

9. Que le SACA réponde aux inquiétudes et questions exprimées par les organismes et regroupements, en particulier face au maintien de l'accès au numéro de charité pour les groupes de défense des droits, et en ce sens :
- Que le SACA informe les organismes et regroupements des démarches effectuées jusqu'ici pour assurer la préservation de l'accès au numéro de bienfaisance des groupes actifs en matière de défense collective des droits,

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002**

- Que le SACA et la ministre responsable fassent des représentations auprès du gouvernement fédéral afin d'assurer le respect de ce droit.
- 10. Que le Gouvernement du Québec s'engage à soutenir les groupes face au gouvernement fédéral afin d'assurer le maintien de leur droit au numéro de bienfaisance ;
- 11. Que le Gouvernement du Québec assure le respect de l'esprit de la politique sur l'action communautaire face aux autres législations en vigueur ou à venir, qu'elles soient québécoises ou canadiennes ;

LE MAINTIEN DES ACQUIS

Le Comité aviseur relève que bon nombre de regroupements et organismes, tout en acquiesçant aux transferts proposés, ont cependant exprimé des inquiétudes. On s'interroge entre autres beaucoup sur les conditions concrètes qui seront faites aux groupes dans le cadre du maintien des acquis prévu dans la politique gouvernementale.

Le Comité aviseur a maintes fois fait valoir l'importance que soient précisées les conditions de maintien des acquis des organismes d'action communautaire autonome. (Réf. correspondance adressée à la ministre déléguée Nicole Léger, les 19 octobre, 28 novembre, 22 mars et 23 mai, et lettre acheminée en copie conforme à la ministre d'État Linda Goupil le 22 mars 2002)

Selon le texte de la politique gouvernementale : « *Le gouvernement du Québec s'engage à faire en sorte de protéger les acquis de soutien financier en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome existants. (...) Il est utile de noter que le respect des acquis vise non seulement les organismes qui feront l'objet d'un transfert mais tous les organismes soutenus financièrement qui, sans faire l'objet d'un tel transfert, satisfont aux exigences actuelles des programmes ou des mesures de soutien financier.* »

Il ne saurait être question que la mise en œuvre de la politique ait pour effet d'entraîner des reculs pour les secteurs. C'est pourquoi, nous réitérons la position déjà exprimée à l'effet que **l'engagement gouvernemental en faveur du maintien des acquis prévu par la politique devrait être appliqué de façon large par les différents ministères et organismes gouvernementaux** dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sur l'action communautaire, selon l'interprétation la plus favorable possible aux organismes.

Nous maintenons que les montants actuels dédiés à l'action communautaire autonome dans le cadre de différents programmes gouvernementaux devraient être préservés à 100

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002**

%, quelle qu'en soit la teneur, pour chacun des organismes et regroupements actuellement financés par le gouvernement du Québec. Et cela en vertu de l'application des orientations de la politique gouvernementale, non seulement pour la période de mise en œuvre, mais **tant et aussi longtemps que les organismes et regroupements concernés satisfont aux exigences des programmes.**

NOUS RECOMMANDONS :

12. Que le maintien des acquis inclue également les conditions faites aux organismes en termes de redditions de comptes, ou toute autre condition favorable obtenue par les groupes ;
13. Qu'il soit clairement confirmé que l'engagement gouvernemental de maintien des acquis concerne non seulement les sommes transférées à partir de programmes existants mais aussi les sommes reçues dans le cadre des budgets supplémentaires alloués à la mise en œuvre (50 M \$);
14. Que soit formellement donnée aux groupes la confirmation de la récurrence de l'ensemble de ces sommes ;
15. Que, dans leur prochain protocole ou plan triennal, le niveau du financement des organismes d'ACA couverts par l'engagement de maintien des acquis corresponde minimalement au financement consolidé dans le cadre des transferts ;
16. Que les balises nationales de financement qui seront établies prennent en compte le niveau du financement des groupes une fois celui-ci consolidé;

LA RÉCURRENCE DES BUDGETS

Le Comité aviseur doit constater que certains aspects névralgiques de la mise en œuvre demeurent encore flous, voire inquiétants. On a pu exprimer une certaine satisfaction à l'annonce faite en septembre 2001, quoique jugée timide, à l'effet qu'une somme 50 millions de dollars serait allouée sur trois ans (20 M\$ récurrents en réalité) en appui à la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Cependant, un an plus tard, non seulement la 2^e tranche qui devait être allouée en 2002-2003 ne l'a toujours pas été au moment de la rédaction de cet avis, mais la récurrence des sommes attribuées aux organismes en 2001-2002 n'a toujours pas été établie clairement.

Nous l'avons déjà souligné : tout cela tend à miner la confiance des organismes dans la mise en œuvre et dans le sérieux des engagements du gouvernement du Québec à leur égard.

AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002

NOUS RECOMMANDONS

17. Que les groupes reçoivent confirmation de la récurrence des sommes reçues pour 2001-2002 dans le cadre des budgets supplémentaires alloués à la mise en œuvre ;
18. Que la ministre déléguée s'assure de la récurrence des sommes allouées en 2001-2002 et 2002-2003 au-delà des trois ans de mise en œuvre.

APPUI AUX NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

Le Comité aviseur tient de plus à signifier son appui aux regroupements et organismes d'ACA faisant valoir:

- l'exigence de garanties de consolidation de leur financement réel en appui à leur mission et de leurs conditions de financement,
- la nécessité que soient transférés à un même ministère l'ensemble des organismes membres d'un regroupement, dotés d'une même mission, réclamant un seul ministère d'attache (Ex. Corporations de développement communautaire (CDC),
- le droit à ce que l'accréditation continue soit protégée pour les organismes accrédités par le MSSS dont le financement est transféré,
- le droit à ce que les nouvelles sommes transférées au MSSS soient ajoutées aux montants renouvelés automatiquement d'une année à l'autre,
- le maintien de la responsabilité du MEQ à reconnaître et soutenir les organismes pour qui la formation ou l'EPA constitue la mission principale ou unique,
- le besoin que des budgets additionnels soient injectés, dans une perspective d'équité, permettant d'allouer du financement en appui à la mission dans les ministères où ce mode de financement est encore inaccessible aux groupes ou aux regroupements. (Ex. Environnement).

AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002

CONCLUSION

En conclusion, le Comité aviseur se doit de rappeler la nécessité que la mise en œuvre de la politique se traduise, dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux concernés, par la mise en place rapide de programmes de financement en appui à la mission globale, et cela tant pour les groupes locaux que pour les regroupements.

Nous réitérons également l'urgence que soient dégagés des budgets supplémentaires significatifs en appui à la mise en œuvre de façon à permettre une réelle application des orientations de la politique pour tous les groupes d'ACA.

Les transferts en cours de réalisation correspondent à un premier test de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire. Les enjeux sont grands pour le mouvement communautaire autonome, à commencer par le respect du droit des groupes à disposer de leur propre avenir. Quelles suites concrètes seront données aux avis exprimés dans le cadre de la consultation? Bien des questions restent à résoudre avant que l'on puisse dire que ces transferts apporteront une amélioration à la situation des groupes.

Confirmera-t-on officiellement son ministère d'attache et son financement à chaque organisme visé par les transferts? Lui reconnaîtra-t-on un droit d'appel et mettra-t-on en place pour ce faire un mécanisme de révision? Clarifiera-t-on la récurrence des sommes attribuées aux organismes dans le cadre des budgets de 50 millions de dollars alloués en appui à la mise en œuvre? Cette récurrence sera-t-elle garantie au-delà de la période de mise en œuvre?

Et, dans le même esprit, assurera-t-on le maintien des acquis des organismes, incluant le maintien des conditions de financement favorables existantes, au-delà de la mise en œuvre? Fournira-t-on aux groupes des garanties concernant leur accès au numéro fédéral de bienfaisance? Assurera-t-on le respect de l'esprit des engagements envers l'ACA inscrits dans la politique gouvernementale sur l'action communautaire, au regard des autres politiques ou législations, telles la Loi canadienne sur l'Impôt et la Loi québécoise sur le Lobby? Et qu'advient-il de l'éducation populaire autonome (EPA)? Que fera-t-on pour asseoir la responsabilité des ministères face au maintien du soutien de l'EPA?

Dans son ensemble, la proposition de transferts du SACA ne devrait pas poser de problème qui soit insoluble. Des préoccupations d'importance ont été identifiées. On s'attend à ce que le SACA et la ministre responsable leur apportent réponse rapidement.

Nous prenons acte des intentions du SACA de donner suite auprès des groupes à la consultation effectuée. L'acquiescement du Comité aviseur au processus de transferts repose sur l'entente intervenue selon laquelle l'élaboration des balises nationales se

**AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT LA CONSULTATION SUR LES TRANSFERTS
DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
17 DÉCEMBRE 2002**

poursuivra sur une base intensive pour aboutir à l'hiver à l'adoption de celles-ci par la ministre responsable et à leur dépôt au Conseil des ministres en lien avec les programmes de soutien financier de l'ACA prévus par la politique.

Rappelons en terminant la position adoptée par les membres du Comité aviseur réunis en Assemblée générale annuelle les 25 et 26 septembre dernier, affirmant qu'**aucun transfert du financement des regroupements ou organismes d'ACA ne devrait avoir lieu sans que des garanties formelles leur soient fournies quant au maintien des acquis et à l'arrimage aux balises nationales à venir.**

Annexe

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1) Que les contestations fondées sur la base de la mission de l'organisme ou du regroupement soient acceptées par le SACA ;
- 2) Que le SACA fasse connaître à chaque groupe ou regroupement visé par un transfert :
 - le montant validé et la source de chacune des sommes consolidées,
 - le(s) ministère(s) d'accueil,
 - le(s) motif(s) de refus du choix par le groupe ou le regroupement de son ministère d'attache, le cas échéant,
 - le mécanisme d'appel auquel il peut avoir recours en cas de désaccord.
- 3) Que le SACA remette à chaque regroupement la confirmation du soutien à la mission globale de l'ensemble de ses membres et de la récurrence de ce financement dans le cadre du maintien des acquis ;
- 4) Que le Comité aviseur reçoive copie de la liste de tous les organismes pour lesquels il y aura eu modification de la situation ou du financement, ainsi que de tous ceux demeurés sans port d'attache et accueillis par le programme II du Fonds d'aide ;
- 5) Que toute somme reçue sur une base récurrente en appui à la mission ou au fonctionnement d'un groupe pour l'année de référence 2001-2002 soit incluse dans les transferts et considérée dans le financement consolidé du groupe, dans le cadre du maintien des acquis garanti par la politique ;
- 6) Que, lorsque l'argumentaire de l'organisme ou du regroupement est fondé sur sa mission, le SACA réponde favorablement aux demandes faisant valoir, notamment:
 - le rattachement à plus d'un ministère et le maintien d'un financement de nature multisectorielle,
 - le refus d'un transfert injustifié,
 - un choix différent de rattachement.
- 7) Qu'aucun regroupement ou organisme d'ACA ne soit pénalisé par les transferts dans son développement ou son accréditation, en particulier au regard du cadre de financement existant le cas échéant pour son domaine d'intervention ou sa région ;
- 8) Que les organismes et regroupements transférés se voient garantir le maintien de leur accréditation actuelle dans un ministère ou organisme gouvernemental leur donnant accès à un financement selon d'autres modes que le financement en appui à la mission ;
- 9) Que le SACA réponde aux inquiétudes et questions exprimées par les organismes et regroupements, en particulier face au maintien de l'accès au numéro de charité pour les groupes de défense des droits, et en ce sens :

- Que le SACA informe les organismes et regroupements des démarches effectuées jusqu'ici pour assurer la préservation de l'accès au numéro de bienfaisance des groupes actifs en matière de défense collective des droits,
 - Que le SACA et la ministre responsable fassent des représentations auprès du gouvernement fédéral afin d'assurer le respect de ce droit.
- 10) Que le SACA réponde aux inquiétudes et questions exprimées par les organismes et Que le Gouvernement du Québec s'engage à soutenir les groupes face au gouvernement fédéral afin d'assurer le maintien de leur droit au numéro de bienfaisance ;
 - 11) Que le Gouvernement du Québec assure le respect de l'esprit de la politique sur l'action communautaire face aux autres législations en vigueur ou à venir, qu'elles soient québécoises ou canadiennes ;
 - 12) Que le maintien des acquis inclue également les conditions faites aux organismes en termes de redditions de comptes, ou toute autre condition favorable obtenue par les groupes ;
 - 13) Qu'il soit clairement confirmé que l'engagement gouvernemental de maintien des acquis concerne non seulement les sommes transférées à partir de programmes existants mais aussi les sommes reçues dans le cadre des budgets supplémentaires alloués à la mise en œuvre (50 M \$);
 - 14) Que soit formellement donnée aux groupes la confirmation de la récurrence de l'ensemble de ces sommes ;
 - 15) Que, dans leur prochain protocole ou plan triennal, le niveau du financement des organismes d'ACA couverts par l'engagement de maintien des acquis corresponde minimalement au financement consolidé dans le cadre des transferts ;
 - 16) Que les balises nationales de financement qui seront établies prennent en compte le niveau du financement des groupes une fois celui-ci consolidé;
 - 17) Que les groupes reçoivent confirmation de la récurrence des sommes reçues pour 2001-2002 dans le cadre des budgets supplémentaires alloués à la mise en œuvre ;
 - 18) Que la ministre déléguée s'assure de la récurrence des sommes allouées en 2001-02 et 2002-03 au-delà des trois ans de mise en œuvre.

*COMITÉ AVISEUR
de l'action communautaire autonome*

**AVIS
DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT
*LE CADRE DE RÉFÉRENCE
SUR LES BALISES NATIONALES
DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
SUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE***

Document soumis à

Madame Nicole Léger
ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

et

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance

26 février 2003

AVIS DU COMITÉ AVISEUR
CONCERNANT
LE CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES BALISES NATIONALES
DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE
 26 février 2003

PRÉSENTATION

Le présent *Avis* rend compte de la réflexion effectuée concernant les cinq documents soumis à l'examen du Comité aviseur par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), en date des 21 et 22 janvier 2002, dans le cadre de l'élaboration des balises nationales devant assurer l'application transversale de la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

Cette réflexion inclut l'ensemble des recommandations adoptées par le Comité aviseur lors de sa réunion du 19 février 2003, sur la base de la consultation réalisée auprès des instances des secteurs et de l'analyse dégagée en Comité aviseur face aux résultats des travaux réalisés en comité conjoint avec le SACA. Les documents commentés sont les suivants :

- ✓ *Classification des organismes d'ACA*
- ✓ *Transparence et harmonisation des pratiques administratives gouvernementale*
- ✓ *Paramètres de soutien financier*
- ✓ *Respect des acquis et soutien triennal*
- ✓ *Principes directeurs sur les relations avec les organismes*

Cet *Avis* est complémentaire à l'*Avis* transmis à la ministre en date du 21 janvier concernant les définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits.

Compte tenu du désir des parties d'en arriver à un résultat d'ici la fin février, le Comité aviseur a décidé de se prononcer globalement sur les documents soumis, tout en faisant part des améliorations encore souhaitables.

Le besoin urgent de balises de financement

À noter que le Comité aviseur n'avait en date du 19 février reçu aucun document du SACA portant sur les notions clés de la politique en matière de financement, telles que les notions de prépondérance et de coûts admissibles, ou concernant l'articulation d'un cadre général de financement. Ces questions ne font donc pas l'objet du présent *Avis*. Nous exprimons cependant le vif désir de pouvoir nous prononcer très prochainement sur les morceaux manquants. Les membres du Comité aviseur déplorent l'absence de véritables balises sur le financement et le fait que les balises touchant la catégorisation, les relations et

**AVIS du Comité adviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

les paramètres du soutien financier soient privées de sens en l'absence de cadre de soutien financier.

Dans le même ordre de préoccupation, nous tenons à souligner que les documents soumis par le SACA tendent à passer sous silence le fait que les organismes d'ACA sont sous-financés pour une grande majorité d'entre eux. Cela, alors que cette situation de pauvreté et de précarité a, entre autres, motivé la revendication de l'adoption d'une politique de reconnaissance et de financement. Or les balises nationales d'application de la politique doivent prendre en considération de manière importante cette dimension de la réalité des organismes et regroupements.

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

I - COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DU SACA CONCERNANT LA CLASSIFICATION DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA)

Appréciation générale

Dans l'ensemble, les secteurs consultés expriment un **avis favorable** à l'acceptation du document soumis à leur examen concernant la classification des organismes d'ACA. En effet, ce document fait le lien avec le projet de typologie élaboré par le comité de travail du Comité aviseur. Il permet de situer l'ensemble des organismes d'ACA. Il respecte les critères inscrits dans la politique (p. 21). C'est un cadre large, auquel des précisions pourront être apportées par les différents ministères.

Cependant, les membres du Comité aviseur indiquent la nécessité que certaines clarifications et améliorations soient apportées au document.

D'autre part, il y a un **oubli** dans ce document : on ne prend pas en considération les groupes dont la mission touche plus d'une catégorie (ex : un groupe de soutien à un milieu de vie qui offre des places pour de l'hébergement d'urgence). Comment se décidera dans quelle(s) catégorie(s) seront classés les groupes ? **Nous demandons que l'application de la classification par les ministères soit convenue avec les instances concernées des différents secteurs.**

Clarifier le sens et la portée des variables

Pour l'ensemble des variables susceptibles de moduler le soutien à la mission, il faut s'assurer que ces variables ne soient pas considérées comme des règles, mais bien comme des indicateurs. En effet, chaque organisme ne devrait en aucun cas avoir à correspondre à l'une ou l'autre des variables.

Le lien entre les variables et le soutien financier à déterminer par les ministères n'est pas clair. En début de texte, l'on indique que la classification proposée « est présentée au regard du soutien financier en appui à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome ». Cependant, dans le cadre des discussions avec le SACA, il ressortait que ces variables ne pouvaient être appliquées telles quelles au soutien financier, (exemple : le membership), qu'elles servaient avant tout à catégoriser les organismes, et que le financement devrait être apprécié à partir du cadre de financement que se donnerait chaque ministère. Il nous semble que tel devrait être le sens des variables utilisés pour la classification : servir à définir des catégories et à classer les types d'organismes.

Nous demandons que l'utilisation des variables soit précisée en appui à la classification. La modulation du soutien financier selon les catégories d'organismes

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

devrait faire l'objet d'un autre document, en lien avec les paramètres de financement ou les cadres de financement.

Les interventions qui suivent visent surtout à faire clarifier les variables utilisées dans la classification.

À cette fin, nous rappellerons les **observations** transmises au SACA par les représentants du Comité aviseur dans le cadre des travaux du comité conjoint, de même que certaines autres **lacunes** relevées par les secteurs du Comité aviseur.

- **Absence de phases de croissance** : L'absence de référence aux phases de croissance de la vie d'un organisme ou d'un regroupement ne permet pas de refléter fidèlement les dimensions qui le caractérisent. Sa réalité va en effet évoluer au regard des différentes variables auxquelles réfère la classification. Nous demandons *que soit introduite dans le texte sur la classification une phrase précisant que chaque ministère devrait reconnaître qu'il existe différentes phases de croissance dans la vie d'un organisme et qu'il est important d'en tenir compte dans l'appréciation de ses besoins de financement.*
- **Confusion possible entre des catégories** : La catégorie 3.2.2 (*Organismes de services ou d'intervention directe auprès de personnes vivant des problématiques difficiles*) pourrait concerner plus particulièrement les organismes à intervention spécialisée tels que les centres de crise, les lignes d'écoute 24 heures sur 7 jours par semaine, ou encore certains organismes offrant des logements supervisés, à la différence de la sous-catégorie 3.1 (*Organismes qui apportent une réponse non spécialisée...*). **Ne devrait-on pas parler d'intervention spécifique plutôt que spécialisée?** Cela devra être clarifié.

Premier axe : les organismes de base (...)

Variables concernant le soutien des organismes de soutien social ou de soutien aux milieux de vie :

✓ 3.1.2 variables par rapport aux personnes (...):

- Boulet 2, page 3 : « Le fait d'avoir besoin d'un personnel formé ... » pourrait être interprété comme donnant lieu à un accroissement des exigences envers les travailleuses et travailleurs. Cette variable devrait être reformulée dans le sens de « Le fait de s'appuyer sur des personnes ressources ayant besoin de formation spécifique »;

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- Boulet 3, page 4 : «Le fait de s'appuyer essentiellement sur des bénévoles» n'est pas nécessairement un indice de moins grand besoin de soutien financier. Par exemple, un organisme qui gère et forme 250 bénévoles a besoin d'un personnel d'encadrement;
- ✓ 3.1.2 variables par rapport à l'intervention de l'organisme :
 - Introduire une 4^e variable, soit « l'intervention auprès d'organismes ».
- ✓ 3.1.2 variables par rapport à la taille de l'organisme :
 - Attention, le « nombre de membres » peut être inéquitable envers les régions. Il y a des besoins incompressibles (locaux, frais de déplacement, téléphone, etc.) même si l'on a moins de membres ou de personnes rejointes.
- ✓ 3.1.2 variables par rapport au territoire desservi (...):
 - Introduire une 5^e variable, soit le **palier pancanadien**.

Variables concernant le soutien des maisons d'hébergement :

- ✓ 3.2.1 variables reliées à la situation des personnes hébergées:
 - Page 5 : Retirer cette variable qui se trouve répondue par d'autres variables.

Variables concernant le soutien des autres organismes de service ou d'intervention directe auprès de personnes vivant des problématiques difficiles :

- ✓ 3.2.2 variable par rapport au personnel :
 - Même commentaire que pour 3.1.2 (boulet 2) : « Le fait de devoir avoir recours à un personnel formé ...» pourrait être interprété comme donnant lieu à un accroissement des exigences envers les travailleuses et travailleurs. Cette variable devrait être reformulée dans le sens de « **Le fait de s'appuyer sur des personnes ressources ayant besoin de formation spécifique** ».

Deuxième axe : les regroupements

Variables concernant le soutien à la mission des regroupements :

- ✓ Il faut aller au-delà du nombre d'organismes membres, en référant d'abord à la mission et aux besoins des membres. **Nous demandons d'introduire des éléments de définition établissant les particularités des activités des regroupements, comme**

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

c'est le cas pour les organismes (représentation, défense des droits, information, formation, recherche et développement, etc).

- ✓ 4.1 : variable par rapport à la taille du regroupement :
- Le «nombre d'organismes membres du regroupement» n'est pas un critère équitable. Exemple : Le potentiel de capacité de payer de 30 membres n'est pas le même que celui de 1000 membres. Le bassin d'organismes est trop faible dans certains secteurs pour que le nombre de membres soit pris en compte : le besoin de financement est alors plus élevé.

Question : Est-ce que cela ouvre la porte à allouer une subvention sur la base de la mission d'abord, un montant minimal, et ensuite à tenir compte du nombre ? Un regroupement qui aurait dix (10) organismes membres pourrait être alors forcé de faire des contorsions face à sa mission pour accommoder d'autres organismes membres et ce au détriment de sa mission fondamentale. Cette approche ne doit pas être favorisée.

- ✓ 4.1 : variables par rapport au territoire d'intervention (...) :
- Introduire une 5^e variable, soit le palier pancanadien.

RECOMMANDATION

- 1) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail soumis par le SACA sur la classification des organismes d'ACA, et recommande que soient apportées les améliorations et précisions citées précédemment;

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

II - COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DU SACA CONCERNANT LA TRANSPARENCE ET L'HARMONISATION DES PRATIQUES ADMINISTRATIVES GOUVERNEMENTALES

Appréciation générale

Dans l'ensemble, les secteurs consultés expriment un **avis favorable** à l'acceptation du document soumis à leur examen concernant la transparence et l'harmonisation des pratiques administratives gouvernementales. Ce document vient préciser les principes inscrits dans la politique (p. 35 à 40), sans référer à l'évaluation des organismes, dans le respect de l'autonomie des groupes. Il n'y a pas non plus de systématisation de l'accréditation comme processus. Le document prend en compte la possibilité de financement autre que triennal, tel que le financement continu.

Cependant, les membres du Comité aviseur indiquent la nécessité que certaines clarifications et améliorations soient apportées au document.

À nouveau, nous rappellerons les **observations** transmises au SACA par les représentants du Comité aviseur dans le cadre des travaux du comité conjoint, de même que certaines autres **lacunes** relevées par les secteurs du Comité aviseur.

- *Absence de recours en cas de non renouvellement d'une entente* : Oubli important, il manque au processus un mécanisme d'appel ou un recours pour les organismes ou regroupements qui se verraient refuser le renouvellement d'une entente de soutien financier en appui à la mission, lorsque rendue à échéance.
- *Absence de recours en cas de constat de non admissibilité* : Un organisme ou regroupement qui correspond à la définition de l'ACA pourrait-il être accepté dans un ministère et refusé ailleurs ? Il faut encore là prévoir un recours, mécanisme d'appel ou de révision, tel que demandé dans l'*Avis* du Comité aviseur sur les définitions.

Point 2. Stratégie d'information et de consultation

- ✓ 2.1 page 4 : La **consultation** des regroupements ou organismes du secteur visé doit être **obligatoire** pour l'élaboration des programmes, l'harmonisation et la reddition de comptes.
 - « Des documents de travail peuvent (**doivent**) aussi être mis en consultation auprès des organismes du secteur visé. «[...] chaque ministère et organisme gouvernemental pourrait (**devrait**) procéder avec les représentants communautaires de son secteur [...] ». L'évaluation au terme des trois premières années **doit** être obligatoire et participative.

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- Lorsque le gouvernement et les ministères veulent consulter les regroupements et organismes en comité conjoint ou autrement, **un soutien financier devrait être disponible pour rendre ce travail réalisable.** Il semble très difficile pour des groupes sous-financés d'assumer eux-mêmes financièrement ce que ces consultations exigent en temps, énergie et dépenses de fonctionnement.
- ✓ 2.3 page 5 : Nous déplorons le fait que le *plan d'action gouvernemental consolidé* soit élaboré cet hiver sans aucune consultation par les ministères des regroupements qui auraient dû être leurs interlocuteurs dans le cadre de la mise en œuvre. De même, il ne semble pas que le Comité aviseur sera consulté sur ce Plan d'action global, alors même qu'il est reconnu comme interlocuteur privilégié par la politique gouvernementale.
- Les membres du Comité aviseur exigent que ce Plan d'action soit rendu public avant le déclenchement des élections du Québec, de façon à ce que la population et les organismes puissent savoir à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement quant aux suites à donner à la politique gouvernementale sur l'action communautaire.

Point 3. Harmonisation des pratiques

- ✓ 3.2, page 7 : *Modalités qui s'appliquent pour une première demande de soutien financier en appui à la mission globale :*
 - Il serait plus logique que l'organisme fasse d'abord la démonstration qu'il est un organisme d'ACA qui est en droit de bénéficier d'un soutien financier en appui à sa mission globale, pour ensuite démontrer dans un 2^e temps le lien entre sa mission et celle du ministère sollicité à titre de ministère d'attache. **Il est donc demandé d'inverser les deux étapes du processus prévu pour une première demande.**
 - *Le montant de la demande :* «Quant au montant demandé, il devrait être basé sur les besoins réels de l'organisme» : **il faudrait expliciter ce qu'est un besoin réel et comment l'organisme doit le démontrer, comment le ministère va l'évaluer. Remplacer la dernière phrase par « De plus, la demande basée sur les besoins réels prévient l'allocation arbitraire... »**
- ✓ 3.3, 3^e paragraphe, page 8 : *L'entente administrative de soutien financier en appui à la mission globale*
 - «... inscrire la démarche dans le cadre normatif découlant des paramètres de gestion des subventions accordées aux organismes communautaires **autonomes** à partir de fonds publics. »

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- ✓ 3.3, 1^{er} paragraphe, dernière phrase, page 9 : *La lettre d'annonce* :
 - « Cette lettre doit contenir les éléments suivants : ... »
- ✓ 3.2.2, page 9 : *Le protocole d'entente ou la convention pluriannuelle : son contenu*
 - Y a-t-il des éléments plus contraignants que ce qu'il y a dans ce document-ci dans la Loi au regard des demandes de soutien financier au gouvernement du Canada ? Il faudrait expliciter la référence au gouvernement du Canada
 - On parle des « obligations de l'organisme par rapport aux éléments suivants ». Il ne faut pas qu'il y ait des choses dans le protocole d'entente autres que ce qui est prévu dans les programmes de soutien financier. Le protocole doit confirmer le contenu du programme et non pas devenir un moyen d'intervenir sur l'autonomie, le fonctionnement et les pratiques de l'organisme.
 - On parle de « reddition de comptes qu'il doit effectuer en fonction des exigences stipulées ». Par qui, comment ? Si les modalités de la reddition de comptes ne sont pas prévues dans le programme, de quel droit peut-on en imposer dans le protocole ?
 - On parle de « règles s'appliquant à la visibilité de la participation gouvernementale au soutien de l'organisme ». Ces règles n'ont pas à s'appliquer au financement en appui à la mission des organismes d'ACA ou sinon cela équivaut à de l'ingérence et conséquemment à un non respect de l'autonomie. Cette obligation a été retirée dans les programmes du SACA. **Retirer.**
 - On parle de « respect des lois et des règlements en vigueur au Québec » : c'est large. Même la réglementation municipale sur les manifestations ? « Le respect de l'ordre public » serait une obligation paralysante pour les groupes de défense collective des droits qui ne peuvent s'y lier. Cette obligation a été modifiée dans les programmes du SACA. **Remplacer par « respecter le fonctionnement d'une société hautement démocratique et respectueuse des droits humains ».**
 - À la page 10, on parle de « la stipulation des exigences en matière de reddition de comptes et le processus qui s'applique » : cette exigence devrait figurer dans le programme de soutien financier.
 - En résumé : **Le programme de soutien doit contenir toutes les conditions ; le protocole ne doit pas ajouter de nouvelles conditions.**
 - Dernière obligation du bailleur de fonds : « les conditions ou les modalités de reconduction du soutien financier annuel dans le contexte de l'entente triennale, quinquennale ou de financement continu. »

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- ✓ 3.3.3 page 10 : *L'entente administrative pluriannuelle : la reconduction annuelle durant l'entente*
 - Les modalités de reconduction doivent faire l'objet d'une entente avec les regroupements du secteur concerné.
 - Des procédures administratives moins formelles étant possibles, cela laisse entendre que les ministères ne seront pas tenus de financer selon des ententes triennales : c'est inacceptable.
- ✓ 3.3.4, page 11 : *Les modalités de reconduction des ententes administratives*
 - Les programmes devront énoncer également les recours prévus en cas de non reconduction.
 - Nous demandons que les prévisions budgétaires de l'organisme fassent partie des documents à transmettre pour fins de reconduction plutôt que des documents prescrits à la Section 3.5.1 pour fins de reddition de comptes.
- ✓ 3.4, page 11 : *L'accréditation*
 - 1^{er} paragraphe : « ...c'est pourquoi les instances gouvernementales demeurent libres d'adopter d'autres dispositifs de reconnaissance après entente avec les regroupements ou organismes concernés. »
 - Nous nous questionnons sur le fait qu'il ne semble pas y avoir de règles minimales transversales sur l'accréditation des nouveaux groupes. Les différents ministères pourront-ils avoir des critères d'accréditation différents ? Une base commune est nécessaire selon nous pour assurer une équité.
- ✓ 3.5, page 11 : *La reddition de comptes pour le mode de soutien financier en appui à la mission globale*
 - Il faut séparer la reddition de comptes de l'appréciation de l'éligibilité au financement futur. Nous demeurons très réticents à présenter un plan d'action et un plan financier pour établir l'éligibilité. Nous croyons que la définition des grands objectifs de l'organisation est plus susceptible de déterminer si oui ou non elle cadre avec la mission financée. Lors de la reddition de comptes, on pourra plus facilement établir comment les activités ont permis de réaliser la mission. De plus, la mission peut être réalisée de plusieurs façons : si on définit les activités financées, on en viendra à exclure des organismes parce qu'il ne font pas les mêmes activités que les autres pour réaliser leur mission.

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

✓ 3.5.1, page 13 : *Les documents prescrits - Le rapport d'activité ou le rapport annuel*

- Nous refusons la lourdeur des exigences liées aux rapports d'activités : cela correspond à un « accroissement de la charge administrative », ce que la politique ne devait pas avoir pour effet. Pour les groupes qui connaissent actuellement une reddition de comptes plus simple, ces nouvelles exigences constitueraient une perte d'acquis. Par rapport aux informations quantitatives demandées, nous nous demandons jusqu'où cela pourrait aller. Pour des groupes sous-financés qui manquent de ressources humaines, cela peut être très exigeant et aller à l'encontre de leurs pratiques.
- Les critères de reddition de comptes doivent être définis dans le cadre du programme avec la collaboration des secteurs. Il faut prévoir la participation des regroupements ou organismes à la définition des critères en matière de reddition de comptes ainsi qu'à l'appréciation des documents par le ministère. Il y a lieu qu'une entente avec le secteur vienne définir les paramètres qui définissent la santé financière, comment l'information contenue dans les rapports et les procès-verbaux sera analysée, quels seraient les coûts admissibles.
- 2^e paragraphe : Après « Le rapport d'activité doit être approuvé par les instances formelles de l'organisme et il doit comprendre minimalement : », nous demandons une reformulation de l'alinéa suivant, qui serait remplacé par :
 - «les informations sur les activités et les moyens pris par le regroupement ou l'organisme pour réaliser les différents volets de sa mission ainsi que sa vie associative et démocratique;
 - la liste des membres du conseil d'administration, et, dans le cas des regroupements, la liste de leurs membres.

✓ Page 13 : *Les documents prescrits - Les prévisions budgétaires*

- Nous demandons de retirer les prévisions budgétaires des documents prescrits dans le cadre de la reddition de comptes.

✓ 3.5.2, page 14 : *Présentation des rapports financiers*

- Les contributions de moins de 24 999\$, et celles entre 25 000\$ et 249 999\$. Nous avons déjà mentionné notre désaccord quant à la nécessité d'avoir des états financiers vérifiés pour des organismes ou regroupements recevant plus de 25 000\$. La proportion des coûts entraînés par cette exigence est démesurée par rapport à la subvention accordée. Nous demandons que les exigences ne soient pas

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

rehaussées pour les organismes et regroupements à petit budget. La reddition de comptes ne doit pas entraîner de fardeau supplémentaire.

- Il faut préserver les droits acquis pour les Programmes de soutien financier du SACA et éviter que les organismes et regroupements doivent s'ajuster à de nouvelles contraintes. À noter que, jusqu'en 2000-2001, les groupes financés par le Fonds d'aide recevaient moins de 50 000\$.

**AVIS du Comité adviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

RECOMMANDATIONS:

- 2) Le Comité adviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail soumis par le SACA sur les pratiques administratives, et recommande que soient apportées les précisions et améliorations citées précédemment;
- 3) Le Comité adviseur recommande que soit prévu un mécanisme d'appel ou de révision pour les organismes et regroupements qui se verraient refuser le renouvellement d'une entente de soutien financier en appui à la mission, lorsque rendue à échéance, de même que pour les organismes et regroupements en cas de refus d'admissibilité;

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

**III - COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DU SACA CONCERNANT LES PARAMÈTRES
D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN FINANCIER**

Appréciation générale

Dans l'ensemble, les secteurs consultés expriment un avis favorable à l'acceptation du document soumis à leur examen. Ce document vient préciser le sens de chacun des paramètres inscrits dans la politique (p.26) qui vont encadrer le soutien financier. Il se situe en respect des orientations de la politique, notamment en réaffirmant le caractère universel des services publics, le caractère distinctif de l'action des organismes communautaires et l'importance du respect des caractéristiques de l'ACA. On y réfère à l'intérêt que les ministères se dotent de cadres de financement.

Cependant, les membres du Comité aviseur indiquent la nécessité que certaines clarifications et améliorations soient apportées au document, notamment afin d'assurer une véritable reconnaissance des caractéristiques de l'ACA dans le contexte du soutien financier à la mission globale.

Nous rappellerons ci-après les observations transmises au SACA dans le cadre des travaux du comité conjoint, de même que certaines autres lacunes relevées par les secteurs du Comité aviseur.

Paramètres généraux

✓ **La responsabilité du gouvernement à l'égard des services publics**

- Cet énoncé nous apparaît intéressant pour son affirmation de la distinction à faire entre l'offre de services de l'État et les activités des organismes communautaires. Cependant, on rappelle que le fait de ne pas utiliser les organismes communautaires à titre de substituts des services publics ne relève pas des organismes mais que c'est là une responsabilité qui incombe à l'État. En conséquence, **on demande de clarifier ce paramètre général en inversant les termes de la première phrase pour énoncer en premier lieu la responsabilité de l'État.**

✓ **Le respect de la capacité financière de l'État**

- Le respect de ce paramètre tel que précisé semblerait pouvoir impliquer qu'un ministère ou organisme gouvernemental pourrait mettre fin en cours d'entente au financement d'un organisme communautaire même si cet organisme a satisfait à l'ensemble des conditions rattachées à son financement. La dernière phrase laisse très songeur quant à la volonté réelle du gouvernement de respecter ses

AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003

engagements. Nous demandons à ce qu'elle soit reformulée pour référer plutôt à la révision possible des priorités du gouvernement.

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- ✓ **Le respect des priorités nationales en matière de développement social**
 - La formulation du paramètre concernant le respect des priorités nationales en matière de développement social pose problème. Tel que formulé, il ouvre la porte à un arrimage aux priorités de l'État, arrimage qu'a toujours refusé le mouvement communautaire autonome, à plus forte raison dans le cadre de la politique gouvernementale. S'il peut sembler logique pour les ententes de service, quelle est la pertinence de ce paramètre ainsi formulé lorsque l'on parle de soutien à la mission globale de l'organisme ? Ce paramètre ne peut être associé ni à la défense collective des droits, ni au soutien de la mission globale des organismes d'ACA.
 - En fait, il s'agit d'un paramètre problématique parce qu'il n'est pas clair. Quelles sont les «priorités nationales en matière de développement social»? Dans quelle politique sont-elle inscrites ? Les organismes d'ACA font de la transformation sociale. Quel est le lien entre ceci et le développement social ? Dans beaucoup de régions, le développement social passe par les municipalités, les Régies régionales en santé et services sociaux et les Conseils régionaux de développement (CRD). *La question suscitée par ce paramètre : le développement social, qu'est-ce que c'est ?*
 - D'autre part, l'articulation de ce paramètre ne laisse aucune place au rôle précurseur et de prévention des organismes d'ACA qui se situent souvent en amont des problématiques par leur approche et leurs interventions. Le respect des priorités nationales en matière de développement social ne peut pas être vu comme un « repère dans l'analyse de la pertinence des activités ou des services offerts par un organisme » (1^{er} paragraphe, dernière phrase): cette interprétation est beaucoup trop étroite et réductrice.
 - **Nous demandons le retrait du paragraphe présentant ce paramètre, tel que formulé.** De plus, le cadre de références sur les balises nationales doit préciser à quelle politique, loi, ou à quel autre document le gouvernement se réfère lorsqu'il parle de « priorités nationales en matière de développement social ». **Dans tous les cas, il faudra s'assurer d'écarter tout arrimage forcé des organismes d'ACA aux priorités de l'État.**
- ✓ **L'équilibre entre les objectifs de consolidation (...) et la marge de manœuvre nécessaire au développement de nouveaux organismes (...)**
 - Au premier paragraphe, on écrit : *«Cela signifie que dans ce secteur, comme dans les autres, certains organismes devront réorienter leurs activités ou simplement y mettre fin, pour être remplacés par d'autres organismes mieux adaptés aux besoins de l'heure».* Qui va décider des réorientations ? Ceci semble lié au troisième

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

paramètre général sur les priorités nationales. Cela semble également annoncer un ménagement dans le financement des organismes. Or la mise en œuvre de la politique ne devait pas entraîner de reculs pour les organismes, aux dires des ministres qui se sont succédés comme responsables du dossier de la politique.

- Étant donné que les groupes souffrent de sous-financement, un plan d'investissement s'impose si l'on veut réussir à apporter des correctifs significatifs à la situation. Qu'arrivera-t-il lorsque l'État voudra soutenir des groupes qui ne sont pas financés actuellement, existants ou en devenir ? Comment déterminera-t-on l'importance à accorder en termes de financement à la réponse aux nouveaux besoins au regard de la priorité accordée par la politique à la consolidation ? Quelle sera la place réelle qui sera faite au développement de nouveaux organismes ? Il faudra s'assurer que le Comité aviseur demeure associé au suivi de l'application des différents paramètres prévus par la politique.
- Nous demandons que la notion de consolidation soit clairement définie comme incluant non seulement la consolidation des organismes déjà financés par l'État mais aussi celles des organismes reconnus par l'État mais non encore financés.
- Nous demandons que les deux paragraphes soient réarticulés de la façon suivante :
 - 1° Que l'on présente dans un premier temps l'objectif de consolidation inscrit dans la politique (p. 16-17);
 - 2° Que l'on situe ensuite la nécessité de répondre aux besoins en émergence et la capacité d'adaptation du mouvement communautaire permettant aux organismes de s'ajuster aux réalités et aux besoins de la population.
- ✓ Le respect de l'autonomie des organismes communautaires et le respect des caractéristiques de l'action communautaire autonome
 - On demande ici de mieux distinguer les deux facettes de ce paramètre et d'éviter de référer à la complémentarité... avec la responsabilité de l'État au regard des services publics. On rappelle que, même lorsqu'il y a entente de service, il doit y avoir respect de l'autonomie, au sens prévu par l'engagement gouvernemental inclus dans la politique sur l'action communautaire : «Assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires à déterminer leur mission, leurs orientations, leurs modes et leurs approches d'intervention ainsi que leurs modes de gestion. (Politique, p. 17)

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

Paramètres d'ordre opérationnel

- ✓ **Les stratégies mise en place par les organismes (...) et les efforts d'innovation déployés**
 - On fait observer que le seul moyen pour les groupes de pouvoir réellement innover serait d'être en mesure de maintenir leur autonomie.
 - Nous demandons que la notion d'innovation soit resituée en lien avec l'interprétation qui en est donnée dans la grille de définition de l'ACA : référer à la dimension collective de l'action des groupes et à leur approche globale, en lien avec les besoins de la population.
- ✓ **Les exigences d'une saine gestion**
 - Nous avons de la difficulté à comprendre en quoi «l'évaluation» est liée aux exigences d'une saine gestion. Dans notre compréhension, la gestion est liée à l'utilisation des fonds publics. Alors que l'évaluation est liée au bilan fait des activités et de la réalisation de la mission de l'organisme.
 - Nous demandons que soit retirée la notion d'efficience qui est associée à la responsabilité de l'État en lien avec l'application de la Loi sur la fonction publique, et que le texte parle plutôt d'une gestion transparente effectuée dans le respect des fins pour lesquelles le financement est attribué.
 - Nous recommandons d'enlever le terme «évaluation» dans la dernière phrase.
- ✓ **L'enracinement de l'organisme dans la communauté**
 - L'enracinement dans la communauté se traduit habituellement pour les organismes par la reconnaissance venant du milieu, des appuis, des témoignages de soutien, une participation aux activités de l'organisme, etc. L'enracinement ne doit pas obligatoirement signifier un soutien financier par la communauté.
 - Les deux derniers paramètres opérationnels ne devraient pas paraître aussi liés l'un à l'autre. Le dernier paramètre traite déjà de la question du soutien financier. Nous demandons que soit reformulée l'explication du paramètre de l'enracinement.
- ✓ **La considération des autres sources de soutien financier**
 - Nous demandons de reformuler le libellé de façon à reconnaître que certains types d'organisations (en défense collective des droits, par exemple, ou des organismes qui oeuvrent auprès d'une population défavorisée

AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003

économiquement) ne peuvent pas avoir accès à des sources de financement diversifiées avec autant de facilité que d'autres types d'organismes. (Le texte de la politique reconnaît cette situation.)

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

RECOMMANDATION :

- 4) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail soumis par le SACA sur les paramètres de soutien financier, et recommande que soient apportées les précisions et améliorations citées précédemment;

AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003

IV- COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DU SACA CONCERNANT LE RESPECT DES ACQUIS ET LE SOUTIEN PLURIANNUEL

Appréciation générale

Dans l'ensemble, les secteurs consultés expriment un avis favorable à l'acceptation du document soumis à leur examen. Ce document vient clarifier la position gouvernementale sur la portée de l'engagement gouvernemental inscrit dans la politique (p. 27) à l'effet de protéger les acquis des groupes d'ACA en matière de soutien à la mission. Il précise que l'application de ce principe durerait jusqu'à l'obtention d'un financement triennal. Le niveau de soutien financier reconnu dans le cadre du respect des acquis serait intégré aux ententes de soutien financier de durée minimalement triennale. Le document parle de soutien pluriannuel pour évoquer que les ententes pourraient avoir une durée plus longue.

Les membres du Comité aviseur voient cependant la nécessité que certaines clarifications et améliorations soient apportées au document.

Nous présentons les observations transmises au SACA dans le cadre des travaux du comité conjoint, de même que certaines autres lacunes relevées par les secteurs du Comité aviseur.

- *Budgets alloués dans le cadre de la mise en œuvre*: Le texte présente des contradictions en ne prenant pas en compte les sommes allouées aux organismes en 2002-2003 dans le cadre de la mise en œuvre, alors que les sommes allouées en 2001-2002 ou pour cette année financière seraient incluses dans le respect des acquis.
- *Limitation de la durée du respect des acquis*: Le document considère que le respect des acquis devrait être maintenu jusqu'à ce que l'organisme soit sous entente, ce qui ne devrait pas excéder septembre 2004, selon le SACA. Qu'arrive-t-il ensuite en l'absence de programmes d'accueil?

✓ 1. *Le respect des acquis : le concept*

- Page 2 : *La notion de respect des acquis*: Le texte précise que « l'acquis est donc constitué du total des sommes qu'un organisme recevait en appui à sa mission (...) ». **On demande de s'assurer dans la pratique du respect effectif de ce principe dans le cadre des transferts pour toutes les sommes versées en appui à la mission par les ministères.**
- Page 2 : *Les organismes qui bénéficient du respect de leurs acquis*: 3^e paragraphe: Le texte indique que le respect des acquis s'applique aussi aux organismes qui ont recommencé à recevoir un appui à leur mission après l'année de référence. Cela nous paraît équitable. Il nous semble par conséquent que le respect des acquis devrait

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

inclure l'ensemble des sommes allouées aux organismes dans le cadre des 50 millions injectés en appui à la mise en œuvre, tant en 2001-2002, en 2002-2003, qu'en 2003-2004.

- Qu'arrive-t-il aux groupes qui avaient été subventionnés avant 2001-2002, mais pas en 2001-2002 pour diverses raisons ? Nous réitérons que les regroupements et organismes qui avaient été subventionnés en appui à leur mission sur une base récurrente avant 2001-2002, mais qui ne l'avaient pas été en 2001-2002, devraient se voir protégés par l'engagement gouvernemental visant le respect des acquis.
- Nous demandons que les regroupements et organismes soient informés du processus envisagé suite à cette période de maintien des acquis. Il est d'autant plus important d'avoir des indications pour les groupes qui ne seront pas rattachés à un ministère mais à un organisme gouvernemental. Rappelons que la durée triennale d'une entente de financement devrait être considérée comme minimale. Le cadre de références prévoit le financement pluriannuel.
- Qu'advient-il des regroupements et organismes actuellement sans port d'attache après la mise en œuvre ? Quelle solution envisager si un ministère ne veut pas accueillir un groupe qui veut être financé par ce dernier ? Un mécanisme plus clair, satisfaisant pour toutes les parties doit être mis en place. Nous demandons qu'un engagement soit pris à l'effet de leur assurer un port d'attache d'ici la fin de la période de mise en œuvre.

RECOMMANDATIONS:

- 5) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail sur le respect des acquis, et recommande que soient apportées les améliorations et précisions citées précédemment;
- 6) Le Comité aviseur recommande que les sommes allouées aux organismes en 2002-2003 et 2003-2004 dans le cadre des budgets supplémentaires injectés en appui à la mise en œuvre soient prises en compte dans le respect des acquis, au même titre que celles allouées en 2001-2002;
- 7) Le Comité aviseur recommande que les acquis financiers, relationnels et fonctionnels dont bénéficient les organismes de la part de leur ministère d'attache avant leur transfert soient inclus dans le respect des acquis;

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- 8) Le Comité aviseur recommande que tout organisme puisse se prévaloir d'un recours en cas de non respect de ses acquis ou de transfert imposé sans considération de sa mission;

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

V - COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DU SACA CONCERNANT LES PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Commentaire général

Dans l'ensemble, les secteurs consultés expriment un **avis favorable** à l'acceptation du document soumis à leur examen. Ce document vient présenter le sens des principes directeurs inscrits dans la politique gouvernementale concernant les relations avec les organismes (p. 24). Il met de l'avant un cadre de relations respectueux des orientations de la politique, qui serait conçu conjointement avec les organismes et librement consenti.

Les membres du Comité aviseur indiquent cependant la nécessité que certaines clarifications et améliorations soient apportées au document, notamment afin d'assurer une véritable reconnaissance des caractéristiques de l'ACA dans le contexte du soutien financier de l'État à la mission globale.

Voici les **observations** transmises au SACA dans le cadre des travaux du comité conjoint, de même que certaines autres **lacunes** relevées par les secteurs du Comité aviseur.

- **Interlocuteurs:** Le texte ne précise pas quels devraient être les interlocuteurs des ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de la mise en place de processus de concertation ou de consultations. Il passe presque complètement sous silence le rôle des regroupements.
- **Rôle du SACA :** Le texte ouvre la porte à un rôle accru du SACA, notamment celui de formation. Il ne faudrait pas que, du fait des balises nationales, le SACA se voie attribuer un rôle de formation auprès des milieux communautaires autonomes, ce qui relève des organismes concernés, de leurs instances et des lieux autonomes de formation. Ce qui n'exclut pas que le SACA puisse jouer un rôle de formation auprès de l'appareil gouvernemental.

Troisième principe directeur : Le gouvernement veut associer le milieu communautaire aux grands forums (...)

Quatrième principe directeur : Le gouvernement veut ouvrir les instances et les lieux de consultation mis en place (...) aux organismes communautaires intéressés à partager leur expertise et il veut faciliter leur participation

- ✓ 3.1, page 8: *Comment ce principe directeur peut-il être appliqué par le gouvernement*

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- Il nous faut insister sur l'importance du **respect de l'autonomie des organismes** de décider par eux-mêmes qui les représentera. Rappelons que les ministères ne doivent pas faire de pression ou de sollicitation individuelle pour diviser le mouvement alors qu'il semble y avoir toujours de telles pratiques actuellement.
- ✓ 4.1.1, page 10 : *Comment ce principe directeur peut-il être appliqué (...) : De manière générale*
 - On demande de porter attention à ce que la consultation par les nouvelles technologies ne soit pas utilisée pour remplacer les échanges formels entre les instances des organismes communautaires et les ministères et organismes gouvernementaux. Réduire les distances, oui, court-circuiter les processus formels, non!
 - Les principes 3 et 4 inquiètent grandement et constituent un terrain sur lequel se vérifiera la volonté réelle de respecter l'autonomie des groupes et de respecter leurs priorités de travail au regard de leur mission. Il n'y a pas d'engagement du gouvernement à financer adéquatement cette participation. Cela peut avoir un impact majeur sur les pratiques des groupes !

Sixième principe directeur : Le gouvernement souhaite interpeller l'ensemble de la société civile, dont les bailleurs de fonds privés et publics, afin de promouvoir l'action communautaire, son développement, sa consolidation, son financement.

- ✓ 6.2, page 14 : *L'interpellation de la société civile pour le soutien à l'action bénévole et à l'action communautaire*
 - Nous demandons de retirer la dernière phrase du 1^{er} paragraphe : ce n'est pas le rôle du gouvernement de solliciter l'entreprise privée pour financer les organismes communautaires.
 - Au 2^e paragraphe, remplacer «D'autres avenues...» par «Des avenues...»
 - Nous demandons d'ajouter une phrase au 2^e paragraphe venant préciser que «En aucun cas, le financement provenant d'autres sources gouvernementales ne doit se substituer à la responsabilité de l'État ».

RECOMMANDATIONS :

- 9) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail concernant les principes directeurs sur les relations avec les organismes, et recommande que soient apportées les améliorations et précisions citées précédemment;

**AVIS du Comité adviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

- 10) Le Comité adviseur recommande que les principes directeurs sur les relations mettent de l'avant la reconnaissance par les ministères et organismes gouvernementaux du rôle d'interlocuteurs des regroupements dans la représentation de leurs membres et comme porte-parole, de même qu'en matière de formation, tel qu'inscrit dans la politique gouvernementale; (Politique p. 29-30, 34-35)

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

**CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATION D'ENSEMBLE SUR LES DOCUMENTS SOUMIS AU
COMITÉ AVISEUR**

Considérant que le Comité aviseur évalue que les documents soumis par le SACA dans le cadre de l'élaboration du cadre de référence sur les balises nationales apparaissent respectueux des caractéristiques de l'ACA et de l'autonomie des organismes communautaires;

RECOMMANDATIONS :

- 11) Le Comité aviseur recommande que soient intégrées au cadre de référence sur les balises nationales les clarifications et précisions demandées dans cet Avis;
- 12) Le Comité aviseur recommande que la ministre responsable de la politique gouvernementale entérine le cadre de références sur les balises nationales soumis à l'examen du Comité aviseur;
- 13) Le Comité aviseur recommande que la ministre responsable s'assure de l'adoption d'ensemble des balises nationales soumises à l'attention du Comité aviseur, et de la formalisation de cette adoption par le gouvernement du Québec d'ici le déclenchement des élections, en lien avec la mise en place des nouveaux programmes de financement de la mission globale des groupes d'ACA.

**AVIS du Comité aviseur concernant
le cadre de référence sur les balises nationales
de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, 26 février 2003**

CONCLUSION

Le Comité aviseur a procédé à l'examen diligent des cinq documents qui lui ont été soumis par le SACA. Cet examen nous amène à conclure que les textes soumis comme cadre de référence des balises nationales sont fidèles aux orientations adoptées dans la politique gouvernementale sur l'action communautaire. Cependant, certaines corrections et clarifications sont jugées nécessaires pour consolider le sens et la portée des documents analysés, et cela dans le respect des engagements pris envers l'action communautaire autonome. Ces corrections font l'objet de demandes précises incluses dans le présent *Avis*.

De plus, nous réaffirmons le besoin urgent de balises de financement beaucoup plus précises que ce qui a été proposé jusqu'ici par le SACA sur la base des travaux du comité interministériel. Les notions de prépondérance et de coûts admissibles, et tout ce qui s'y rattache, doivent d'urgence être rendues opérationnelles. L'articulation de cadres de financement par catégories d'organismes doit impérativement faire l'objet de travaux concertés entre les ministères et avec le Comité aviseur. Et cela de façon distincte, en clarifiant la classification proposée pour les organismes d'ACA et le sens des variables utilisées. Nous insistons sur l'urgence de pouvoir nous prononcer sur les morceaux manquants.

Pour le Comité aviseur, l'ensemble des documents liés au cadre de références forme un tout indissociable, incluant les définitions de l'action communautaire, de l'action communautaire autonome et de la défense collective des droits, et leurs grilles d'interprétation. Il est d'importance capitale qu'ils soient considérés et appliqués comme tels.

D'autre part, nous réitérons la nécessité que les acquis financiers, relationnels et fonctionnels dont bénéficient les organismes de la part de leur ministère d'attache, avant leur transfert, soient considérés dans le respect des acquis, afin de prévenir tout recul pour les organismes d'ACA.

Enfin, tout organisme devrait pouvoir se prévaloir d'un recours en cas de non respect de ses acquis ou de transfert imposé sans considération de sa mission, de même qu'en cas de non-renouvellement d'une entente de soutien financier ou de refus d'admissibilité. La politique prétend mettre de l'avant un nouvel esprit dans les relations entre l'État et les organismes : que le gouvernement commence dès maintenant en reconnaissant des recours aux groupes qui pourraient se sentir lésés.

Rappelons en terminant l'importance pour le mouvement communautaire autonome que la ministre responsable voie à l'adoption dans les meilleurs délais du cadre de référence des balises nationales, de façon à assurer véritablement l'application de la politique par chacun des ministères et organismes gouvernementaux concernés.

Annexe

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail soumis par le SACA sur la classification des organismes d'ACA, et recommande que soient apportées les améliorations et précisions citées précédemment;
 - 2) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail soumis par le SACA sur les pratiques administratives, et recommande que soient apportées les précisions et améliorations citées précédemment;
 - 3) Le Comité aviseur recommande que soit prévu un mécanisme d'appel ou de révision pour les organismes et regroupements qui se verraient refuser le renouvellement d'une entente de soutien financier en appui à la mission, lorsque rendue à échéance, de même que pour les organismes et regroupements en cas de refus d'admissibilité;
 - 4) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail soumis par le SACA sur les paramètres de soutien financier, et recommande que soient apportées les précisions et améliorations citées précédemment;
 - 5) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail sur le respect des acquis, et recommande que soient apportées les améliorations et précisions citées précédemment;
 - 6) Le Comité aviseur recommande que les sommes allouées aux organismes en 2002-2003 et 2003-2004 dans le cadre des budgets supplémentaires injectés en appui à la mise en œuvre soient prises en compte dans le respect des acquis, au même titre que celles allouées en 2001-2002;
 - 7) Le Comité aviseur recommande que les acquis financiers, relationnels et fonctionnels dont bénéficient les organismes de la part de leur ministère d'attache avant leur transfert soient inclus dans le respect des acquis;
 - 8) Le Comité aviseur recommande que tout organisme puisse se prévaloir d'un recours en cas de non respect de ses acquis ou de transfert imposé sans considération de sa mission;
-

- 9) Le Comité aviseur exprime son accord de principe avec l'approche générale du document de travail concernant les principes directeurs sur les relations avec les organismes, et recommande que soient apportées les améliorations et précisions citées précédemment;
- 10) Le Comité aviseur recommande que les principes directeurs sur les relations mettent de l'avant la reconnaissance par les ministères et organismes gouvernementaux du rôle d'interlocuteurs des regroupements dans la représentation de leurs membres et comme porte-parole, de même qu'en matière de formation, tel qu'inscrit dans la politique gouvernementale; (Politique p. 29-30, 34-35)
- 14) Le Comité aviseur recommande que soient intégrées au cadre de référence sur les balises nationales les clarifications et précisions demandées dans cet Avis;
- 11) Le Comité aviseur recommande que la ministre responsable de la politique gouvernementale entérine le cadre de références sur les balises nationales soumis à l'examen du Comité aviseur;
- 12) Le Comité aviseur recommande que la ministre responsable s'assure de l'adoption d'ensemble des balises nationales soumises à l'attention du Comité aviseur, et de la formalisation de cette adoption par le gouvernement du Québec d'ici le déclenchement des élections, en lien avec la mise en place des nouveaux programmes de financement de la mission globale des groupes d'ACA.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 16

Titre : Actions posées et crédits dispensés pour donner suite au dépôt de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire autonome

1. Contexte

- La politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, a été adoptée le 4 juillet 2001 par le Conseil des ministres et lancée officiellement le 5 septembre par la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, madame Nicole Léger
- Le lancement de la politique a été accompagné d'une annonce de crédits supplémentaires de l'ordre de 50 M \$ sur trois ans.
- Le lancement du 5 septembre marque la fin du processus d'élaboration de la politique en cours depuis 1997 et annonce le début de la phase d'implantation de la politique. Cette phase permettra de rendre opérationnelles les différentes modalités de la politique et, à terme, de rendre effectif l'esprit d'harmonisation des pratiques administratives.

2. Les travaux de mise en œuvre de la politique gouvernementale

- Le Comité interministériel de l'action communautaire, a été élargi afin de représenter tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par le soutien financier aux organismes communautaires, soit plus d'une vingtaine.
- Les nouveaux membres ont été rencontrés le 12 septembre 2001 afin de leur présenter la politique et, le 19 septembre, le Comité interministériel élargi a été convoqué pour amorcer le processus de mise en œuvre de la politique. D'autres rencontres se sont tenues le 26 octobre 2001, le 3 décembre 2001, les 21 janvier, 21 février, 3 et 29 avril, 29 mai, 29 août, 26 septembre, 6 novembre et 12 décembre 2002 de même que le 5 février 2003.
- Des comités de travail comprenant différents membres du Comité interministériel sont actifs et s'emploient à élaborer, tel que le stipule la politique gouvernementale, le cadre de référence sur les balises nationales qui servira de guide pour appliquer les modalités de la politique gouvernementale dans les différents ministères et organismes gouvernementaux. Ce document devrait être adopté en mars ou avril 2003.
- Un portrait de tous les organismes communautaires soutenus en 2001-2002 par le gouvernement du Québec, par ministères, a été réalisé. Cet important exercice permet de déterminer avec précision le nombre d'organismes soutenus, les sommes qu'ils reçoivent en appui à leur mission globale ainsi que la catégorie d'organismes à laquelle ils appartiennent.
- Ce portrait a servi de base à l'opération de concentration et de transfert des sommes versées en appui à la mission globale aux organismes communautaire. L'objectif est de simplifier les pratiques administratives pour que ces derniers reçoivent ce soutien d'un seul ministère ayant la mission la plus compatible. À partir du premier avril 2003, un seul ministère ou organisme gouvernemental parrain aura la responsabilité de verser ce soutien aux organismes communautaires de leur secteur.
- Les travaux de concertation avec le Comité aviseur de l'action communautaire autonome et le SACA ont cours depuis l'adoption de la politique gouvernementale et ils s'inscrivent dans un climat de collaboration positive. Plusieurs rencontres se sont déjà tenues entre des sous-comités du Comité aviseur et l'équipe du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA), notamment sur la définition de la défense collective des droits et sur les programmes du SACA. Une rencontre entre le Comité interministériel et le Comité aviseur s'est tenue le 21 janvier 2002 à Montréal.

3. Les crédits dispensés

Le milieu communautaire encore cette année a pu profiter de retombées financières de la Politique gouvernementale. Pour la deuxième année d'implantation, un montant de 20 000 000 \$ a été consenti pour soutenir le milieu communautaire, dont 3 950 000 \$ accordé au Fonds d'aide à l'action communautaire. De ce montant, les sommes suivantes ont été allouées sur l'enveloppe accordée au Fonds.

- 692 000 \$ ont été versés aux Corporations de développement communautaire (CDC).
- 2 281 684 \$ ont été consentis à 251 organismes communautaires œuvrant en matière de défense collective des droits.
- 97 000 \$ est alloué pour rehausser le financement consenti aux Centres communautaires de loisir (CCL).
- 18 000 \$ ont été alloués aux 6 Centres d'éducation populaire.
- 209 000 \$ a été accordé à titre de soutien financier au Comité aviseur de l'action communautaire autonome.
- 272 005 \$ ont été versés à quatre organismes pour soutenir des projets spéciaux (Communautique, Carrefour de l'internet citoyen, Centre Berthiaume-du-Tremblay et le Réseau de l'action bénévole)
- 58 664 \$ pour la réalisation de la 6^e édition de la cérémonie Hommage Bénévolat-Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 17

Titre : Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Bilan du budget et des dépenses de même que la répartition des crédits alloués dans chacune des régions pour les années 2001-2002 et 2002-2003.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail est issu d'un consensus de l'ensemble des partenaires lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, d'octobre 1996, pour lutter contre l'appauvrissement des plus démunis de notre société. Cette contribution de solidarité, initialement de 250 M\$ sur 3 ans, provenait à parts égales des particuliers et des sociétés.

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse en février 2000, le gouvernement a décidé de reconduire le Fonds pour une période de trois ans et d'y allouer un budget de 160 M\$.

Ce Fonds est, de façon exceptionnelle, sous la responsabilité du Premier ministre. Ce dernier est conseillé quant à son utilisation par un comité avisé constitué de représentants des milieux communautaire, patronal, syndical et gouvernemental. La ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, désignée responsable de l'administration de la Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, a confié cette responsabilité à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion au cours de l'année 2002-2003.

Pour l'année 2002-2003, un budget de 32 M\$ a été distribué entre les 17 grandes régions du Québec et 5 M\$ ont été réservés pour les projets qui touchent plusieurs régions (projets nationaux). A ce montant s'ajoutent les sommes du Fonds non engagées dans l'année financière précédente (21,8 M\$).

Pour l'année 2002-2003, au 31 mars 2003, les comités d'approbation des projets ont accepté de soutenir des projets pour une valeur totale de 52,4 M\$. Les versements pour ces projets peuvent être faits sur plus d'une année financière, au plus tard le 31 mars 2004.

Au 31 mars 2003, les dépenses effectuées pour les projets financés par le Fonds de lutte en 2002-2003 totalisent 50,9 M\$ incluant celles pour des projets engagés l'année précédente et dont la réalisation chevauche deux années.

L'annexe ci-jointe présente un portrait de la répartition budgétaire 2002-2003 et des projets acceptés en 2002-2003.

SOURCE : Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales, 25 juin 2003

VALIDATION : DBOF, 25 juin 2005

**FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2002-2003**

RÉGIONS	Enveloppe budgétaire 2002-2003 (M \$)	Projets acceptés 2002-2003 (M \$)
01-Bas-St-Laurent	0,84 \$	1,70 \$
02-Saguenay-Lac-St-Jean	1,29 \$	1,29 \$
03-Québec	2,43 \$	3,00 \$
04-Mauricie	1,52 \$	2,25 \$
05-Estrie	1,01 \$	1,44 \$
06-Montréal	12,11 \$	20,92 \$
07-Outaouais	1,21 \$	1,60 \$
08-Abitibi-Témiscamingue	0,90 \$	1,63 \$
09-Côte-Nord	0,37 \$	0,73 \$
10-Nord du Québec	0,14 \$	0,33 \$
11-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	1,44 \$	2,68 \$
12-Chaudière-Appalaches	0,82 \$	1,71 \$
13-Laval	0,77 \$	0,73 \$
14-Lanaudière	1,29 \$	2,17 \$
15-Laurentides	1,47 \$	1,81 \$
16-Montérégie	3,64 \$	5,30 \$
17-Centre du Québec	0,75 \$	1,09 \$
Sous-total	32,00 \$	50,38 \$
Projets nationaux	5,00 \$	2,05 \$
TOTAL	37,00 \$	52,43 \$

Comme convenu lors de la reconduction du Fonds de lutte en avril 2000, une partie des frais annuels d'administration du Fonds, soit 1,5 M\$ sur un total de 3,8 M\$, ont été financés à même le budget national pour l'année 2002-2003 et 2003-2004.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 18

Titre : Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Liste et montants alloués à chacun des organismes pour l'année 2001-2002 et 2002-2003

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'année 2002-2003, au 31 mars 2003, les comités d'approbation des projets ont accepté de soutenir des projets pour une valeur de 52,4 M\$.

L'annexe ci-jointe présente la liste des organismes par région ayant obtenu l'approbation de leur projet en 2002-2003 ainsi que le montant accordé.

SOURCE : Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales, 11 avril 2003
VALIDATION : DBOF, 2003-05-01

FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
 LISTE DES PROJETS ACCEPTÉS ENTRE LE 1ER AVRIL 2002 ET LE 31 MARS 2003
 ANNÉE FINANCIÈRE

165

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Association de chasseurs et de pêcheurs de la rivière Du Moine	32 741 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Association des Grands frères et grandes sœurs de Val-d'Or inc.	27 446 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	CAFA, Centre d'animation, de formation et d'accompagnement	28 803 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre Amitié Témis	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre Bernard-Hamel	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre d'Amitié Autochtone de Val-d'Or	20 848 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre d'art Abitibi	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre d'intégration physique l'Envol inc.	37 708 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre de dépannage Rapide-Danseur	16 161 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre de femmes l'Érige.	27 543 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre de valorisation des matières résiduelles	114 408 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Centre des R.O.S.E.S. de l'Abitibi-Témiscamingue	19 068 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Chambre de commerce de l'Abitibi-Ouest	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Chambre de commerce de Ville-Marie	3 137 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Circuit au Bosquet Destor	25 424 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Club motoneige Abitibi-Ouest inc.	69 613 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Collectif de développement Reneault-Destor	38 869 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Comité d'embellissement de Notre-Dame-Du-Nord	25 424 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Comité de développement, d'embellissement et de loisir de Duparquet.	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Comité de la condition féminine au Témiscamingue	27 543 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Conseil territorial de la jeunesse d'Abitibi-Est	27 543 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Corporation de développement communautaire d'Amos	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Corporation de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur à Rouyn-Noranda	25 424 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Corporation de la Maison Dumulon	25 424 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Corporation du Parc Linéaire Rouyn-Noranda -Taschereau	25 424 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Corporation du Parc Linéaire Rouyn-Noranda-Taschereau	27 543 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Développement économique La Sarre	25 424 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Groupe IO "Café magnifique Mamba"	29 056 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	L'Entre-acte "Maison de la famille" inc.	23 305 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La corporation du village minier de Bourlamaque/ Cité de l'Or	29 056 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La Corporation répit dépannage de Rouyn-Noranda	17 548 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La Giboulée d'Amos inc.	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La Maison de la Famille d'Amos	50 844 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La Maison de la famille de Malartic inc.	21 548 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La Maison de la Famille de Rouyn-Noranda	25 519 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La Maison de la famille de Val-d'Or inc.	27 543 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	La Soupape maison des Jeunes	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Le Domaine de la Baie Gillies inc.	18 315 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Le Pilier, l'association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue	19 099 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Le Sentier Urbain	12 593 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Les Chevaliers de Colomb conseil 2218 d'Amos	21 221 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Les Intrépides de Rouyn-Noranda inc.	26 483 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Maison d'Hébergement le Nid inc.	27 543 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Maison du Colon	23 306 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Maison St-André Abitibi-Ouest	18 009 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Municipalité de Moffet	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Municipalité de Poularies	16 161 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana	47 821 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Municipalité de Val St-Gilles	16 699 \$

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Office du tourisme et de congrès de Val-D'Or	25 424 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Référence Jeunesse	15 916 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	23 305 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Regroupement des Loisirs culturels et scientifiques du Témiscamingue	2 445 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Salle Augustin-Chénier inc.	17 548 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Société d'histoire et du patrimoine de la région de la Sarre.	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue	19 068 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Ville de Belleterre	21 187 \$
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Ville de Senneterre	21 187 \$
BAS-SAINT-LAURENT	A.L.E.S.E. Abattons les échelons socio-économiques	35 574 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Association de personnes handicapées «L'Éveil des Basques»	6 279 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Association des personnes handicapées Entre-Amis du Témiscouata inc.	27 334 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Atelier de travail jeunesse 01	152 882 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Aux trois mâts	6 090 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Camp sable chaud	26 726 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Centre interprétation du saumon atlantique de Sainte-Flavie	13 631 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Centre polyvalent des Aînés et Aînées de Rimouski	40 095 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Coalition témiscouataine pour l'enrichissement collectif	22 091 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Comité des jeunes sportifs de St-Paul-de-la-Croix inc.	11 352 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Comité sportif de St-Moïse	40 090 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Coopérative de solidarité Le vert jeannois	19 044 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Corporation d'exploitation des ressources fauniques Vallée de la Matapédia (CERF)	41 218 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP)	20 045 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Corporation de la montagne du Collège inc.	9 798 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Corporation P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent	9 084 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Corporation P.A.R.C. Bas-St-Laurent	11 513 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Corporation touristique de St-Clément	5 163 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Cuisines collectives de Dégelis.	12 151 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Emploi-Services	146 351 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Gestion Matamajaw, Faucus inc.	12 528 \$
BAS-SAINT-LAURENT	La corporation de développement économique de la région de Ville Dégelis inc.	27 250 \$
BAS-SAINT-LAURENT	La Corporation P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent	6 660 \$
BAS-SAINT-LAURENT	La corporation P.A.R.C. Bas-St-Laurent	36 865 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Les Amis des Jardins de Métis inc.	26 897 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Les services d'aide à l'emploi du Témiscouata	154 742 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Moisson Vallée Matapédia	26 334 \$
BAS-SAINT-LAURENT	MRC de la Matapédia	10 022 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Municipalité de La Rédemption	52 195 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Municipalité de Saint-Florence	10 858 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Municipalité de Sayabec	20 045 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Municipalité Régionale du Comté des Basques	67 794 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup	7 160 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Paraloeil	26 116 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata	23 204 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Société d'Alzheimer du Bas-Saint-Laurent	28 062 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia	23 144 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Société généalogique de l'Est du Québec	44 817 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Société historique et généalogique de Trois-Pistoles	41 313 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Société d'horticulture et d'écologie de Kamouraska-l'Islet	5 382 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Trans-Apte inc.	6 341 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Transport Adapté "Roulami" inc.	5 796 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Transport Adapté "VAS-Y" inc.	8 694 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Tremplin-Travail de la Matapédia inc.	25 330 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
BAS-SAINT-LAURENT	TRIC Matane	27 236 \$
BAS-SAINT-LAURENT	Ville d'Amqui	53 453 \$
CAPITALE NATIONALE	Association bénévole Côte-de-Beaupré	22 508 \$
CAPITALE NATIONALE	Association de création et diffusion sonores et électroniques AVATAR	31 931 \$
CAPITALE NATIONALE	Association des locataires des appartements St-Pie X (1992) inc.	95 677 \$
CAPITALE NATIONALE	Atout-lire	7 325 \$
CAPITALE NATIONALE	Auberge de jeunesse le P'tit Bonheur	52 640 \$
CAPITALE NATIONALE	Bouquinerie Trait d'union	28 704 \$
CAPITALE NATIONALE	Carrefour des enfants de Saint-Malo	19 000 \$
CAPITALE NATIONALE	Carrefour Tiers-Monde	7 678 \$
CAPITALE NATIONALE	CDÉC de Québec	252 427 \$
CAPITALE NATIONALE	Centre d'entraide Émotions	26 225 \$
CAPITALE NATIONALE	Centre de parrainage civique de Québec inc.	5 233 \$
CAPITALE NATIONALE	Centre ressources Jardin de familles	13 877 \$
CAPITALE NATIONALE	Chez Amélie et Frédérick	19 482 \$
CAPITALE NATIONALE	Comité de valorisation de la Rivière Beauport	28 421 \$
CAPITALE NATIONALE	Coopérative des travailleurs/travailleuses promo-santé	63 232 \$
CAPITALE NATIONALE	Corporation du Domaine à Ligori	30 430 \$
CAPITALE NATIONALE	Demi-Lune	25 916 \$
CAPITALE NATIONALE	École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (ÉMOICQ)	180 160 \$
CAPITALE NATIONALE	En Vert et Différences	96 696 \$
CAPITALE NATIONALE	Exportex, Gestion de surplus de textile	50 247 \$
CAPITALE NATIONALE	Exportex, Gestion de surplus textile	32 083 \$
CAPITALE NATIONALE	Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	31 102 \$
CAPITALE NATIONALE	Festival international des groupes folkloriques d'enfants de Beauport	141 640 \$
CAPITALE NATIONALE	Folie/Culture inc.	39 705 \$
CAPITALE NATIONALE	Fonds alternatif de développement régional de l'habitation de Québec	41 775 \$
CAPITALE NATIONALE	Intègr'action Jeunesse	18 837 \$
CAPITALE NATIONALE	Jeunessor Portneuf	218 801 \$
CAPITALE NATIONALE	L'ourlet, atelier de couture	4 784 \$
CAPITALE NATIONALE	La Baratte	41 654 \$
CAPITALE NATIONALE	La bouchée généreuse	10 764 \$
CAPITALE NATIONALE	La Fondation des sourds du Québec (F.S.Q.) inc.	44 405 \$
CAPITALE NATIONALE	La Fondation des sourds du Québec inc.	117 458 \$
CAPITALE NATIONALE	La Maison des entreprises de coeur, coopérative de services	65 824 \$
CAPITALE NATIONALE	La Société St-Vincent de Paul de Québec (Conseil particulier de Sainte-Foy)	7 624 \$
CAPITALE NATIONALE	Le comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)	49 940 \$
CAPITALE NATIONALE	Le Magnifique inc.	7 584 \$
CAPITALE NATIONALE	Le Passage, centre de thérapie familiale en toxicomanie	50 847 \$
CAPITALE NATIONALE	Le Verger, centre communautaire en santé mentale	60 646 \$
CAPITALE NATIONALE	Les Copies du Pavois	46 517 \$
CAPITALE NATIONALE	Les copies du pavois inc.	16 482 \$
CAPITALE NATIONALE	Les Éditions Intervention inc.	46 164 \$
CAPITALE NATIONALE	Les Oeuvres de la Maison Dauphine	29 149 \$
CAPITALE NATIONALE	Les scouts du district de Québec	114 992 \$
CAPITALE NATIONALE	Maguerite, le Centre de services en développement durable	26 641 \$
CAPITALE NATIONALE	Maison des enfants de Limoilou	89 900 \$
CAPITALE NATIONALE	Maison du bénévolat de Charlesbourg	3 542 \$
CAPITALE NATIONALE	Manifestation internationale d'art de Québec	102 694 \$
CAPITALE NATIONALE	Motivaction Jeunesse	79 393 \$
CAPITALE NATIONALE	Parent unique de Limoilou	48 327 \$
CAPITALE NATIONALE	Plan Nagua inc.	8 960 \$
CAPITALE NATIONALE	Présence-Famille St-Augustin	23 000 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
CAPITALE NATIONALE	Regroupement des personnes atteintes du VIH (SIDA) de Québec et de la région	45 926 \$
CAPITALE NATIONALE	Ressourcerie Côte-de-Beaupré	20 198 \$
CAPITALE NATIONALE	Ressources Familiales de la Côte de Beaupré	22 211 \$
CAPITALE NATIONALE	Société pour le développement de la Rivière Saint-Charles	39 672 \$
CAPITALE NATIONALE	Transport collectif Côte-de-Beaupré	98 029 \$
CAPITALE NATIONALE	Unité Domremy de Clermont inc.	4 226 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Vieux-Limoilou en fête	29 162 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Action Toxicomanie Bois-Francis	21 680 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association des gais, lesbiennes et bisexuels(les) du Centre-du-Québec	21 407 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association des Groupes d'Éducation populaire autonome du Centre-du-Québec (AGEPA)	21 680 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association des parents et amis du malade émotionnel du Centre-du-Québec inc. (APAME)	21 862 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association des personnes handicapées de Drummond	18 596 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour	18 945 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association La Passerelle	19 837 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association Parents-Ressources des Bois-Francis	9 942 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc.	22 112 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Au bout du fil Drummond inc.	21 334 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	C.R.I.S. Sécurité alimentaire	20 807 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Centre Berthe-Rousseau	43 458 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Centre d'action bénévole du lac St-Pierre	56 288 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Centre de stimulation l'Envol	22 112 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Comité de développement économique d'Inverness (CDEI)	20 001 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Comité de développement et de fierté Manseau	6 834 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Comité de développement et de promotion économique de Saint-Célestin	19 750 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Comité loisirs et développements de Saint-Pierre-Baptiste	26 517 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec	11 584 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Coop de service de santé Robert-Verrier	39 136 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Coopérative de solidarité d'aide domestique de la MRC de Bécancour	30 747 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Femmes et production industrielle	22 050 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Fête au village de Wickham inc.	9 677 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Groupe-Action- St-Maurice/St-Adolphe	18 695 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Îlot résidentiel adapté Drummond inc.	4 385 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	L'Association des Personnes Handicapées du Lac St-Pierre	5 233 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	L'Atelier des jeunes des Bois-Francis	19 700 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	La Tablee populaire du Café-rencontre Drummondville inc.	20 302 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Le Grenier de l'informatique	19 886 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Les Amis du théâtre Belcourt	19 473 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Les loisirs St-Germain (1983) inc.	21 530 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Les Métiers traditionnels du Québec inc.	64 008 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Maison d'hébergement "la Volte-Face"	19 801 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Maison du Lac inc.	5 995 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Maison Habit-Action de Drummondville	12 649 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Municipalité de Saint-Joachim-de-Courval	36 635 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	47 699 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Musée du Bronze d'Inverness - Centre d'interprétation de la fonderie d'art	23 973 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Parrainage civique Drummond inc.	19 750 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Pavillon thématique et multifonctionnel (VQA) inc.	21 862 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Réseau d'aide aux familles en transition	31 959 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Société d'Histoire de Drummondville	19 537 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Société des amis du Moulin Michel	22 129 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Solution Ménage	25 962 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Télévision communautaire des Bois-Francis	11 372 \$
CENTRE-DU-QUÉBEC	Toit JEF inc.	21 136 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
CENTRE-DU-QUÉBEC	Village Québécois d'Antan	47 448 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)	29 377 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Carrefour jeunesse emploi de Lotbinière	54 288 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Centre d'aide de la région Disraëli	29 172 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Centre d'interprétation ferroviaire de Vallée-Jonction	37 993 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Centre socio-culturel Gérard-Ouellet inc.	57 382 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Chut, on joue !	26 450 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Comité de restauration de la rivière Etchemin	38 026 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Comité organisateur de la 39e Finale des Jeux du Québec de la MRC de l'Amiante	163 392 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Connexion Emploi Ressources Femmes	59 356 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Coopérative de services Rive-Sud	21 451 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Coopérative de solidarité Resto Bar La Relève	22 337 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Corporation "Culture Style Libre / Café culturel"	21 530 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Corporation de développement communautaire / Montmagny-L'Islet	6 165 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Corporation de Développement Communautaire/Montmagny-L'Islet	19 921 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies	23 460 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Entraide au masculin Côte-Sud inc.	27 683 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Fédération internationale de Kin-Ball (FIKB)	72 592 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Groupe d'alphabétisation Clés en main	34 011 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Groupe d'alphabétisation de Montmagny-Nord	33 915 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Groupement pour l'amélioration et le développement de Saint-Luc (G.A.D.) pour le camp forestier de	43 805 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Havre des femmes	25 227 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Havre l'Éclaircie inc.	21 180 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	L'Alibi café culturel	12 932 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	La Gîtée inc.	21 930 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	La Jonction pour elle	11 430 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	La Passerelle	23 023 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Les Frigos Pleins	19 423 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Passeport travail de Beauce	114 240 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Réhabilitation de Beauce inc.	13 797 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Ressource Le Berceau	12 783 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Ressourcerie Bellechasse inc.	50 225 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Ressourcerie de Lévis	344 997 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Ressourcerie l'Héritage de la MRC de l'Islet	52 518 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Société de gestion du Parc régional du Massif du Sud	28 060 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Société historique de Nouvelle-Beauce inc.	26 400 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Solidarité-Femmes Chaudière-Appalaches	32 382 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Théâtre de la corvée inc.	30 618 \$
CHAUDIÈRE-APPALACHES	Travail-Jeunesse	11 704 \$
CÔTE-NORD	Agitour Côte-Nord (Auberge de jeunesse Le Tangon)	12 779 \$
CÔTE-NORD	Association chasse et pêche Canton Iberville	6 812 \$
CÔTE-NORD	Association chasse et pêche du canton Iberville	7 241 \$
CÔTE-NORD	Association de Chasse et Pêche de Foresville inc.	7 384 \$
CÔTE-NORD	Centre d'action bénévole de Sept-Iles	24 155 \$
CÔTE-NORD	Centre d'intervention le Rond Point	20 286 \$
CÔTE-NORD	Centre de jeunes la Zone	18 160 \$
CÔTE-NORD	Centre de la petite enfance Magimuse	15 190 \$
CÔTE-NORD	Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC) inc.	5 452 \$
CÔTE-NORD	Centre des femmes de Forestville	31 450 \$
CÔTE-NORD	Centre Émersion	75 088 \$
CÔTE-NORD	Centre Émersion (Manicouagan) inc.	53 732 \$
CÔTE-NORD	Cité des Bâtisseurs inc.	6 978 \$
CÔTE-NORD	Comité action jeunesse de Tadoussac	3 181 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
CÔTE-NORD	Commission scolaire de l'Estuaire (Centre de Formation Continue)	14 104 \$
CÔTE-NORD	Corporation de développement Économique Est-Ouest	1 972 \$
CÔTE-NORD	Éki-Lib Santé Côte-Nord	5 267 \$
CÔTE-NORD	Groupe d'alphabétisation populaire LIRA	7 398 \$
CÔTE-NORD	Journal Innuvelle	26 162 \$
CÔTE-NORD	L'Envol, Maison de la Famille	3 686 \$
CÔTE-NORD	L'Espoir de Shelna	18 586 \$
CÔTE-NORD	La Fabrique-Mère-de-l'Église	11 830 \$
CÔTE-NORD	La Maison, le Coin des femmes, Sept-Îles inc.	10 397 \$
CÔTE-NORD	Le chemin de l'espoir, Maison de la famille	21 136 \$
CÔTE-NORD	Les girouettes de Chute-aux-Outardes	12 972 \$
CÔTE-NORD	Maison des jeunes de Longue-Rive	14 691 \$
CÔTE-NORD	Maison des jeunes La Source Minganie	2 355 \$
CÔTE-NORD	Module d'épanouissement à la vie	15 476 \$
CÔTE-NORD	Municipalité d'Aguanish	19 429 \$
CÔTE-NORD	Municipalité de Colombier	6 366 \$
CÔTE-NORD	Municipalité de Natashquan	23 920 \$
CÔTE-NORD	Municipalité du village de Baie-Trinité	6 356 \$
CÔTE-NORD	Papiplus	24 155 \$
CÔTE-NORD	Plaisir de lire	22 113 \$
CÔTE-NORD	Ressource de réinsertion Le Phare	33 817 \$
CÔTE-NORD	S.I.D.A.C. - Place du Commerce	7 849 \$
CÔTE-NORD	SEMO Côte-Nord	24 966 \$
CÔTE-NORD	Tourisme du 50e parallèle inc.	13 996 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Arrimage - Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine	12 075 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Association Chasse et pêche Tourelle inc.	25 394 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Association Contre vents et marées	36 779 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Association culturelle de Havre-Aubert	18 023 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Association des handicapés cardio-respiratoires de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14 128 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Association les "Perliers"	21 049 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Canton de Cloridorme	13 912 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Carrefour jeunesse emploi Denis-Riverin	16 546 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Carrefour jeunesse emploi Haute-Gaspésie	104 675 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Carrefour-ressources	12 382 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre Accalmie	13 195 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre communautaire Douglas	17 314 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre communautaire l'Éclaircie	16 236 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre d'action bénévole Ascension Escuminac	21 187 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre d'action bénévole Gascons-Percé	6 504 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre d'action bénévole La Grande Corvée	10 452 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre d'action bénévole les Hauts-Bois	42 453 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre d'archives régional des Îles	10 465 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre d'entraînement de ski alpin et acrobatique de l'Est du Québec et des provinces atlantiques	33 739 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre d'interprétation archéologique de la Gaspésie (La Martre) inc.	4 889 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre des loisirs de Fatima	8 050 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre nautique l'Islet	4 508 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre nautique l'Istorlet	6 900 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Centre Plein Air "La Souche" de Gascons inc.	35 863 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Chambre de commerce de Chandler	35 880 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Chambre de commerce de la Gaspésie et des Îles inc.	21 187 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Club de golf de Fort Prével inc.	28 980 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Club de récréation Grand-Pabos	71 645 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Club nautique Forillon	32 111 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Club vacances "Les Îles"	1 470 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Comité de l'entrepôt de l'Anse-au-Griffon	26 457 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau	24 213 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Conseil de bassin de la Rivière Escuminac (Escuminac River water shed Committee)	30 369 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Conseil pour les anglophones madelinots (CAMI)	5 152 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Contact Emploi inc.	19 022 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Coop de solidarité en formation et gestion agro-alimentaire Rocher-Percé	110 400 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Coopérative de solidarité "Maison des arts aux Îles"	7 728 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Coopérative de solidarité agricole de Côte-de-Gaspé	16 297 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine	4 830 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation Au vieux treuil	12 144 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation d'aménagement multiresources et du patrimoine des Plateaux	50 669 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation de développement de Carleton-Saint-Omer inc.	25 424 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation de développement portuaire de l'anse de l'Étang du Nord	11 960 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation de développement socio-économique de Fatima	5 796 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation de l'Anse de l'Étang-du-Nord	3 542 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation de services d'aide à domicile l'Essentiel	7 245 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation des Acadiens	4 186 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation des châteaux de sable des îles	8 372 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation du Bourg de Pabos	2 955 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation du Parc du Gros-Cap	3 864 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Corporation pour la sauvegarde du patrimoine bâti de l'Île du Havre-Aubert	5 635 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Développement intermunicipal Avignon Ouest	25 116 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Diffusion communautaire des Îles	6 440 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Droits et recours en santé mentale Gaspésie-les-Îles	25 424 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Entraide communautaire des Îles	12 075 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Groupe Beau Village	7 332 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Groupe Beau Village de Rivière-au-Renard	3 891 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Groupe d'action sociale et psychiatrique des Monts inc.	9 258 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Groupe ressource en logements collectifs	6 267 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie/Îles (GRLC - GIM)	7 245 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Interface Baie-des-Chaleurs inc.	26 390 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Journal Communautaire le Phare	3 260 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Journal culturel Graffici, coopérative de solidarité	25 424 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	La Démêlée	10 727 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	La maison des jeunes de Bonaventure	20 420 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	La Maison des jeunes de l'Est des Îles	5 060 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Le Centre de récupération Ré-Utililes inc.	16 422 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Le Centre Louise-Amélie inc.	9 688 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Le Gîte de St-Alexis inc.	17 434 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Le Regroupement la Relance inc.	8 280 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Les loisirs Restigouche Sud-Est inc.	12 064 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Les Sentiers de Shoolbred	6 368 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Logis du Bel Âge	12 600 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maison d'aide et d'hébergement l'Émergence inc.	6 150 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maison d'hébergement l'Aid'elle	6 053 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maison de la Famille Parenfant de Gaspé	2 071 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maison des jeunes de Gascons inc.	17 101 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maison des jeunes de l'Îles du Havre-Aubert	20 930 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maison des jeunes de Pointe-à-la-Croix	5 067 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Manoir LeBoutillier inc.	16 763 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maximum 90	25 472 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Maximum Blues de Carleton	21 187 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Mouvement action chômage Pabok inc.	21 001 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des Iles (Attention frag' Îles)	1 288 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Gaspésie	300 000 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Musée de la mer	6 440 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Nouveau Regard	25 424 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Office du tourisme et des congrès de Gaspé	7 745 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	OGPAC (Organisme gaspésien des personnes atteinte de cancer)	7 326 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Parc récréatif de Pabos inc.	32 603 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Partagence	7 926 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Sanctuaire Notre-Dame des Douleurs	40 331 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Service d'aide à l'emploi des Îles	33 709 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Site Mary Travers dite "La Bolduc" inc.	80 517 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Société d'histoire et d'archéologie des Monts	21 533 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Société de développement culturel de l'Estran	26 685 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	The First Informer	4 830 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Tourisme Anse-à-Beaufils	8 050 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Transport adapté de la Côte de Gaspé	8 970 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Transport adapté Les Quatre Marées	6 279 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Transport les Quatre Marées inc.	24 898 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Transport sans frontières inc.	26 234 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Unis-Vers Jeunes inc.	42 973 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Village gaspésien de l'héritage britannique	67 500 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Ville de Chandler	23 184 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Ville de Pabos	23 184 \$
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE	Ville de Sainte-Anne-des-Monts	2 143 \$
L'ESTRIE	Association d'Action bénévole du Granit	5 528 \$
L'ESTRIE	Association touristique et culturelle de Dudswell	30 694 \$
L'ESTRIE	Carrefour du Partage de Magog	20 665 \$
L'ESTRIE	Centre d'éducation populaire de l'Estrie (C.P.E.)	7 112 \$
L'ESTRIE	Centre de la petite enfance Magimo	29 952 \$
L'ESTRIE	Centre des femmes de la MRC du Granit	32 703 \$
L'ESTRIE	Centre des femmes La Parolière	24 911 \$
L'ESTRIE	Chambre de commerce de Danville-Shipton	26 003 \$
L'ESTRIE	Commission scolaire Des Sommets	32 625 \$
L'ESTRIE	Conseil du loisir scientifique de l'Estrie	6 390 \$
L'ESTRIE	Coopérative de services aux écrivains de l'Estrie	21 636 \$
L'ESTRIE	Coopérative de solidarité de services à domicile Memphrémagog	24 659 \$
L'ESTRIE	Corporation de gestion CHARMES (Comité d'hygiène et d'aménagement des Rivières Magog et	81 510 \$
L'ESTRIE	Corporation du 200e anniversaire de la Ville de Sherbrooke.	3 170 \$
L'ESTRIE	Corporation du 200eme anniversaire de la Ville de Sherbrooke	3 071 \$
L'ESTRIE	Corporation du vieux moulin d'Ulverton inc.	27 709 \$
L'ESTRIE	Corporation Jeunesse Memphémagog	5 534 \$
L'ESTRIE	Cuisines collectives "Bouchée-Double" Memphrémagog	24 289 \$
L'ESTRIE	Développement du Mont-Ham-Sud	24 759 \$
L'ESTRIE	Fédération des Communautés culturelles de l'Estrie	25 466 \$
L'ESTRIE	Festival des traditions du monde de Fleurimont	68 558 \$
L'ESTRIE	Galopin, service psychoéducatifs avec le cheval	5 685 \$
L'ESTRIE	Halte-Garderie Kanjou	17 097 \$
L'ESTRIE	Han-Droits	7 647 \$
L'ESTRIE	JEVI, Centre de prévention du suicide - Estrie	21 612 \$
L'ESTRIE	La Chaudronnée de l'Estrie	9 382 \$
L'ESTRIE	La Grande Table	19 604 \$
L'ESTRIE	La Maison des jeunes de Fleurimont	5 539 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
L'ESTRIE	La Vieille Gare du Papier	5 830 \$
L'ESTRIE	Le Petit Bonheur de Saint-Camille inc.	28 394 \$
L'ESTRIE	Les Enfants de la Terre, École Rudolf Steiner de l'Estrie	5 931 \$
L'ESTRIE	Les Tabliers en folie	2 286 \$
L'ESTRIE	Maison de la Famille du Granit	6 529 \$
L'ESTRIE	Maison de la famille Memphrémagog	26 863 \$
L'ESTRIE	Maison des Grands-Parents de Sherbrooke	30 092 \$
L'ESTRIE	Maison des Jeunes de Stanstead	7 647 \$
L'ESTRIE	Maison des jeunes Le Point Tournant de St-Denis-de-Brompton	19 604 \$
L'ESTRIE	Maison Jeunes-Est	5 534 \$
L'ESTRIE	Murales urbaines à revitalisation d'immeubles et de réconciliation sociale (M.U.R.I.R.S)	58 972 \$
L'ESTRIE	Productions Littorale	49 612 \$
L'ESTRIE	Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.E.P.I.N.E.S.)	30 082 \$
L'ESTRIE	R.A.P.P.E.L.	73 670 \$
L'ESTRIE	Radio communautaire de l'Estrie	29 354 \$
L'ESTRIE	Récupex (Sherbrooke) inc.	250 032 \$
L'ESTRIE	Regroupement des artistes des Cantons de l'Est	24 025 \$
L'ESTRIE	Regroupement des Artistes des Cantons de l'Est	4 778 \$
L'ESTRIE	Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est	25 609 \$
L'ESTRIE	Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke Métropolitain	6 591 \$
L'ESTRIE	Service d'aide domestique de la région de Coaticook	5 000 \$
L'ESTRIE	Société des activités du centre-ville de Sherbrooke	19 522 \$
L'ESTRIE	Société d'histoire et du patrimoine du Haut-Saint-François	27 976 \$
L'ESTRIE	Solutions Budget Plus	5 538 \$
L'ESTRIE	Virage Santé Mentale	30 057 \$
L'OUTAOUAIS	Alliance Autochtone Local 18 Maniwaki inc.	83 610 \$
L'OUTAOUAIS	Association de chasseurs et de pêcheurs de la rivière Du Moine	22 356 \$
L'OUTAOUAIS	Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais	24 196 \$
L'OUTAOUAIS	Association des loisirs de Montpellier	61 079 \$
L'OUTAOUAIS	Association régionale de soccer de l'Outaouais	4 515 \$
L'OUTAOUAIS	Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais	23 008 \$
L'OUTAOUAIS	Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais	28 116 \$
L'OUTAOUAIS	Centre de formation en entreprise et récupération CFER de l'Outaouais	195 437 \$
L'OUTAOUAIS	Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation	23 330 \$
L'OUTAOUAIS	Club de recherche d'emploi du Pontiac	117 352 \$
L'OUTAOUAIS	Comité Alpha Papineau	34 021 \$
L'OUTAOUAIS	Comité Jeunesse-Famille de Montebello	27 616 \$
L'OUTAOUAIS	Coopérative de travail BioTerra	71 081 \$
L'OUTAOUAIS	Corporation "North Nation Mills" inc.	55 020 \$
L'OUTAOUAIS	Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau	78 936 \$
L'OUTAOUAIS	Corporation des transports collectifs de Papineau inc.	88 205 \$
L'OUTAOUAIS	Entraide-Deuil de l'Outaouais	18 980 \$
L'OUTAOUAIS	Festival Western St-André-Avellin Rodéo professionnel inc.	25 116 \$
L'OUTAOUAIS	Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais	27 789 \$
L'OUTAOUAIS	Groupe Communautaire Deschênes	26 866 \$
L'OUTAOUAIS	Institut sud-atlantique de développement "ISAD"	60 016 \$
L'OUTAOUAIS	L'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau	20 930 \$
L'OUTAOUAIS	La Filature Inc.	5 644 \$
L'OUTAOUAIS	Le Centre de dépannage alimentaire de Buckingham	42 000 \$
L'OUTAOUAIS	Le Groupe dérives urbaines inc.	23 184 \$
L'OUTAOUAIS	Les Grands frères et Grandes soeurs de l'Outaouais	5 555 \$
L'OUTAOUAIS	Logement occupé	29 302 \$
L'OUTAOUAIS	Maison des jeunes d'Avellin	26 516 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
L'OUTAOUAIS	Mani-Jeunes inc	24 510 \$
L'OUTAOUAIS	Mouvement Action-chômage de l'Outaouais	35 395 \$
L'OUTAOUAIS	Mouvement touristique Vallée-de-la-Lièvre	48 044 \$
L'OUTAOUAIS	Municipalité de Lac-des-Plages	20 293 \$
L'OUTAOUAIS	Municipalité de Montpellier	25 116 \$
L'OUTAOUAIS	Musiqu'en août inc.	20 820 \$
L'OUTAOUAIS	Option Femmes Emploi	16 775 \$
L'OUTAOUAIS	Prévention César inc.	19 154 \$
L'OUTAOUAIS	Service intégration travail Outaouais	39 906 \$
L'OUTAOUAIS	Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais	6 321 \$
L'OUTAOUAIS	Ville de Maniwaki	93 300 \$
LANAUDIÈRE	Action Famille de Lanoraie	25 555 \$
LANAUDIÈRE	Association Carrefour Famille Montcalm	22 198 \$
LANAUDIÈRE	Association des sourds de Lanaudière	22 130 \$
LANAUDIÈRE	Association Handami pour personnes handicapées et leur famille	25 976 \$
LANAUDIÈRE	Association régionale de soccer football Lanaudière inc.	15 751 \$
LANAUDIÈRE	Ateliers Éducatifs Les Petits Moussees	5 575 \$
LANAUDIÈRE	Au Bord des Mots	5 813 \$
LANAUDIÈRE	Centre Au Coeur des femmes	3 560 \$
LANAUDIÈRE	Centre d'amitié autochtone de Lanaudière inc.	33 805 \$
LANAUDIÈRE	Centre de femmes Marie-Dupuis	33 495 \$
LANAUDIÈRE	Centre de femmes Montcalm	7 878 \$
LANAUDIÈRE	Centre de prévention du suicide de Lanaudière	23 972 \$
LANAUDIÈRE	Centre de services communautaires et culturels de Repentigny (Centre à Nous)	5 806 \$
LANAUDIÈRE	Centre Entraide Mandeville (Le Partage)	41 932 \$
LANAUDIÈRE	Centre Inter-Femmes inc.	26 962 \$
LANAUDIÈRE	Centre Le Diapason	11 355 \$
LANAUDIÈRE	Centre régional d'archives de Lanaudière	30 072 \$
LANAUDIÈRE	Challenge Volleyball de Repentigny	21 058 \$
LANAUDIÈRE	Chaumière jeunesse de Rawdon	53 302 \$
LANAUDIÈRE	Cible Famille Brandon	41 254 \$
LANAUDIÈRE	Club agroenvironnemental du Soleil levant inc.	25 969 \$
LANAUDIÈRE	Club de motoneige de la Glacière inc.	58 760 \$
LANAUDIÈRE	Coopérative des travailleurs de Mastigouche	35 688 \$
LANAUDIÈRE	Corporation de télédiffusion régionale de Berthier inc.	27 094 \$
LANAUDIÈRE	Corporation Hector-Charland	34 500 \$
LANAUDIÈRE	COSE, Lanaudière	21 157 \$
LANAUDIÈRE	Fondation des jeunes handicapés intellectuellement de Lanaudière	29 050 \$
LANAUDIÈRE	Fondation du Centre hospitalier régional de Lanaudière	20 566 \$
LANAUDIÈRE	Groupe d'entraide en Toute Amitié	19 561 \$
LANAUDIÈRE	L'Arche de Joliette	35 851 \$
LANAUDIÈRE	La Bande à Bonn'Eau de Lanoraie	7 539 \$
LANAUDIÈRE	La C.L.E.F. Centre Lanaudière d'emploi pour femmes	70 790 \$
LANAUDIÈRE	La Chambre de commerce de L'Assomption	18 518 \$
LANAUDIÈRE	La CLEF Centre Lanaudière d'emploi pour femmes	78 862 \$
LANAUDIÈRE	La Joujouthèque Farfeuille	19 540 \$
LANAUDIÈRE	La Lueur du phare de Lanaudière	21 908 \$
LANAUDIÈRE	La Maison des jeunes de St-Sulpice "Le Rivage"	46 523 \$
LANAUDIÈRE	La Rescousse Amicale	26 329 \$
LANAUDIÈRE	La Société Alzheimer de Lanaudière	6 947 \$
LANAUDIÈRE	La Soupière Joliette-Lanaudière	20 766 \$
LANAUDIÈRE	Lanaudière : Mémoire et Racines	6 170 \$
LANAUDIÈRE	Les Ailes de l'Espoir de St-Calixte	21 322 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
LANAUDIÈRE	Les cuisines collectives de Matha	26 064 \$
LANAUDIÈRE	Ligue La Lèche	19 900 \$
LANAUDIÈRE	Maison d'hébergement Jeunesse Roland Gauvreau	22 018 \$
LANAUDIÈRE	Maison de la famille Aux Quatre Vents	22 728 \$
LANAUDIÈRE	Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut	6 837 \$
LANAUDIÈRE	Maison de parents de Rawdon	42 932 \$
LANAUDIÈRE	Maison des jeunes de Rawdon	52 008 \$
LANAUDIÈRE	Maison des Jeunes D.O. Ados	5 106 \$
LANAUDIÈRE	Maison des jeunes de Le Gardeur "Le Zénith" inc.	20 170 \$
LANAUDIÈRE	Maison des jeunes de St-Esprit de Montcalm	8 259 \$
LANAUDIÈRE	Maison des jeunes de St-Félix-de-Valois	11 794 \$
LANAUDIÈRE	Maison des jeunes, Café-rencontre 12-17 du Grand Joliette	19 299 \$
LANAUDIÈRE	Marraines Coup de pouce	24 999 \$
LANAUDIÈRE	Municipalité de Sainte-Julienne	105 674 \$
LANAUDIÈRE	Municipalité St-Zénon	11 960 \$
LANAUDIÈRE	Musée d'art de Joliette	70 392 \$
LANAUDIÈRE	Place Jeunesse Berthier inc.	31 202 \$
LANAUDIÈRE	Popote du Portage	20 880 \$
LANAUDIÈRE	Radio Nord-Joli inc.	62 354 \$
LANAUDIÈRE	Regroup'Elles inc.	28 006 \$
LANAUDIÈRE	REPARS	33 433 \$
LANAUDIÈRE	Ressourcerie multi-services La petite Ourse	76 549 \$
LANAUDIÈRE	Ressources Jeunesse Terrebonne	57 304 \$
LANAUDIÈRE	Saint-Vincent-de-Paul Conférence Sainte-Julienne	18 502 \$
LANAUDIÈRE	Service d'accompagnement Montcalm Matawinie	29 736 \$
LANAUDIÈRE	Service d'entraide St-Lin-Laurentides inc.	9 019 \$
LANAUDIÈRE	Société de développement du Centre-Ville de Joliette	8 731 \$
LANAUDIÈRE	Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	34 193 \$
LANAUDIÈRE	Table régionale des organismes communautaires / Famille de Lanaudière	38 428 \$
LANAUDIÈRE	Transport adapté secteur Berthier	19 538 \$
LANAUDIÈRE	Travail adapté Lanaudière	39 957 \$
LAURENTIDES	ACEF des Basses-Laurentides	25 788 \$
LAURENTIDES	Action bénévole de la Rouge	22 577 \$
LAURENTIDES	Association culturelle du Lac Masson	5 307 \$
LAURENTIDES	Association de parents Panda de Sainte-Thérèse-de-Blainville	22 317 \$
LAURENTIDES	Association des parents Panda de Ste-Thérèse-de-Blainville	6 368 \$
LAURENTIDES	Ateliers des Aînés de la MRC Rivière-du-Nord	5 307 \$
LAURENTIDES	Café communautaire l'Entre-Gens de Ste-Adèle	20 596 \$
LAURENTIDES	Carrefour des femmes du Grand Lachute	26 229 \$
LAURENTIDES	Centre d'accès communautaire internet de Prévost	6 899 \$
LAURENTIDES	Centre d'action bénévole Léonie Bélanger inc.	21 227 \$
LAURENTIDES	Centre d'aide aux personnes handicapées physiques Laurentides	53 676 \$
LAURENTIDES	Centre d'aide et de références de Ste-Anne-des-Plaines inc.	13 876 \$
LAURENTIDES	Centre d'entraide d'Argenteuil	19 104 \$
LAURENTIDES	Centre d'entraide de Thérèse-de-Blainville	24 538 \$
LAURENTIDES	Centre d'entraide de Thérèse-de-Blainville (MAGE)	41 910 \$
LAURENTIDES	Centre d'entraide-de-Thérèse-de-Blainville (MAGE)	56 887 \$
LAURENTIDES	Centre d'intégration en emploi Laurentides (CIE Laurentides)	87 500 \$
LAURENTIDES	Centre de la famille du Grand-St-Jérôme	18 900 \$
LAURENTIDES	Centre Rayons de femmes	12 736 \$
LAURENTIDES	Centre Regain de vie inc.	21 727 \$
LAURENTIDES	Centre Ressource Jeunesse Notre-Dame-du-Laus	20 923 \$
LAURENTIDES	Chambre de commerce de St-Jovite.	4 776 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
LAURENTIDES	Club du produit Motoneige Canada	22 833 \$
LAURENTIDES	Comité culture de Sainte-Thérèse	32 493 \$
LAURENTIDES	Comité culturel de l'Annonciation et région	22 227 \$
LAURENTIDES	Comptoir d'entraide de Lachute	21 165 \$
LAURENTIDES	Conseil culturel et communautaire de Val-David	26 349 \$
LAURENTIDES	Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM)	27 522 \$
LAURENTIDES	Fédération des Organismes communautaires de Sainte-Sophie	42 563 \$
LAURENTIDES	Fondation Diane Hébert inc.	49 224 \$
LAURENTIDES	Fondation Émile Z. Laviolette	5 837 \$
LAURENTIDES	Fondation Hôpital Saint-Eustache	19 904 \$
LAURENTIDES	Fondation La Maison et Jardin Chénier-Sauvé	84 527 \$
LAURENTIDES	Fonds d'emprunt communautaire féminin	27 647 \$
LAURENTIDES	L'Ami du quartier	21 904 \$
LAURENTIDES	L'Association des parents de Ste-Anne-des-Plaines inc.	11 675 \$
LAURENTIDES	L'Ombre-Elle	29 095 \$
LAURENTIDES	La Colombe	6 368 \$
LAURENTIDES	La Coopérative Bois Déco inc.	63 935 \$
LAURENTIDES	La Maison des jeunes d'Argenteuil	4 852 \$
LAURENTIDES	La maison des jeunes d'Oka	29 577 \$
LAURENTIDES	La maison des mots des Basses-Laurentides	6 900 \$
LAURENTIDES	La Maison Pause-Parent	7 482 \$
LAURENTIDES	La société d'histoire et du patrimoine de Val-David	26 572 \$
LAURENTIDES	Le Beau Groupe	39 322 \$
LAURENTIDES	Le Carrefour des Arts et de la culture de Sainte-Agathe	19 779 \$
LAURENTIDES	Le Coin Alpha	6 368 \$
LAURENTIDES	Le groupe d'arts de Saint-Faustin	19 073 \$
LAURENTIDES	Le groupe Marraine Tendresse	20 819 \$
LAURENTIDES	Le Sablier	16 332 \$
LAURENTIDES	Les Grands Frères et Grandes Sœurs de la Porte du Nord	36 850 \$
LAURENTIDES	Les loisirs Wentworth-Nord	21 227 \$
LAURENTIDES	Maison de la famille de Bois-des-Filion	5 307 \$
LAURENTIDES	Maison des jeunes de Brownsburg	23 407 \$
LAURENTIDES	Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham	5 339 \$
LAURENTIDES	Maison Populaire d'Argenteuil	18 818 \$
LAURENTIDES	Manne du jour	21 627 \$
LAURENTIDES	Mesures Alternatives	12 205 \$
LAURENTIDES	Moisson Basses-Laurentides	3 266 \$
LAURENTIDES	Naissance-Renaissance des Hautes-Laurentides	26 227 \$
LAURENTIDES	Parents uniques des Laurentides	21 728 \$
LAURENTIDES	Praxis Art Actuel	30 922 \$
LAURENTIDES	Regroupement pour la revitalisation du centre-ville de Mont-Laurier	32 249 \$
LAURENTIDES	Resto Pop Thérèse-de-Blainville	29 611 \$
LAURENTIDES	Rues principales Mont-Laurier (Regroupement pour la revitalisation du centre-ville)	2 913 \$
LAURENTIDES	Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus	8 957 \$
LAURENTIDES	Société de développement commercial l'Annonciation	20 812 \$
LAURENTIDES	Société de l'autisme des Laurentides	30 922 \$
LAURENTIDES	Société de l'autisme S.A.R. Laurentides	3 639 \$
LAURENTIDES	Solidarité Laurentides - Amérique Centrale (SLAM)	32 472 \$
LAURENTIDES	Toxico-alerte inc.	7 868 \$
LAURENTIDES	Transport adapté des Laurentides	20 296 \$
LAURENTIDES	Transport région Mont-Laurier	25 256 \$
LAURENTIDES	Unité régionale de loisirs, de sports et de plein air des Laurentides	13 797 \$
LAVAL	Association des Loisirs pour les Personnes Handicapées Physiques de Laval (ALPHPL)	16 954 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
LAVAL	Association des Loisirs pour les Personnes Handicapées Psychiques de Laval (ALPHPL)	6 256 \$
LAVAL	Bonjour Aujourd'hui et Après inc.	22 226 \$
LAVAL	Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin	86 470 \$
LAVAL	Carrefour d'Entraide Laval inc.	26 966 \$
LAVAL	Centre d'entraide et de services communautaires du Marigot	98 442 \$
LAVAL	Centre Défi-Jeunesse de St-François	33 876 \$
LAVAL	Enfant d'abord	6 779 \$
LAVAL	L'entraide (Pont-Viau et Laval-des-Rapides) inc.	28 586 \$
LAVAL	La maison des jeunes de l'est de Laval	86 355 \$
LAVAL	La Parentèle de Laval	62 790 \$
LAVAL	Le relais du quartier St-Vincent-de-Paul	24 278 \$
LAVAL	Maison de Quartier Vimont	24 920 \$
LAVAL	Maison des jeunes de Laval Ouest inc.	25 547 \$
LAVAL	RécupérAction Jeunesse	130 952 \$
LAVAL	Table de concertation de Laval en condition féminine	6 038 \$
LAVAL	Télé-Bénévole inc.	31 189 \$
MAURICIE	"ATTAM" Association des travailleurs et travailleuses accidentés de la Mauricie	18 865 \$
MAURICIE	Association régionale de la fibromyalgie Mauricie/Centre-du-Québec	17 923 \$
MAURICIE	Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières	17 624 \$
MAURICIE	Carrefour Normandie St-Tite inc.	15 649 \$
MAURICIE	Centraide Mauricie	23 649 \$
MAURICIE	Centre d'accès aux arts « La Fenêtre »	1 811 \$
MAURICIE	Centre d'action bénévole du Rivage	21 982 \$
MAURICIE	Centre d'action bénévole Laviolette	17 964 \$
MAURICIE	Centre d'action bénévole Mékinac	17 258 \$
MAURICIE	Centre d'activités populaires et éducatives C.A.P.E.	17 822 \$
MAURICIE	Centre d'amitié autochtone La Tuque inc.	9 729 \$
MAURICIE	Centre d'entraide « aux rayons du soleil inc. »	14 129 \$
MAURICIE	Centre de la femme "Rond Point de la Mauricie"	12 218 \$
MAURICIE	Centre de la petite enfance Le Manège des Tout-Petits inc.	25 296 \$
MAURICIE	Centre de la petite enfance Premier pas de La Tuque	26 416 \$
MAURICIE	Comité liaison Adolescents-Parents	18 243 \$
MAURICIE	COMSEP-Emploi inc.	139 147 \$
MAURICIE	Coop de confection La Tuque	63 680 \$
MAURICIE	Coop de solidarité d'aide domestique de la MRC Centre-Mauricie	13 251 \$
MAURICIE	Coopérative des travailleurs de Mastigouche	35 431 \$
MAURICIE	Corporation d'auberge jeunesse de la Mauricie 1983	24 000 \$
MAURICIE	Corporation de développement communautaire des Chenaux	26 423 \$
MAURICIE	Corporation de développement communautaire du Centre-de-la-Mauricie	22 601 \$
MAURICIE	Corporation de développement communautaire du Haut St-Maurice	19 333 \$
MAURICIE	Corporation de développement culturel de Trois-Rivières	29 465 \$
MAURICIE	corporation de développement de St-Boniface de Shawinigan inc.	17 888 \$
MAURICIE	Corporation de développement des arts et de la culture de la Ville de La Tuque	1 931 \$
MAURICIE	Corporation de transport collectif de la MRC de Maskinongé	32 068 \$
MAURICIE	Corporation du Parc des Chutes de Shawinigan inc.	114 022 \$
MAURICIE	Défi-jeunesse du Haut Saint-Maurice inc.	6 582 \$
MAURICIE	Économie communautaire de Francheville	24 579 \$
MAURICIE	Économie communautaire de Francheville (ECOF)	30 000 \$
MAURICIE	Économie communautaire de Francheville (ÉCOF)	49 198 \$
MAURICIE	Entraide populaire S.S.V.P. inc.	26 707 \$
MAURICIE	F.A.I.R.E. (Familles d'appui et d'intervention pour un réseau d'entraide)	4 485 \$
MAURICIE	Famille du levain du Québec	28 402 \$
MAURICIE	Groupe RCM inc.	22 719 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MAURICIE	L'Entre-Aide de Louiseville	22 627 \$
MAURICIE	L'Interville coop de solidarité en soins et services	12 545 \$
MAURICIE	La Cité des Mots	18 270 \$
MAURICIE	La Corporation de la Maison des jeunes "Action-Jeunesse inc"	3 980 \$
MAURICIE	La Fabrique de la paroisse de St-Paulin	18 140 \$
MAURICIE	Le Bon Citoyen	15 673 \$
MAURICIE	Le Renaissance (La Tuque) 2000 inc.	32 724 \$
MAURICIE	Les aides familiales de Mékinac inc.	11 656 \$
MAURICIE	Les artisans bénévoles de la Paix en Mauricie	17 672 \$
MAURICIE	Les Ateliers Latuquois inc.	33 042 \$
MAURICIE	Maison "Réso" de la Mauricie	29 111 \$
MAURICIE	Maison de la famille des Chenaux	21 837 \$
MAURICIE	Maison des jeunes "Le Chakado"	14 855 \$
MAURICIE	Maison Jean Lepage inc.	4 838 \$
MAURICIE	Maison magique du Cap	18 372 \$
MAURICIE	Musée d'aviation du Lac-à-la-Tortue	29 994 \$
MAURICIE	Musée québécois de culture populaire	148 946 \$
MAURICIE	Musée québécois de culture populaire	55 046 \$
MAURICIE	Option intégration inc.	45 000 \$
MAURICIE	Pavillon de l'assuétude	17 815 \$
MAURICIE	Pro-Anawin inc.	18 293 \$
MAURICIE	Regroupement des Centre de la petite enfance des régions 04 et 17	5 307 \$
MAURICIE	Regroupement pour la défense des droits sociaux de Shawinigan (R.D.D.S. de Shawinigan)	67 048 \$
MAURICIE	Ressource Parent-Ailes	19 186 \$
MAURICIE	Ressourcerie Centre-de-la-Mauricie	17 872 \$
MAURICIE	Service d'intégration au travail	56 913 \$
MAURICIE	Sprint Trois-Rivière	61 500 \$
MAURICIE	Sprint Trois-Rivières inc.	19 124 \$
MAURICIE	Travaction Mauricie inc.	159 000 \$
MONTÉRÉGIE	Abri de la Rive-Sud	91 247 \$
MONTÉRÉGIE	Action Jeunesse St-Pie X de Longueuil (Maison de jeunes de Kekpart)	21 453 \$
MONTÉRÉGIE	Action jeunesse St-Pie X de Longueuil (Maison des jeunes Kekpart)	58 532 \$
MONTÉRÉGIE	Action sur la violence et intervention familiale (AVIF)	7 587 \$
MONTÉRÉGIE	Alternative Centregens	26 890 \$
MONTÉRÉGIE	Apprendre en cœur	32 254 \$
MONTÉRÉGIE	Association Avante	23 366 \$
MONTÉRÉGIE	Association coopérative d'économie familiale de la Rive-Sud	34 195 \$
MONTÉRÉGIE	Association de la déficience intellectuelle de la Région de Sorel	21 595 \$
MONTÉRÉGIE	Association de la sclérose en plaques Sorel-Tracy	5 233 \$
MONTÉRÉGIE	Association des personnes aphasiques du Richelieu-Yamaska (APARY)	22 972 \$
MONTÉRÉGIE	Association Roseraie Bleue Rayon d'Espoir	17 791 \$
MONTÉRÉGIE	Au cœur de l'Unisson	12 558 \$
MONTÉRÉGIE	Au Moulin de la source	7 189 \$
MONTÉRÉGIE	Carrefour le Moutier	31 472 \$
MONTÉRÉGIE	Carrefour naissance-famille du Bas-Richelieu	15 540 \$
MONTÉRÉGIE	Centre communautaire des aîné(e)s de Longueuil	62 683 \$
MONTÉRÉGIE	Centre communautaire Multi-Services Un Coin Chez-Nous (1983) Inc.	46 593 \$
MONTÉRÉGIE	Centre communautaire Notre-Dame inc.	70 109 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'action bénévole "Les p'tits bonheurs" de Saint-Bruno	37 545 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'action bénévole de Saint-Césaire	21 442 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'action bénévole de Saint-Hubert	43 843 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'action bénévole l'Actuel	13 625 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'entraide bénévole de St-Amable inc.	40 256 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MONTÉRÉGIE	Centre d'entraide Régional d'Henryville (CERH)	4 709 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'information et de documentation des femmes du Haut-Richelieu (CID)	55 957 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'intervention-jeunesse des Maskoutains	6 541 \$
MONTÉRÉGIE	Centre d'orientation et de formation pour femmes en recherche d'emploi inc. (COFFRE)	157 480 \$
MONTÉRÉGIE	Centre de femmes l'Éclaircie	6 279 \$
MONTÉRÉGIE	Centre de l'épanouissement de l'enfant Pinocchios	22 006 \$
MONTÉRÉGIE	Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska	12 558 \$
MONTÉRÉGIE	Centre de solidarité familial Sourire Sans Faim	9 942 \$
MONTÉRÉGIE	Centre jeunesse Le trait d'union	32 579 \$
MONTÉRÉGIE	Centre le Faré	59 399 \$
MONTÉRÉGIE	Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	69 161 \$
MONTÉRÉGIE	Clé sur la porte	28 094 \$
MONTÉRÉGIE	Club de recherche d'emploi du Sud-Ouest (CRESO)	31 362 \$
MONTÉRÉGIE	Collectif de psychothérapie populaire de la Rive-Sud	32 078 \$
MONTÉRÉGIE	Collectif de récupération de Longueuil	91 520 \$
MONTÉRÉGIE	Coop autonomie chez-soi	40 392 \$
MONTÉRÉGIE	Coopérative de solidarité de services à domicile "Aux p'tits soins"	72 542 \$
MONTÉRÉGIE	Coopérative de solidarité en entretien ménager du Bas-Richelieu	31 709 \$
MONTÉRÉGIE	Corporation de développement communautaire (CDC) du Bas-Richelieu	31 556 \$
MONTÉRÉGIE	Fondation Toxi-co-gîtes inc.	64 380 \$
MONTÉRÉGIE	Foyer Jeunesse L'Arche	29 643 \$
MONTÉRÉGIE	Grands Frères et Grandes Sœurs du Suroît inc.	34 118 \$
MONTÉRÉGIE	Grenier aux trouvailles (Partage sans faim)	13 605 \$
MONTÉRÉGIE	Halte Soleil	25 907 \$
MONTÉRÉGIE	Hébergement La Casa Bernard-Hubert	102 113 \$
MONTÉRÉGIE	Hébergement La Passerelle	4 784 \$
MONTÉRÉGIE	I.M.P.A.C.T. Social	17 576 \$
MONTÉRÉGIE	L'Antre-temps Longueuil	7 849 \$
MONTÉRÉGIE	L'Avant-garde en santé mentale	12 558 \$
MONTÉRÉGIE	L'entraide chez nous	18 991 \$
MONTÉRÉGIE	La boîte à lettre de Longueuil	11 482 \$
MONTÉRÉGIE	La Croisée de Longueuil	161 426 \$
MONTÉRÉGIE	La Croisée de Longueuil inc.	4 971 \$
MONTÉRÉGIE	La Maison de Jonathan	107 112 \$
MONTÉRÉGIE	La Maison de la Famille Vallée-du-Richelieu	4 709 \$
MONTÉRÉGIE	La Maison de la Petite Enfance	6 802 \$
MONTÉRÉGIE	La Maison des jeunes de La Prairie (L'Adrénaline)	13 605 \$
MONTÉRÉGIE	La Maison Tremplin de Longueuil	81 767 \$
MONTÉRÉGIE	La Mosaïque, Centre d'action bénévole et communautaire	4 709 \$
MONTÉRÉGIE	La Parentr'aide	120 287 \$
MONTÉRÉGIE	La Porte du Passant	35 790 \$
MONTÉRÉGIE	La Société pour l'épanouissement des jeunes de Saint-Amable	60 731 \$
MONTÉRÉGIE	La Société pour l'épanouissement des jeunes de St-Amable	14 352 \$
MONTÉRÉGIE	Le Centre d'action bénévole de St-Hubert	30 611 \$
MONTÉRÉGIE	Le Fablier	37 471 \$
MONTÉRÉGIE	Le Repas du passant	85 967 \$
MONTÉRÉGIE	Les Ateliers Transition inc.	15 585 \$
MONTÉRÉGIE	Les Grands Frères et les Grandes Soeurs de Saint-Hyacinthe	6 279 \$
MONTÉRÉGIE	Les partenaires de la petite enfance de Longueuil-Ouest : Initiative 1,2,3 GO	54 754 \$
MONTÉRÉGIE	Les services d'entraide Vie Nouvelle	28 729 \$
MONTÉRÉGIE	Maintien Plus	80 144 \$
MONTÉRÉGIE	Maison d'hébergement pour personnes en difficulté de Granby inc.	72 216 \$
MONTÉRÉGIE	Maison d'hébergement RSSM Arc-en-ciel	24 980 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MONTÉRÉGIE	Maison de jeunes des quatre lieux	48 372 \$
MONTÉRÉGIE	Maison de jeunes Sac-Ado	26 782 \$
MONTÉRÉGIE	Maison de la famille des Maskoutains	33 828 \$
MONTÉRÉGIE	Maison de quartier Réjean Lavallée	44 551 \$
MONTÉRÉGIE	Maison des cultures amérindiennes	21 977 \$
MONTÉRÉGIE	Maison des jeunes Châtelois	77 840 \$
MONTÉRÉGIE	Maison des jeunes de Sutton inc.	54 376 \$
MONTÉRÉGIE	Maison des jeunes des Quatre lieux	5 756 \$
MONTÉRÉGIE	Maison hébergement dépannage Valleyfield	5 083 \$
MONTÉRÉGIE	Maison internationale de la Rive-Sud inc.	25 144 \$
MONTÉRÉGIE	Maison La Virevolte	52 848 \$
MONTÉRÉGIE	Maison Le Baluchon	6 331 \$
MONTÉRÉGIE	Mabil'Aide Coop de solidarité	35 843 \$
MONTÉRÉGIE	Moisson Sud-Ouest	14 651 \$
MONTÉRÉGIE	Muséobus Radis inc.	11 512 \$
MONTÉRÉGIE	Parrainage civique Saint-Hubert	58 776 \$
MONTÉRÉGIE	Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ)	55 899 \$
MONTÉRÉGIE	Place Rive-Sud	228 955 \$
MONTÉRÉGIE	Place Rive-Sud (projet local d'aide à la création d'emploi)	78 210 \$
MONTÉRÉGIE	Post Script Jeunesse.	34 760 \$
MONTÉRÉGIE	Premiers pas - Home Start	29 577 \$
MONTÉRÉGIE	Programme d'intervention jeunesse (PIJ)	4 709 \$
MONTÉRÉGIE	Radio communautaire intergénération jardin du Québec, CHOC-FM	63 875 \$
MONTÉRÉGIE	Réseau d'habitation chez-soi	35 320 \$
MONTÉRÉGIE	Réseaux emploi-entrepreneurship	7 849 \$
MONTÉRÉGIE	S.O.S. Dépannage Moisson Granby	71 462 \$
MONTÉRÉGIE	Service d'intégration au marché du travail de la Montérégie	72 860 \$
MONTÉRÉGIE	Service et formation aux immigrants en Montérégie	34 195 \$
MONTÉRÉGIE	Service externe de Main-d'œuvre (SEMO) de Granby et région	160 831 \$
MONTÉRÉGIE	Services d'aide domestique de Saint-Hubert	92 328 \$
MONTÉRÉGIE	Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière de Châteauguay	64 828 \$
MONTÉRÉGIE	Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERV)	64 897 \$
MONTÉRÉGIE	Sourire sans faim	42 860 \$
MONTÉRÉGIE	Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield	10 465 \$
MONTÉRÉGIE	Trait d'union montréalais	28 623 \$
MONTÉRÉGIE	Transport accès inc.	28 966 \$
MONTÉRÉGIE	Une affaire de famille	5 831 \$
MONTÉRÉGIE	Via l'anse	31 533 \$
MONTÉRÉGIE	Vision-Travail	128 951 \$
MONTRÉAL	"L'Art Rivé" Centre de jour de Rivière-des-Prairies	79 575 \$
MONTRÉAL	"Le Corps Indice" Productions artistiques	99 428 \$
MONTRÉAL	Accès multimédia	118 970 \$
MONTRÉAL	Accueil Saint-Léonard	69 504 \$
MONTRÉAL	Action pour la solidarité, l'équité, l'environnement et le développement (ASSED)	117 890 \$
MONTRÉAL	Afrique en mouvements	19 448 \$
MONTRÉAL	Agence montréalaise pour l'emploi (AMPE)	104 277 \$
MONTRÉAL	Alliance théâtrale haïtienne	72 401 \$
MONTRÉAL	Alternatives Communautaires d'Habitation et d'Intervention de milieu	29 047 \$
MONTRÉAL	Alternatives réseau d'action et de communication pour le développement international inc.	105 132 \$
MONTRÉAL	Archives populaires de Pointe Saint-Charles	65 692 \$
MONTRÉAL	Association récréative Milton Parc	5 826 \$
MONTRÉAL	Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire	40 634 \$
MONTRÉAL	Association communautaire d'emprunt de Montréal	39 300 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MONTRÉAL	Association coopérative d'économie familiale du Sud-Ouest de Montréal	6 347 \$
MONTRÉAL	Association d'entraide Le Chaînon inc.	23 953 \$
MONTRÉAL	Association de spina bifida et d'hydrocéphalie de la région de Montréal (1985) inc.	31 725 \$
MONTRÉAL	Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)	81 445 \$
MONTRÉAL	Association des parents de Côte-des-Neiges	28 056 \$
MONTRÉAL	Association québécoise des centres communautaires pour aînés	40 537 \$
MONTRÉAL	Association québécoise des sports en fauteuil roulant	125 777 \$
MONTRÉAL	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	77 035 \$
MONTRÉAL	Ateliers d'éducation populaire de Mercier	94 590 \$
MONTRÉAL	Au coup de pouce Centre-Sud inc.	39 738 \$
MONTRÉAL	Auberge communautaire Sud-Ouest	327 565 \$
MONTRÉAL	Auberge Madeleine	24 956 \$
MONTRÉAL	Cabaret Lion d'Or	55 374 \$
MONTRÉAL	CARI Saint-Laurent	22 705 \$
MONTRÉAL	Carrefour communautaire Montrrose inc.	40 300 \$
MONTRÉAL	Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	90 189 \$
MONTRÉAL	Carrefour d'entraide de Lachine inc.	54 059 \$
MONTRÉAL	Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM)	104 270 \$
MONTRÉAL	Carrefour des femmes d'Anjou	7 307 \$
MONTRÉAL	Carrefour des Pitchou	64 053 \$
MONTRÉAL	Carrefour familial Hochelaga	5 706 \$
MONTRÉAL	Carrefour solidarité Anjou	66 236 \$
MONTRÉAL	Centrami	31 424 \$
MONTRÉAL	Centre au Puits	62 589 \$
MONTRÉAL	Centre Bienvenue inc.	61 167 \$
MONTRÉAL	Centre communautaire Dawson	49 442 \$
MONTRÉAL	Centre communautaire des femmes sud-asiatiques	63 101 \$
MONTRÉAL	Centre Communautaire des Haïtiens de Rivière-des-Prairies (C.C.H.R.D.P)	63 146 \$
MONTRÉAL	Centre communautaire Mountain Sights	32 527 \$
MONTRÉAL	Centre communautaire Radisson inc.	27 385 \$
MONTRÉAL	Centre communautaire Tyndale St-Georges	18 837 \$
MONTRÉAL	Centre contactivité inc.	31 823 \$
MONTRÉAL	Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux	25 630 \$
MONTRÉAL	Centre d'accueil et de référence pour immigrants de Saint-Laurent (CARI)	129 909 \$
MONTRÉAL	Centre d'action sociocommunautaire de Montréal	103 754 \$
MONTRÉAL	Centre d'aide à la famille	6 368 \$
MONTRÉAL	Centre d'alphabétisation N-A Rive de Montréal	58 254 \$
MONTRÉAL	Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	34 931 \$
MONTRÉAL	Centre d'écoute "Le Foyer"	27 606 \$
MONTRÉAL	Centre d'entraide et de ralliement familial le CERF	74 939 \$
MONTRÉAL	Centre d'information Arttexte	98 461 \$
MONTRÉAL	Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	30 211 \$
MONTRÉAL	Centre d'Intégration Multi-Services de l'Ouest-de-l'Îles (CIMOI)	51 157 \$
MONTRÉAL	Centre d'orientation générale et sociale pour les immigrants (C.O.P.S.I.) inc.	45 068 \$
MONTRÉAL	Centre de Création Interdisciplinaire en Art Libre	99 141 \$
MONTRÉAL	Centre de la petite enfance Les Petits Lutins de Côte Saint-Paul inc.	20 612 \$
MONTRÉAL	Centre de la petite enfance populaire Saint-Michel inc.	37 500 \$
MONTRÉAL	Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	26 346 \$
MONTRÉAL	Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc.	26 440 \$
MONTRÉAL	Centre de promotion communautaire Le Phare inc.	71 614 \$
MONTRÉAL	Centre de recherche d'emploi de l'Est (CREE) inc.	47 238 \$
MONTRÉAL	Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	34 284 \$
MONTRÉAL	Centre de ressources et d'intervention en santé et sexualité (CRISS)	81 961 \$

MONTREAL	Centre de transition pour adultes Le Transit inc.	49 358 \$
MONTREAL	Centre des arts actuels SKOL	56 252 \$
MONTREAL	Centre des arts contemporains du Québec à Montréal	15 438 \$
MONTREAL	Centre des auteurs dramatiques (CEAD)	69 892 \$
MONTREAL	Centre des femmes d'ici et d'ailleurs	79 259 \$
MONTREAL	Centre des femmes de Montréal	104 333 \$
MONTREAL	Centre des femmes de Saint-Laurent inc.	6 175 \$
MONTREAL	Centre des femmes du Plateau Mont-Royal	37 576 \$
MONTREAL	Centre des jeunes l'Escale 13-17 de Montréal-Nord inc.	35 542 \$
MONTREAL	Centre éducatif communautaire René-Goupil	66 738 \$
MONTREAL	Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales	28 417 \$
MONTREAL	Centre haïtien d'organisation, de ressources et de référence d'Anjou	68 124 \$
MONTREAL	Centre Hélios	7 960 \$
MONTREAL	Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne	29 231 \$
MONTREAL	Centre jeunesse arabe	33 432 \$
MONTREAL	Centre local d'initiatives communautaires du Nord-Est de Montréal	34 508 \$
MONTREAL	Centre multi-ressources de Lachine	70 483 \$
MONTREAL	Centre multimédia Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles	6 356 \$
MONTREAL	Centre P.R.I.S.M.E. (Promotion, Références, Information et Services Multi-Ethniques)	70 306 \$
MONTREAL	Centre québécois de ressources à la petite enfance	31 234 \$
MONTREAL	Centre Richard Boivin pour alcooliques et toxicomanes inc.	61 800 \$
MONTREAL	Chez mes amis Restaurant communautaire de Notre-Dame-de-Grâce	4 756 \$
MONTREAL	Club 2/3	69 744 \$
MONTREAL	Club de plein-air urbain du Sud-Ouest	34 685 \$
MONTREAL	Club garçons et filles de LaSalle	48 884 \$
MONTREAL	ClubJe Intergénération La Petite Patrie inc.	32 837 \$
MONTREAL	Collectif des femmes immigrantes du Québec	282 628 \$
MONTREAL	Comité chômage de l'Est de Montréal	37 697 \$
MONTREAL	Comité chômage de Montréal	38 367 \$
MONTREAL	Comité de base pour l'action et l'information sur le logement social d'Hochelaga-Maisonneuve	69 592 \$
MONTREAL	Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ)	32 030 \$
MONTREAL	Comité du logement du Plateau Mont-Royal	6 279 \$
MONTREAL	Comité-logement Centre-Sud de Montréal	77 522 \$
MONTREAL	Communauté hellénique de Montréal	25 706 \$
MONTREAL	Communauté vietnamienne au Canada Région Montréal	35 251 \$
MONTREAL	Compagnie F, Entrepreneurship pour femmes	66 728 \$
MONTREAL	Concertation sur le tourisme Hochelaga-Maisonneuve	38 411 \$
MONTREAL	Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	34 370 \$
MONTREAL	Concertation-Femme	115 137 \$
MONTREAL	Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc.	33 699 \$
MONTREAL	Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC)	68 125 \$
MONTREAL	Coopérative de solidarité Les Irréductibles	64 053 \$
MONTREAL	Coopérative de travail Visutel	25 008 \$
MONTREAL	Coopérative de travailleuses en santé globale du Québec	38 894 \$
MONTREAL	Coopérative des travailleurs de la Puce ressource informatique	147 081 \$
MONTREAL	Coopératout	114 543 \$
MONTREAL	Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	30 507 \$
MONTREAL	Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	58 685 \$
MONTREAL	Corporation de la maison du Pressoir	26 724 \$
MONTREAL	Corporation pour le développement de la Jeunesse E.R.S.	159 674 \$
MONTREAL	Coup de balai	66 320 \$
MONTREAL	Coup de balai inc.	26 086 \$
MONTREAL	Coup de balai/Clean Sweepers inc.	17 864 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MONTRÉAL	Coup de main à domicile	34 660 \$
MONTRÉAL	Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord inc.	35 002 \$
MONTRÉAL	Criz' Antenne centre d'éducation sur les arts d'interprétation	65 160 \$
MONTRÉAL	Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve	80 368 \$
MONTRÉAL	Dîners-Rencontre St-Louis-de-Gonzague	63 293 \$
MONTRÉAL	Domaine de Parc Cloverdale	26 281 \$
MONTRÉAL	Dopamine	33 243 \$
MONTRÉAL	Éco-op Café : coopérative de travail en alimentation	56 169 \$
MONTRÉAL	École nationale de théâtre du Canada (Monument-National)	31 713 \$
MONTRÉAL	Éducation-coup-de-fil	19 887 \$
MONTRÉAL	Ensemble contemporain de Montréal	66 175 \$
MONTRÉAL	Entraide St-Michel	60 757 \$
MONTRÉAL	Équipe R.D.P.	145 543 \$
MONTRÉAL	ESSE, un groupe de + en art	69 876 \$
MONTRÉAL	Ex Aequo	27 985 \$
MONTRÉAL	Festi Blues	6 729 \$
MONTRÉAL	Festival de nouvelle danse inc.	63 721 \$
MONTRÉAL	Festival de théâtre des Amériques	109 707 \$
MONTRÉAL	Filière Employabilité	205 243 \$
MONTRÉAL	Fondation d'aide directe - SIDA Montréal	18 875 \$
MONTRÉAL	Fondation de la visite	16 010 \$
MONTRÉAL	Fondation des Centres jeunesse de Montréal	54 430 \$
MONTRÉAL	Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec	12 712 \$
MONTRÉAL	Fondation sommeil - Association de personnes atteintes de déficiences reliées au sommeil.	53 436 \$
MONTRÉAL	Fonds de soutien des maisons d'hébergement jeunesse Les Auberges du coeur de Québec	7 887 \$
MONTRÉAL	Fourchettes de l'espoir	31 905 \$
MONTRÉAL	Galerie B-312	73 691 \$
MONTRÉAL	GAP-VIES	94 217 \$
MONTRÉAL	Groupe de ressources techniques "Bâtir son quartier"	39 701 \$
MONTRÉAL	Groupe uni des éducateurs pour l'environnement (GUEPE) de l'Ouest-de-l'Île	56 971 \$
MONTRÉAL	Habitations Nouvelles Avenues	64 229 \$
MONTRÉAL	Halte la ressource inc.	41 392 \$
MONTRÉAL	Halte-Femmes Montréal-Nord	30 717 \$
MONTRÉAL	Info-femmes inc.	91 322 \$
MONTRÉAL	Infologis de l'Est de l'Île de Montréal	6 802 \$
MONTRÉAL	Institut de formation pour les gens d'affaires inc.	33 174 \$
MONTRÉAL	Institut Interculturel de Montréal (I.I.M.)	58 022 \$
MONTRÉAL	Interaction famille Hochelaga-Maisonneuve	10 593 \$
MONTRÉAL	Jeunes en mouvement de Pointe-aux-Trembles	6 279 \$
MONTRÉAL	Journal communautaire Le Monde inc.	31 806 \$
MONTRÉAL	L'aide domestique du Nord-Est de Montréal	84 898 \$
MONTRÉAL	L'aide domestique du Nord-Est de Montréal (LES BEAUX MÉNAGES)	18 979 \$
MONTRÉAL	L'Âme-Art : artistes du Mile-End	29 764 \$
MONTRÉAL	L'Atelier circulaire	33 897 \$
MONTRÉAL	L'Atelier de bois Angus	105 273 \$
MONTRÉAL	L'École de cirque de Verdun	30 876 \$
MONTRÉAL	L'Écomusée de la Maison du fier monde inc.	25 630 \$
MONTRÉAL	L'Hirondelle Service d'accueil et d'intégration des immigrants	104 079 \$
MONTRÉAL	L'Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants	26 555 \$
MONTRÉAL	L'Institut de formation d'aide communautaire à l'enfant et à la famille (IFACEF)	30 566 \$
MONTRÉAL	L'Oasis des enfants de Rosemont	65 898 \$
MONTRÉAL	L'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (P.E.Y.O.)	75 270 \$
MONTRÉAL	La 20taine	6 279 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MONTRÉAL	La Cafétéria communautaire MultiCaf	50 259 \$
MONTRÉAL	La Clé des champs, réseau d'entraide pour troubles anxieux	22 788 \$
MONTRÉAL	La Compagnie de théâtre Longue Vie inc.	28 687 \$
MONTRÉAL	La Dauphinelle	6 360 \$
MONTRÉAL	La Fondation travail sans frontières	71 484 \$
MONTRÉAL	La Grande Vadrouille inc.	13 217 \$
MONTRÉAL	La Maison de Jeunes Le Chemin Faisant inc.	89 201 \$
MONTRÉAL	La Maison des familles de Mercier-Est	54 480 \$
MONTRÉAL	La Maison des femmes sourdes de Montréal	33 355 \$
MONTRÉAL	La maison des jeunes « L'Escalier » de Lachine inc.	32 867 \$
MONTRÉAL	La maison des parents de Bordeaux-Cartierville	26 930 \$
MONTRÉAL	La Maison Parent-Roback	7 415 \$
MONTRÉAL	La Réplique	5 325 \$
MONTRÉAL	La Révothèque	54 958 \$
MONTRÉAL	La rue des femmes de Montréal	33 614 \$
MONTRÉAL	La Société de musique contemporaine du Québec	32 091 \$
MONTRÉAL	La société Fantôme Étranger inc.	36 403 \$
MONTRÉAL	La Société Mer et Monde	32 946 \$
MONTRÉAL	La vie des arts	32 658 \$
MONTRÉAL	Le Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	38 295 \$
MONTRÉAL	Le Centre d'apprentissage parallèle de Montréal C.A.P.	5 850 \$
MONTRÉAL	Le Centre de services communautaires du Monastère	68 594 \$
MONTRÉAL	Le Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles	52 577 \$
MONTRÉAL	Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle	35 736 \$
MONTRÉAL	Le Collectif des femmes immigrantes du Québec	49 635 \$
MONTRÉAL	Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal	5 441 \$
MONTRÉAL	Le Consortium l'Écho-Logique	45 172 \$
MONTRÉAL	Le Consortium l'Écho-Logique inc.	140 255 \$
MONTRÉAL	Le Groupe communautaire l'Itinéraire	58 598 \$
MONTRÉAL	Le Mois de la Photo à Montréal	186 915 \$
MONTRÉAL	Le Moulin à musique inc.	32 919 \$
MONTRÉAL	Le Parados inc.	72 295 \$
MONTRÉAL	Le Patro le Prévost	69 294 \$
MONTRÉAL	Le Repère des jeunes Île-des-Sœurs	1 907 \$
MONTRÉAL	Le réseau québécois des groupes écologistes	7 945 \$
MONTRÉAL	Le Théâtre Le petit Chaplin	33 418 \$
MONTRÉAL	Les ateliers de danse moderne de Montréal inc.	31 300 \$
MONTRÉAL	Les Fourchettes de l'espoir	23 119 \$
MONTRÉAL	Les Productions Multisens inc.	38 367 \$
MONTRÉAL	Les productions Nathalie Derome	35 521 \$
MONTRÉAL	Les Productions Super Mémé inc.	26 733 \$
MONTRÉAL	Les Productions Vent d'Est inc.	58 505 \$
MONTRÉAL	Les Relevailles de Montréal	48 236 \$
MONTRÉAL	Les Scouts du Montréal Métropolitain	143 267 \$
MONTRÉAL	Les Services d'aide Remue-ménage	35 867 \$
MONTRÉAL	Logistique Centre-Sud inc.	12 848 \$
MONTRÉAL	Loisirs Olympiques Ste-Marie inc.	145 537 \$
MONTRÉAL	Ma chambre inc.	34 474 \$
MONTRÉAL	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe Saint-Charles	92 071 \$
MONTRÉAL	Magasin-Partage de la Petite Patrie	130 995 \$
MONTRÉAL	Mainfilm	55 324 \$
MONTRÉAL	Maison d'entraide de St-Paul et Émard	58 896 \$
MONTRÉAL	Maison d'Haïti	66 240 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MONTRÉAL	Maison de jeunes L'Ouverture	28 663 \$
MONTRÉAL	Maison de la famille de Saint-Léonard	49 713 \$
MONTRÉAL	Maison de la famille Pierre Bienvenue Noailles	25 944 \$
MONTRÉAL	Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	1 863 \$
MONTRÉAL	Maison Flora Tristan	56 873 \$
MONTRÉAL	Maison l'Éclaircie de Montréal	61 938 \$
MONTRÉAL	Maisonnette Sud-Ouest	8 803 \$
MONTRÉAL	Masion des jeunes de St-Léonard	55 302 \$
MONTRÉAL	Mat Montréal inc.	51 368 \$
MONTRÉAL	Mime Omnibus inc.	30 374 \$
MONTRÉAL	Mise au jeu Montréal, Animation théâtrale et Dynamique de Groupe	28 501 \$
MONTRÉAL	Mission Old Brewery	73 277 \$
MONTRÉAL	Mon Resto Saint-Michel	36 793 \$
MONTRÉAL	Montréal Danse	29 884 \$
MONTRÉAL	Mouvement action justice	70 248 \$
MONTRÉAL	Mouvement contre le viol et l'inceste / Collectif de femmes de Montréal	80 761 \$
MONTRÉAL	Mouvement fraternité multi-ethnique inc.	33 849 \$
MONTRÉAL	Mouvement jeunesse Montréal-Nord	87 996 \$
MONTRÉAL	Multi-Femmes Deux inc.	37 135 \$
MONTRÉAL	Objectif Jeunesse	41 647 \$
MONTRÉAL	Objectif Sécurité Action (OSA Anjou)	15 156 \$
MONTRÉAL	Oboro Goboro	29 132 \$
MONTRÉAL	Opéra de Montréal (1980) inc.	60 188 \$
MONTRÉAL	Organisation des jeunes de Parc-Extension	65 192 \$
MONTRÉAL	Organisation populaire des droits sociaux - Région Montréal (P.P.D.S.-R.M.)	7 525 \$
MONTRÉAL	P.O.P.I.R. inc.	7 325 \$
MONTRÉAL	P.R.I.S.E. II (Programme éducatif de revalorisation individuelle sociale) inc.	30 839 \$
MONTRÉAL	Parc Extension - Quartier en santé	68 853 \$
MONTRÉAL	Part du Chef	18 559 \$
MONTRÉAL	Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	57 715 \$
MONTRÉAL	Petites Mains	65 949 \$
MONTRÉAL	Productions Absolu St-Laurent	13 977 \$
MONTRÉAL	Productions ciel variable	26 619 \$
MONTRÉAL	Productions Flamenco Montréal	28 717 \$
MONTRÉAL	Productions Jeun'Est	4 688 \$
MONTRÉAL	Programme d'initiation au travail - Région Est de Montréal	208 358 \$
MONTRÉAL	Programme d'initiation au travail - Région Est de Montréal inc.	403 387 \$
MONTRÉAL	Projet de prévention des toxicomanies : Cumulus	60 207 \$
MONTRÉAL	Projet de prévention des toxicomanies: Cumulus	6 386 \$
MONTRÉAL	PROMIS (promotion-intégration-société nouvelle)	120 742 \$
MONTRÉAL	PROMIS (Promtion - Intégration - Société nouvelle)	37 512 \$
MONTRÉAL	Quartier Éphémère, centre d'arts visuels	65 389 \$
MONTRÉAL	R.O.C.H.A. (Regroupement des organismes communautaires et humanitaires d'Anjou)	36 417 \$
MONTRÉAL	Radio communautaire francophone de Montréal inc.	55 469 \$
MONTRÉAL	Récupercussion Théâtre	120 370 \$
MONTRÉAL	Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île	30 796 \$
MONTRÉAL	Regroupement "Entre Mamans" inc.	26 263 \$
MONTRÉAL	Regroupement des centres de la petite enfance de l'Île de Montréal	13 149 \$
MONTRÉAL	Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec	28 183 \$
MONTRÉAL	Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	6 885 \$
MONTRÉAL	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec	44 550 \$
MONTRÉAL	Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM inc.	23 564 \$
MONTRÉAL	Regroupement jeunesse en marche du Québec	28 383 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
MONTRÉAL	Regroupement québécois des coopérateurs et des coopératrice du travail (RQCCT)	17 341 \$
MONTRÉAL	Regroupement québécois du parrainage civique	24 655 \$
MONTRÉAL	RePère (relation d'entraide pour une paternité renouvelée)	73 661 \$
MONTRÉAL	Répit "Une heure pour moi" inc.	64 865 \$
MONTRÉAL	Répit-ressourcé de l'Est de Montréal	111 191 \$
MONTRÉAL	Réseau d'entraide bénévole d'Outremont inc.	139 308 \$
MONTRÉAL	Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) inc.	14 128 \$
MONTRÉAL	Réseau-Bénévoles de Verdun	88 385 \$
MONTRÉAL	Rond-Point jeunesse au travail	28 055 \$
MONTRÉAL	S.O.S. violence conjugale	28 647 \$
MONTRÉAL	Santropol roulant inc.	38 540 \$
MONTRÉAL	Sentier urbain	25 413 \$
MONTRÉAL	Service à la famille chinoise du grand Montréal inc.	104 086 \$
MONTRÉAL	Service d'aide aux Néo-Québécois et immigrants S.A.N.Q.I. inc.	47 015 \$
MONTRÉAL	Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée inc.	104 656 \$
MONTRÉAL	Service d'éducation et de sécurité alimentaire de Mercier-Est (SÉSAME)	58 808 \$
MONTRÉAL	Service d'intégration à la collectivité	64 674 \$
MONTRÉAL	Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	23 984 \$
MONTRÉAL	Service West-Nette	35 771 \$
MONTRÉAL	Services d'aide à la famille juive de l'Institut Baron Hirsch	58 656 \$
MONTRÉAL	Services sociaux helléniques du Québec	33 248 \$
MONTRÉAL	Services West-Nette	93 675 \$
MONTRÉAL	Société canadienne de la sclérose en plaques (division du Québec)	108 853 \$
MONTRÉAL	Société d'éducation pour le cyclisme à Montréal inc.	28 543 \$
MONTRÉAL	Société de développement communautaire de Montréal (SODECM)	59 855 \$
MONTRÉAL	Société de développement communautaire de Rosemont	70 676 \$
MONTRÉAL	Société de distribution Cinéma Libre inc.	84 772 \$
MONTRÉAL	Société de recherche historique Archiv-Histo inc.	51 228 \$
MONTRÉAL	Société du Château Dufresne inc.	44 853 \$
MONTRÉAL	Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière	26 701 \$
MONTRÉAL	Société historique Cavelier-de-LaSalle	73 023 \$
MONTRÉAL	Société internationale du Bangladesh	34 823 \$
MONTRÉAL	Société pour promouvoir les arts gigantesques (S.P.A.G.)	93 772 \$
MONTRÉAL	Solidarité Ahuntsic	42 146 \$
MONTRÉAL	Solidarité de parents handicapées inc.	75 971 \$
MONTRÉAL	Solidarité Saint-Henri	38 521 \$
MONTRÉAL	Solidarités Villeray	85 678 \$
MONTRÉAL	Spectre de rue inc.	109 621 \$
MONTRÉAL	Station familles	7 849 \$
MONTRÉAL	Tel-Écoute	34 202 \$
MONTRÉAL	Terres Urbaines	47 909 \$
MONTRÉAL	Théâtre incliné inc.	117 398 \$
MONTRÉAL	Théâtre Pigeons International	26 421 \$
MONTRÉAL	Travail de rue / Action communautaire	6 351 \$
MONTRÉAL	VOX, Centre de diffusion de la photographie	121 120 \$
MONTRÉAL	YMCA Centre-ville	10 568 \$
NATIONAL	Association coopérative d'Économie familiale de l'Outaouais	7 390 \$
NATIONAL	Association coopérative d'Économie familiale de Lanaudière	7 390 \$
NATIONAL	Association coopérative d'Économie familiale de Trois-Rivières	7 390 \$
NATIONAL	Association coopérative d'Économie familiale du Centre de Montréal	7 390 \$
NATIONAL	Association coopérative d'Économie familiale Rive-Sud	7 390 \$
NATIONAL	Communautaire	31 783 \$
NATIONAL	Communautaire inc.	1 551 795 \$



Nom de la région

Nom de l'employeur

Montant accordé 187

NATIONAL	Fédération des coopératives d'habitation Montérégiennes	9 121 \$
NATIONAL	Fédération régionale des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FRÉCHAQC)	16 808 \$
NATIONAL	Fondation des parlementaires québécois des cultures à partager	56 188 \$
NATIONAL	La Fondation MIRA	152 752 \$
NATIONAL	Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)	177 100 \$
NATIONAL	Service budgétaire et communautaire D'Alma	6 274 \$
NATIONAL	Service d'aide au consommateur	7 390 \$
NORD-DU-QUÉBEC	Carrefour communautaire de Chibougamau	49 731 \$
NORD-DU-QUÉBEC	Centre de femmes Les Elles du Nord	29 767 \$
NORD-DU-QUÉBEC	Club social des jeunes de Chapais	35 855 \$
NORD-DU-QUÉBEC	Corporation du Village Nordique de Inukjuak	77 629 \$
NORD-DU-QUÉBEC	Corporation du village nordique de Puvirnituq	54 539 \$
NORD-DU-QUÉBEC	Corporation du Village Nordique de Salluit	48 985 \$
NORD-DU-QUÉBEC	Municipalité de la Baie-James	29 110 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Accès-Travail-Emploi	100 000 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Association des personnes handicapées visuelles de la région 02	23 110 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Association des résidents de logements municipaux de Jonquière	18 045 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Atelier d'estampe de la Sagamie	14 442 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 232 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Caravan Films Productions	13 604 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouan	8 779 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	42 981 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Centre populaire de Roberval	12 681 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Centre Santé mentale L'Arrimage	12 094 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Conseil régional des familles du Saguenay-Lac-Saint-Jean	35 802 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Coop de solidarité de développement local de Girardville	20 317 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	COOP de solidarité en développement multiressources Les Quatre temps	17 526 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Coop de solidarité l'Atelier des arts du feu	19 545 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Coopérative des travailleurs en loisirs du Bas-Saguenay	28 960 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Coopérative travailleurs Mont Lac-Vert	37 775 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Corporation de développement communautaire du ROC	25 927 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Corporation du Parc régional du Lac Kénogami	20 412 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Ensemble folklorique des Farandoles de Chicoutimi inc.	4 025 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Espace Virtuel inc.	7 849 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Groupe Entre Êtres	31 216 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	GRT Habitation populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean	20 674 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Hébergement dépannage Le Séjour de Jonquière inc. (Unité Domrémy Jonquière inc.)	25 150 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Information et référence région 02	9 622 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	L'Atelier de théâtre l'Eau Vive	10 884 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	L'Institut des arts au Saguenay	44 557 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	La Boîte à bleuets	27 209 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	La Corporation de développement communautaire des Deux-Rives	17 581 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	La Fournée Saint-Félicien	7 722 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	La Semaine mondiale de la marionnette du Québec	23 677 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	La Société de développement de St-Honoré	22 884 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	La Société historique du Saguenay	10 063 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Les crèches de Noël de Rivière-Éternité inc.	29 800 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Les Gens Oubliés de Notre-Dame-d'Hébertville	12 880 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Les Grands Jardins du Lac-Saint-Jean (Normandin) inc.	22 160 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Les Verts Boisées du Fjord	8 395 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Maison des familles de Chicoutimi	36 202 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Moisson d'Alma	6 038 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Moisson Saguenay	5 756 \$

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant accordé
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Musée du Fjord.	67 258 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Service budgétaire populaire de Saint-Félicien	20 332 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Service d'information et de consultation en justice sociale	33 516 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Société d'aménagement de la Rivière-aux-Sables	18 283 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	14 257 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Société de développement de l'Anse-aux-Foins	12 825 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Société de gestion environnementale (SGE)	66 755 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	SOLI-CAN Lac Saint-Jean (Solidarité-Cancer)	5 606 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Table de concertation des groupes de femmes (RECIF 02)	30 158 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Tourisme Alma	20 744 \$
SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Usine-École Scifor	32 976 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 19

Titre : Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

État de situation des projets en cours de réalisation pour l'année 2002-2003.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Les projets soumis pour financement au Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail sont acceptés ou refusés par les comités d'approbation des projets du Fonds. Ces comités sont composés de représentants du milieu communautaire et du gouvernement : 17 comités régionaux, 13 locaux et 1 national ont été créés.

Les projets sont acceptés par les comités d'approbation en fonction des orientations et des balises du Fonds et des planifications stratégiques des comités.

Au cours de l'année 2002-2003, les comités d'approbation de projets ont accepté 1 025 projets. Près de 5 200 nouvelles participations ont été enregistrées au Fonds de lutte contre la pauvreté au cours de l'année 2002-2003. De ce nombre, 62 % étaient des prestataires de l'assistance-emploi (objectif : 70 %). Il est à noter que ce taux a augmenté de 6 points de pourcentage par rapport à l'année 2001-2002. Le proportion de femmes qui participe à un projet soutenu par le Fonds de lutte contre la pauvreté s'est inscrite à 57 % (objectif : 50 %) alors que la proportion des personnes immigrantes a atteint 24% du total.

Comme le prévoient les orientations du Fonds, les organismes obtiennent une subvention du Fonds afin de financer la réinsertion au travail des personnes économiquement démunies. Les organismes accueillent ces personnes dans des projets de création d'emplois, d'insertion et de stages ainsi que de formation.

SOURCE : Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales, 17 juin 2003

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 20

Titre : Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Liste des demandes acceptées ou refusées par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail ainsi que le détail, par région, du projet et le montant accordé.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Pour l'année 2002-2003, au 31 mars 2003, les comités d'approbation des projets ont accepté de soutenir 1 025 projets pour une valeur de 52,4 M\$. L'annexe présentée à la question # 18 donne la liste des organismes par région ayant obtenu l'approbation de leur projet en 2002-2003 ainsi que le montant accordé.

L'annexe ci-jointe, tirée des informations de gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté, présente la liste des projets qui ont été refusés par les comités d'approbation des projets au cours de l'année 2002-2003.

SOURCE : Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales, 17 juin 2003

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Listes de projets refusés en 2002-2003

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant demandé
Bas-Saint-Laurent	MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE RIMOUSKI-NEIGETTE	165 112 \$
Bas-Saint-Laurent	CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES - BAS-S	65 830 \$
Bas-Saint-Laurent	LE CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI INC.	29 302 \$
Bas-Saint-Laurent	TREMLIN TRAVAIL VALLEE DE LA MATAPEDIA INC.	25 330 \$
Bas-Saint-Laurent	REGROUPEMENT DES ASSISTEES SOCIALES ET ASSISTES SOCIAUX DU T	31 968 \$
Saguenay-Lac St-Jean	LA PETITE FERME DU COTEAU INC.	25 000 \$
Saguenay-Lac St-Jean	COMPTOIR VESTIMENTAIRE LA FABRIQUE	39 000 \$
Capitale nationale	CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES	32 795 \$
Capitale nationale	LES OEUVRES DE LA MAISON DAUPHINE INC.	51 060 \$
Capitale nationale	MANIFESTATION INTERNATIONALE D'ART DE QUEBEC	147 960 \$
Capitale nationale	FEDERATION QUEBECOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR	36 210 \$
Capitale nationale	CONSEIL QUEBECOIS DU PATRIMOINE VIVANT	21 886 \$
Capitale nationale	CONFEDERATION DES ASSOCIATIONS LATINO-AMERICAINES DE QUEBEC	38 070 \$
Capitale nationale	VIVRE EN VILLE; LE REGROUPEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN	29 438 \$
Capitale nationale	ADOPTION CHATS SANS ABRI	66 490 \$
Capitale nationale	MAISON DE PRODUCTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AFRICAINE	45 360 \$
Capitale nationale	MISSION INTERNATIONALE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	131 959 \$
Capitale nationale	COUP DE POUCE TRAVAIL 1982 INC.	231 056 \$
Capitale nationale	EXPANSION-FEMMES DE QUEBEC	26 182 \$
Capitale nationale	LES AMIS VEILLANTS: UN MILIEU DE VIE POUR TOI	55 882 \$
Capitale nationale	SOURCES VIVES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES INC.	22 687 \$
Capitale nationale	SOCIETE D'ART ET D'HISTOIRE DE BEAUPORT INC.	106 404 \$
Capitale nationale	LA BANANE SOURIANTE	112 023 \$
Capitale nationale	CENTRE R.I.R.E. 2000	75 218 \$
Capitale nationale	AMICALE ALFA DE QUEBEC.	156 229 \$
Capitale nationale	CENTRE R.I.R.E. 2000	75 218 \$
Capitale nationale	SOLIDARITE FAMILLES DUBERGER - LES SAULES	60 000 \$
Capitale nationale	LE FESTIVAL DU COUREUR DES BOIS DE ST-URBAIN	32 000 \$
Capitale nationale	CENTRE DES FEMMES DE CHARLEVOIX	32 795 \$
Capitale nationale	COMITE LOGEMENT D'AIDE AUX LOCATAIRES	73 250 \$
Capitale nationale	CENTRE D'INTEGRATION POUR IMMIGRANTS ET D'ENTRAIDE INTERNATI	61 700 \$
Capitale nationale	CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES, QUEBEC	98 587 \$
Capitale nationale	CANADA AIDE INTERNATIONALE AU DEVELOPPEMENT EQUITABLE	20 465 \$
Capitale nationale	L'HORIZON FAMILLES MONOPARENTALES DE STE-URSULE	57 492 \$
Capitale nationale	CENTRE DE FORMATION OPTION-TRAVAIL STE-FOY	224 320 \$
Capitale nationale	FONDATION DE L'HOPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE INC.	44 306 \$
Mauricie	CENTRE PREVENTION SUICIDE, CENTRE-DE-LA-MAURICIE, MEKINAC, I	16 567 \$
Mauricie	CONSEIL DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DE LA MAURICIE	17 674 \$
Mauricie	HOCKEY MAURICIE INC.	13 864 \$
Mauricie	ASSOCIATION DES SOURDS DE LA MAURICIE INC.	14 040 \$
Mauricie	REINSER-VIE	27 272 \$
Mauricie	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA MRC DE MASK	36 168 \$
Mauricie	MUSEE D'AVIATION DU LAC-A-LA-TORTUE	51 720 \$
Mauricie	CENTRE D'ENTRAIDE AUX RAYONS DU SOLEIL INC.	24 259 \$
Estrie	REGROUPEMENT DES CENTRES D'ACTION BENEVOLE DE L'ESTRIE	46 289 \$
Estrie	SOCIETE DE GENEALOGIE DES CANTONS DE L EST	21 112 \$
Estrie	SOCIETE D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE WOTTON	21 726 \$
Estrie	LA SOCIETE D'HISTOIRE DE SHERBROOKE	42 271 \$
Estrie	REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DE L'ESTRIE (RCCE)	29 468 \$
Estrie	CHAMBRE DE COMMERCE ROCK FOREST, SAINT-ELIE, DEAUVILLE	20 443 \$
Estrie	COOPERATIVE DE TRAVAILLEURS GROUPSPHERE	26 097 \$
Estrie	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DU HAUT-SAI	34 781 \$
Estrie	SOCIETE D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE BURY	30 084 \$
Estrie	LE CENTRE L'ENVOLEE	30 217 \$
Estrie	LES ENFANTS DE L'ESPOIR DE MONTREAL	130 000 \$
Estrie	LE CENTRE ADELA	75 599 \$
Estrie	LE GRAND PRIX AUTOMOBILE SUR GLACE DU CANADA INC.	80 171 \$
Outaouais	SERVICE INTEGRATION TRAVAIL OUTAOUAIS	39 906 \$
Outaouais	ESPOIR ROSALIE DE GATINEAU	60 142 \$
Abitibi-Témiscamingue	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS IMMACULEE-CONCEPTION DE ROUY	104 650 \$
Abitibi-Témiscamingue	ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE PECHEURS DE LA RIVIERE DU MOI	48 412 \$
Abitibi-Témiscamingue	FEDERATION DES CLUBS DE L'AGE D'OR DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGU	26 176 \$
Abitibi-Témiscamingue	LE PILIER L'ASSOCIATION DES TRAUMATISES CRANIENS DE L'ABITIB	17 630 \$
Abitibi-Témiscamingue	REGROUPEMENT DES LOISIRS CULTURELS ET SCIENTIFIQUES DU TEMIS	32 579 \$
Abitibi-Témiscamingue	SOCIETE D'HISTOIRE DU TEMISCAMINGUE	32 686 \$
Abitibi-Témiscamingue	MAISON D'HEBERGEMENT L'EQUINOXE	30 284 \$
Abitibi-Témiscamingue	LE COMITE DE LA CONDITION FEMININE AU TEMISCAMINGUE	32 980 \$
Abitibi-Témiscamingue	REGROUPEMENT DES LOISIRS CULTURELS ET SCIENTIFIQUES DU TEMIS	32 579 \$
Abitibi-Témiscamingue	MUNICIPALITE DE VAL-SAINT-GILLES	17 430 \$
Abitibi-Témiscamingue	CLUB DE L'AMITIE DES HANDICAPES DU SECTEUR LA SARRE	32 608 \$
Abitibi-Témiscamingue	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE MACAMIC	392 000 \$
Abitibi-Témiscamingue	CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE (CENTRE DE FORMATION)	20 780 \$
Côte-Nord	ASSOCIATION PLEIN AIR DE LA RIVIERE OUTARDES INC.	14 165 \$
Côte-Nord	SEMO COTE-NORD	24 966 \$
Côte-Nord	ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE SEPT-ILLENNE INC.	26 635 \$
Côte-Nord	CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COTE-NORD (CRECN)	26 483 \$
Côte-Nord	EKI-LIB SANTE COTE-NORD	21 191 \$
Côte-Nord	ASSOCIATION CHASSE ET PECHE DU CANTON IBERVILLE INC.	7 241 \$

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Listes de projets refusés en 2002-2003

Nom de la région	Nom de l'employeur	Montant demandé
Montréal	AZIMUT DIFFUSION INC.	23 630 \$
Montréal	COMPTOIR PARTAGE LA MIE	30 764 \$
Montréal	MAISON DES JEUNES DE VARENNES INC.	91 458 \$
Montréal	DE SOI A L'EMPLOI	42 665 \$
Montréal	FONDATION PINOCCHIOS	14 832 \$
Montréal	LUDOTHEQUE "JOUETS AU COEUR DE LONGUEUIL"	21 930 \$
Montréal	DROIT A L'EMPLOI (D.E.)	163 113 \$
Montréal	P.L.A.C.E. RIVE-SUD, PROJET LOCAL D'AIDE EN CREATION D'EMPLO	108 139 \$
Centre-du-Québec	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE DE DRUMM	20 700 \$
Centre-du-Québec	ACT-17	26 430 \$
Centre-du-Québec	PARTAGE BOIS-FRANCS	25 834 \$
Centre-du-Québec	CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VILLE DE BECANCOUR	20 900 \$
Centre-du-Québec	CENTRE DE REINSERTION SOCIALE "L'AUTRE COTE DE L'OMBRE"	91 532 \$
Montréal-Banlieues et Laval	FONDATION DE L'HOPITAL DOUGLAS	70 000 \$
Ville Montréal	CENTRE HUMANITAIRE: ORIENTATION COMMUNAUTAIRE CHOC	55 458 \$
Ville Montréal	FONDATION BHARAT BHAVAN	90 556 \$
Ville Montréal	CREATIONS ETC.	130 249 \$
Ville Montréal	TELEVISION COMMUNAUTAIRE FRONTENAC	31 895 \$
Ville Montréal	UNION ETUDIANTE DE CONCORDIA	108 597 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 21

Titre

Liste de toutes les sociétés (OSBL) créées par le ministère ou par un (des) employé (s) du ministère ou de l'organisme pour les 5 dernières années.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Aucune société (OSBL) n'est créée par le Ministère. De plus, le Ministère ne détient pas d'information à savoir si des employés ont créé des sociétés (OSBL).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : 22

Titre

Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles dans votre ministère ou organisme, tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1)

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Conformément à l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la liste de classement des ministères et organismes est disponible que par consultation sur place.

SOURCE : Direction des ressources matérielles – le 31 mars 2003

VALIDATION: le 17 juin 2003

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : 23

Titre

État de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003 ainsi que les prévisions pour 2003-2004.

Cette question sera répondue dans les demandes de renseignements particuliers – volet aide à l'emploi.